



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Plaine de Vinton dans la municipalité de Litchfield
Photo prise par Dominique Ratté à l'été 2005

MOT DU PRÉFET



Madame, Monsieur,

C'est avec enthousiasme que je m'associe à mes collègues maires des dix-huit municipalités de la MRC de Pontiac pour vous présenter notre plan de développement de la zone agricole, communément appelé le PDZA, qui s'inscrit dans notre planification stratégique Vision Pontiac 2020. L'avenir de l'agriculture étant à la croisée des chemins, il est primordial pour notre région de se définir une identité en matière de planification stratégique pouvant contribuer au développement de nos communautés, et plus particulièrement celles qui se sont développées grâce à l'agriculture et à l'industrie forestière. Le secteur agricole, particulièrement, est essentiel pour l'avenir économique de la MRC de Pontiac et le PDZA est une opportunité à saisir afin de prévenir d'autres crises comme celle que nous connaissons actuellement dans le secteur forestier.

Le PDZA a nécessité la participation de plusieurs partenaires du milieu, tels les producteurs agricoles et forestiers, les acteurs du développement socioéconomique et les municipalités de la MRC de Pontiac. Fort de cette approche participative, le PDZA n'a toutefois pas la prétention de vouloir prendre l'avenir du monde agricole sur ses épaules, mais plutôt de pouvoir lui offrir toutes les chances possibles qui permettrait un développement harmonieux et durable des activités agricoles, et de favoriser une occupation du territoire respectant les valeurs des citoyens d'ici.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble des maires, des conseillers et des employés des municipalités qui ont participé de près et de loin à la conception de ce plan de développement, ainsi que tous les employés de la MRC de Pontiac et de la CDE du Pontiac qui nous ont guidés tout au long du processus. Finalement, je tiens à souligner que l'adoption du PDZA est le point de départ du développement et de la diversification des activités agricoles et que les municipalités en sont les vecteurs de mise en œuvre.

Raymond Durocher
Préfet de la MRC de Pontiac
Maire de la municipalité de Fort-Coulonge

REMERCIEMENTS

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Pontiac est une réalisation conjointe de la MRC de Pontiac et de la CDE du Pontiac en partenariat avec le milieu. Il est rendu possible grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et du soutien technique des organismes suivants :

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 



D'autres organismes ont également contribué à sa réalisation. Chacun mérite des remerciements pour cette implication de tous les instants.

Aussi, un remerciement particulier se doit d'être formulé à monsieur Jean-Jacques Simard, retraité en tant que conseiller en aménagement et développement rural à la direction régionale de l'Outaouais du MAPAQ à Gatineau, qui a agi à titre de consultant pour le compte de la MRC de Pontiac tout au long du projet. Son expérience et ses connaissances du milieu agricole ont permis d'enrichir le PDZA de la MRC de Pontiac. Merci à monsieur Jean-Jacques Simard pour son soutien, ses idées et son dévouement au projet.

Nous souhaitons remercier plus particulièrement les maires et mairesses ainsi que les directeurs et directrices généraux des municipalités de la MRC de Pontiac.

Municipalité	Maire(esse)	Directeur(trice) général(e)
Alleyne-et-Cawood	Carl Mayer	Isabelle Cardinal
Bristol	Brent Orr	Christina Peck
Bryson	Alain Gagnon	Tracey Hérault
Campbell's Bay	William Stewart	Sarah Bertrand
Chichester	Donald Gagnon	Richard Vaillancourt
Clarendon	Terry Elliot	Anita Lafleur
Fort-Coulonge	Raymond Durocher	Martine Durocher
L'Île-du-Grand-Calumet	Paul-Émile Maleau	Jacques Mantha
L'Isle-aux-Allumettes	Winston Sunstrum	Richard Vaillancourt
Mansfield-et-Pontefract	Kathleen Bélec	Éric Rochon
Otter Lake	Graham Hawley	Andréa Lafleur
Portage-du-Fort	Lynne Cameron	Tracey Hérault
Rapides-des-Joachims	James Gibson	Sylvain Bégin
Shawville	Sandra Murray	Chrystal Webb
Sheenboro	Shamus Morris	Fernand Roy
Thorne	Terrence Murdock	Stacey Lafleur
Waltham	Garry Marchand	Fernand Roy

Puis, plusieurs personnes ont participé aux consultations et aux soirées de groupes de discussion organisées par la MRC de Pontiac. Nous tenons à les remercier de leur participation active à ce processus de concertation. Merci pour votre vision, votre ouverture et surtout pour les idées que vous avez su formuler lors de ces rencontres.

Enfin, nous tenons à remercier de façon particulière les agriculteurs et les producteurs forestiers de la MRC de Pontiac ainsi que les employés et les élus municipaux qui ont collaboré aux différentes collectes d'information.

L'équipe de réalisation

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	x
LISTE DES CARTES EN ANNEXE B	xiv
LISTE DES ACRONYMES	xiv
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES.....	xvi
AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION.....	3
GLOSSAIRE.....	5

Section 1 LE PONTIAC

1.1	PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE.....	10
1.1.1	Localisation	10
1.1.2	Région d'appartenance	10
1.1.3	Proximité de grands marchés nord-américains	11
1.1.4	Organisation municipale	11
1.2	PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE	12
1.2.1	Population permanente et saisonnière	12
1.2.2	Évolution démographique.....	14
1.2.3	Répartition de la population selon l'âge et le sexe.....	14
1.2.4	Connaissance des langues officielles	15
1.3	PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE	15
1.3.1	Secteurs d'activité et emplois	15
1.3.2	Revenus d'emploi.....	16

Section 2 CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANIFICATION

2.1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE.....	18
2.1.1	Zonage agricole	18
2.1.2	Orientations gouvernementales	20
2.1.3	Grandes orientations de l'aménagement du territoire	23
2.1.3.1	Milieu agricole.....	23
2.1.3.2	Milieu forestier.....	24
2.1.4	Grandes affectations du territoire	24
2.1.4.1	Affectation agricole.....	25
2.1.4.2	Affectation agro-forestière	25
2.1.5	Zonage des productions.....	26
2.1.6	Nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole	27
2.2	PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE	27
2.2.1	Plan stratégique Vision Pontiac 2020.....	27
2.2.1.1	Secteurs d'activités composant le plan stratégique	28
2.2.1.2	Constats pour l'agriculture et l'agroalimentaire.....	28
2.2.1.3	Conditions gagnantes.....	28
2.2.1.4	Énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire.....	29
2.2.1.5	Orientations pour le secteur agricole et agroalimentaire	29
2.2.2	Caractérisation du territoire agricole.....	30
2.2.2.1	Objectif.....	31
2.2.2.2	Formes du territoire.....	31
2.2.3	Demande à portée collective	31
2.2.3.1	Îlots déstructurés	32
2.2.3.2	Unités foncières vacantes de 10 hectares et plus	34
2.2.3.3	Secteurs de demande recevable	35
2.2.4	Révision du schéma d'aménagement et de développement	37
2.2.4.1	Types de milieu en zone agricole	37
2.2.4.2	Grandes orientations de l'aménagement du territoire agricole.....	38
2.2.4.3	Grandes affectations du territoire agricole	39

2.3	PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE	39
2.3.1	Objectifs du PDZA	39
2.3.1.1	Selon le MAPAQ	39
2.3.1.2	Bénéfices escomptés.....	40
2.3.1.3	Attentes vis-à-vis le développement de l'agriculture	40
2.3.2	Rôles et responsabilités des comités de travail	41
2.3.2.1	Comité de rédaction.....	41
2.3.2.2	Comité directeur	41
2.3.2.3	Comité élargi	42
2.3.3	Partenaires associés	43
2.3.4	Mécanismes de communication et de consultation	43
2.3.4.1	Stratégie de communication	43
2.3.4.2	Rôle de la consultation.....	44
2.3.5	Plan de travail.....	44
2.3.5.1	Étapes.....	44
2.3.5.2	Calendrier de travail.....	45
2.3.6	Ressources professionnelles	47
2.3.7	Montage financier	47
2.3.8	Mécanisme de suivi et d'évaluation.....	49

Section 3 PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

3.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE	50
3.1.1	Géologie	50
3.1.2	Relief.....	51
3.1.3	Pédologie.....	52
3.1.3.1	Potentiel agricole des sols selon Paul G. Lajoie	52
3.1.3.2	Potentiel des terres pour l'agriculture selon l'ITC	55
3.1.4	Climat	57
3.1.5	Réseau hydrographique	59
3.1.6	Couvert forestier	59
3.1.7	Peuplements d'érables.....	62
3.1.8	Habitats fauniques	62
3.1.9	Occupation du territoire par l'agriculture.....	63
3.1.9.1	Utilisation agricole du territoire.....	63

3.1.9.2	Propriétés agricoles et terres louées	65
3.1.9.3	Valeurs des terres agricoles	65
3.1.10	Paysages et patrimoine bâti	66
3.2	PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES	66
3.2.1	Genre de fermes.....	68
3.2.2	Utilisation et mode d'occupation des terres.....	69
3.2.2.1	Utilisation des terres agricoles selon le mode de propriété.....	69
3.2.2.2	Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture.....	70
3.2.3	Productions végétales	74
3.2.3.1	Grandes cultures	74
3.2.3.2	Productions horticoles	79
3.2.4	Productions animales.....	82
3.2.4.1	Principales productions animales	82
3.2.4.2	Production laitière	88
3.2.4.3	Production bovine	89
3.2.4.4	Production ovine	90
3.2.4.5	Productions animales autres que laitière, bovine et ovine	90
3.2.4.6	Production de miel.....	91
3.2.5	Caractéristiques des exploitations agricoles.....	91
3.2.5.1	Forme juridique.....	91
3.2.5.2	Ordinateurs à la ferme et accès à l'internet	92
3.2.5.3	Actifs agricoles	93
3.2.5.4	Revenus agricoles.....	94
3.2.5.5	Dépenses d'exploitation	98
3.2.5.6	Employés rémunérés	99
3.2.6	Caractéristiques des exploitants agricoles.....	100
3.2.6.1	Exploitants agricoles selon l'âge	100
3.2.6.2	Travail à la ferme des exploitants agricoles.....	101
3.2.7	Agroenvironnement	105
3.2.8	Transformation.....	106
3.2.9	Mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires.....	106
3.2.9.1	Gestion de l'offre	106
3.2.9.2	Plans conjoints de mise en marché.....	106
3.2.9.3	Programme ASRA	107
3.2.9.4	Certification des productions biologiques	107
3.2.9.5	Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale.....	108
3.2.9.6	Agence canadienne d'inspection des aliments.....	108

3.2.9.7	Circuits-courts de mise en marché	108
3.2.10	Agrotourisme et tourisme rural	108
3.2.10.1	Fichier des producteurs agricoles du MAPAQ	109
3.2.10.2	Guide touristique de l'Outaouais	109
3.2.10.3	Guide touristique du Pontiac	109
3.2.10.4	Circuits touristiques	110
3.2.11	Relève agricole	110
3.2.12	Organisation des services à l'agriculture	112
3.3	PORTRAIT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES.....	112
3.3.1	Boisés privés	112
3.3.2	Acériculture	115

Section 4 BILAN DE LA CONSULTATION

4.1	PRODUCTEURS AGRICOLES	117
4.1.1	Points forts	117
4.1.2	Points faibles	118
4.1.3	Évolution de l'agriculture dans la MRC de Pontiac	118
4.1.4	Défis à rencontrer	119
4.1.5	Besoins exprimés.....	119
4.1.6	Projets potentiels pour le PDZA	120
4.1.7	Demandes au gouvernement du Québec	120
4.1.8	Demandes aux municipalités	121
4.1.9	Demandes à la FPLQ.....	121
4.2	ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	121
4.3	AUTRES ACTEURS DU MILIEU.....	121
4.4	MUNICIPALITÉS	123
4.5	COMITÉ DIRECTEUR	124
4.6	COMITÉ ÉLARGI	124

Section 5 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

5.1	FORCES	125
5.1.1	Territoire	125
5.1.2	Activités agricoles et complémentaires	126
5.1.3	Activités forestières.....	127
5.2	FAIBLESSES	127
5.2.1	Territoire	127
5.2.2	Activités agricoles et complémentaires	128
5.2.3	Activités forestières.....	130
5.3	CONTRAINTES.....	130
5.3.1	Territoire	130
5.3.2	Activités agricoles et complémentaires	131
5.3.3	Activités forestières.....	131
5.4	OPPORTUNITÉS	131
5.4.1	Territoire	131
5.4.2	Activités agricoles et complémentaires	132
5.4.3	Activités forestières.....	133

Section 6 VISION CONCERTÉE

6.1	DÉFINITION.....	134
6.2	VISION PONTIAC 2020.....	134
6.2.1	Énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire.....	134
6.2.2	Orientations découlant de l'énoncé de vision stratégique.....	135
6.3	VISION CONCERTÉE À LA SUITE DE LA CONSULTATION.....	135

6.3.1	Émergence d'une vision concertée	136
6.3.1.1	L'approche des <i>potentialités du territoire agricole et forestier</i>	136
6.3.1.2	L'approche de la <i>consultation des acteurs du milieu</i>	136
6.3.1.3	L'approche de la <i>recommandation du MAPAQ</i>	137
6.3.1.4	L'approche de la <i>mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024</i>	137
6.4	ORIENTATIONS DÉCOULANT DE LA VISION CONCERTÉE	138
6.5	CONSIDÉRATION GÉNÉRALE	139

Section 7 PLAN D'ACTION

7.1	AXES D'INTERVENTION.....	140
7.1.1	Renforcement.....	140
7.1.2	Prospection	140
7.1.3	Complémentarité	140
7.1.4	Multifonctionnalité	142
7.2	PROJETS RETENUS.....	141
7.3	ACTIONS PRÉCONISÉES	142
7.4	MISE EN ŒUVRE.....	142
7.4.1	Comité de suivi	142
7.4.2	Bilan annuel.....	142

Section 8 DEMANDES AUX INSTANCES

8.1	DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	143
8.2	DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS	143
8.3	DEMANDE À LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC.....	143
	CONCLUSION.....	145



ANNEXE A : FICHES DE PROJET DU PLAN D’ACTION	146
ANNEXE B : CARTOGRAPHIE	156

LISTE DES TABLEAUX

Section 1 LE PONTIAC

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

TABLEAU 1	Municipalités de la MRC de Pontiac.....	12
------------------	---	----

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

TABLEAU 2	Population des municipalités de la MRC de Pontiac.....	13
------------------	--	----

TABLEAU 3	Répartition de la population selon l'âge	15
------------------	--	----

1.3 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

TABLEAU 4	Population en emplois selon les cinq principaux secteurs d'activité	16
------------------	---	----

TABLEAU 5	Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25 à 64 ans selon le groupe d'âge, 2008-2012.....	17
------------------	--	----

TABLEAU 6	Répartition en pourcentage du nombre de travailleurs selon la tranche de revenu d'emploi, 2008-2012	17
------------------	--	----

Section 2 CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANIFICATION

2.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE

TABLEAU 7	Données sur le territoire en zone agricole au 31 mars 2011.....	18
------------------	---	----

TABLEAU 8	Superficie de la zone agricole par municipalité	19
------------------	---	----

2.2 PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE

TABLEAU 9	Nombre et types d'îlots déstructurés par type de milieu et par municipalité	33
------------------	--	----

TABLEAU 10	Nombre d'unités foncières vacantes de 10 ha et plus dans les milieux agricoles viables et forestiers par municipalité	34
-------------------	--	----

TABLEAU 11	Nombre de secteurs de demande recevable par type de milieu et par municipalité	36
-------------------	---	----

TABLEAU 12	Répartition des milieux en zone agricole par municipalité, excluant les îlots déstructurés et les secteurs de demande recevable	37
TABLEAU 13	Grandes orientations de l'aménagement du territoire proposées selon le type de milieu en zone agricole	38
TABLEAU 14	Grandes affectations du territoire proposées selon le type de milieu en zone agricole	39

2.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

TABLEAU 15	Calendrier de travail	45
TABLEAU 16	Principales rencontres et consultations relativement au PDZA	46

Section 3 PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

TABLEAU 17	Classification des sols selon l'étude pédologique de Paul G. Lajoie	52
TABLEAU 18	Répartition des sols selon les classes d'aptitude pour l'agriculture	54
TABLEAU 19	Description des classes de potentiel agricole des terres selon l'ITC	55
TABLEAU 20	Description des sous-classes de potentiel agricole des terres selon l'ITC	56
TABLEAU 21	Classes de potentiel des terres pour l'agriculture par municipalité	57
TABLEAU 22	Climat dans le sud de la MRC de Pontiac	58
TABLEAU 23	Bassins et sous-bassins versants	59
TABLEAU 24	Couvert forestier par municipalité	61
TABLEAU 25	Nombre d'unités animales par type de production animale	64

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU 26	Genre de fermes	69
TABLEAU 27	Utilisation des terres agricoles selon le mode de propriété	70
TABLEAU 28	Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture	71
TABLEAU 29	Comparaison de l'utilisation des terres agricoles selon le mode de culture	72
TABLEAU 30	Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture en Outaouais ..	73
TABLEAU 31	Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture au Québec	74
TABLEAU 32	Grandes cultures dans la MRC de Pontiac	75
TABLEAU 33	Grandes cultures en Outaouais	77
TABLEAU 34	Grandes cultures au Québec	78

TABLEAU 35	Productions horticoles dans la MRC de Pontiac	79
TABLEAU 36	Comparaison des productions horticoles dans la MRC de Pontiac	80
TABLEAU 37	Productions horticoles en Outaouais.....	81
TABLEAU 38	Productions horticoles au Québec.....	82
TABLEAU 39	Principales productions animales dans la MRC de Pontiac	83
TABLEAU 40	Principales productions animales en Outaouais.....	85
TABLEAU 41	Principales productions animales au Québec.....	87
TABLEAU 42	Quotas de lait dans la MRC de Pontiac	88
TABLEAU 43	Quotas de lait en Outaouais.....	88
TABLEAU 44	Quotas de lait au Québec.....	89
TABLEAU 45	Programme ASRA – Production bovine.....	90
TABLEAU 46	Programme ASRA – Production ovine.....	90
TABLEAU 47	Production de miel.....	91
TABLEAU 48	Forme juridique des fermes.....	92
TABLEAU 49	Ordinateur à la ferme et accès à l'internet.....	92
TABLEAU 50	Actifs, revenus et dépenses agricoles	93
TABLEAU 51	Catégories d'actifs agricoles.....	94
TABLEAU 52	Revenus agricoles par tranche	95
TABLEAU 53	Nombre de fermes et revenus agricoles par municipalité.....	96
TABLEAU 54	Revenus agricoles par grand secteur de production	97
TABLEAU 55	Revenus provenant des produits forestiers agricoles.....	98
TABLEAU 56	Répartition des dépenses des fermes de la MRC de Pontiac en 2010	99
TABLEAU 57	Fermes avec employés à temps plein et à temps partiel.....	100
TABLEAU 58	Nombre d'exploitants selon l'âge	101
TABLEAU 59	Travail à la ferme des exploitants de la MRC de Pontiac.....	102
TABLEAU 60	Faits saillants du portrait des activités agricoles	102

3.3 PORTRAIT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

TABLEAU 61	Nombre de propriétaires de boisés privés.....	113
TABLEAU 62	Mise en marché des producteurs de bois privés	114
TABLEAU 63	Nombre de fermes et d'entailles d'érables	116
TABLEAU 64	Nombre d'entreprises acéricoles et d'entailles en Outaouais en 2014..	116

Section 4 BILAN DE LA CONSULTATION

4.3 AUTRES ACTEURS DU MILIEU

TABLEAU 65	Acteurs du milieu et leur implication dans la conception du PDZA.....	122
-------------------	---	-----

Section 7 PLAN D'ACTION

7.2 PROJETS RETENUS

TABLEAU 66 Axes d'intervention et projets retenus dans le plan d'action du PDZA.. 141

LISTE DES CARTES EN ANNEXE B

Section 1 LE PONTIAC

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

CARTE 1 Localisation de la MRC de Pontiac

CARTE 2 Organisation municipale

Section 2 CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANIFICATION

2.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE

CARTE 3 Zone agricole

CARTE 4 Grandes affectations du territoire

2.2 PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE

CARTE 5 Formes du territoire

CARTE 6 Demande à portée collective (art. 59, LPTAA)

CARTE 7 Grandes affectations du territoire proposées selon le type de milieu en zone agricole

Section 3 PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

CARTE 8 Potentiel agricole des sols selon Paul G. Lajoie

CARTE 9 Potentiel agricole des terres selon l'ITC

CARTE 10 Couvert forestier et types de peuplement

CARTE 11 Peuplements d'érables

CARTE 12 Utilisation agricole du territoire

CARTE 13 Unités animales d'élevage par type de production animale

CARTE 14 Terres en culture et friches

CARTE 15 Agriculteurs propriétaires et locataires

CARTE 16 Valeur des terres agricoles

CARTE 17 Paysages et patrimoine bâti : quelques exemples

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

CARTE 18 Agrotourisme, circuit agroalimentaire et route touristique

LISTE DES ACRONYMES

AAC	Agriculture Agroalimentaire Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACPFNL	Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux
AMBQ	Association des microbrasseries du Québec
AMPQ	Association des marchés publics du Québec
AMVFPO	Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CDE	Corporation de développement économique
CDROL	Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides
CLD	Centre local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQIASA	Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale
CSHP	Coopérative de solidarité du houblon du Pontiac
CUBF	Code d'utilisation des biens-fonds
DÉC	Développement économique du Canada
EAE	Entreprise agricole enregistrée
FADQ	Financière agricole du Québec
FPAQ	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
FPCCQ	Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
FPLQ	Fédération des producteurs de lait du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITC	Inventaire des terres du Canada
L'ATINO	L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais
LATANR	Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents du Québec

LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LCMVF	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
LPA	Loi sur les producteurs agricoles
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MÉIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OPBP	Office des producteurs de bois du Pontiac
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produit forestier non ligneux
PSMC	Pontiac Soil Management Club
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
TAO	Table agroalimentaire de l'Outaouais
TNO	Territoire non organisé
TPI	Terre publique intra-municipale
UPA	Union des producteurs agricoles
UTM	Unité thermique pour le maïs

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

\$	Dollar canadien
ha	Hectare
k	En milliers
km	Kilomètre
km ²	Kilomètre carré
kg	Kilogramme
M	En millions
m ³	Mètre cube
n. d.	Non disponible
%	Pourcentage

AVANT-PROPOS

La zone agricole, décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, représente 24 % de la superficie totale du territoire municipalisé de la MRC de Pontiac, ce qui lui confère une importance relativement élevée. Une grande partie de cette zone agricole est située dans la vallée de la rivière des Outaouais où se concentrent la majorité de la population et les meilleures terres agricoles du Pontiac. Ces terres constituent des ressources limitées et non renouvelables. La zone agricole sert donc de base territoriale à la pratique de l'agriculture et représente un patrimoine collectif qu'il importe de préserver.

Dans le livre vert pour une politique bio-alimentaire, dévoilé en juin 2011, le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté de préserver ce patrimoine collectif. L'agriculture, faut-il le rappeler, participe à la création d'un bon nombre d'emplois, à la diversification économique des régions, au maintien des services à la population, ainsi qu'à la valorisation des ressources, des potentiels et des savoir-faire locaux. L'agriculture a aussi la capacité de favoriser la biodiversité et d'offrir des paysages humanisés, ouverts et diversifiés qui stimulent l'attractivité et l'occupation dynamique des territoires. C'est d'ailleurs en participant à la qualité de vie des communautés par ses fonctions sociale, environnementale et économique que l'agriculture révèle toute son importance.

C'est en soutenant l'expression du plein potentiel de l'agriculture que l'on pourra assurer la pérennité du territoire agricole pour les générations futures et contribuer à sa vitalité. Il convient donc de mettre en valeur la zone agricole par l'agriculture.

Le MAPAQ considère que cette mise en valeur passe par un exercice participatif de planification, comme il est proposé dans son guide d'élaboration à la suite de la mise en œuvre des premiers PDZA en 2008 par des projets pilotes. Ces derniers ont démontré qu'un PDZA pouvait être un outil de planification adapté au milieu et concerté, qui procure de nombreux bénéfices à une MRC et à leurs municipalités constituantes. Outre qu'elle enrichit les connaissances sur le territoire et sur les activités agricoles, l'élaboration d'un PDZA facilite le dialogue entre les acteurs du milieu. Elle permet également de mener une réflexion concertée sur les meilleurs moyens de développer l'agriculture dans une zone agricole et d'entreprendre par la suite des actions concrètes.

INTRODUCTION

La conception du PDZA s'est appuyée sur le Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole du MAPAQ. Ce guide a été conçu pour les MRC afin de les accompagner dans la conception de leur PDZA. Il s'appuie essentiellement sur l'expérience acquise durant la réalisation des projets pilotes lancés en 2008 dans huit MRC du Québec.

La trousse d'information de l'UPA a aussi été utilisée comme référence lors de la conception du PDZA.

Le PDZA est divisé en huit sections.

La **première section** présente les **portraits géographique, démographique et socio-économique du Pontiac**.

La **deuxième section** présente le **contexte d'aménagement et de planification** de la zone agricole dans lequel s'inscrit la démarche de conception du PDZA.

La **troisième section** dresse le **portrait du territoire et des activités agricoles et forestières**.

La **quatrième section** fait le **bilan de la consultation** menée auprès des producteurs agricoles et forestiers, des acteurs socio-économiques et des municipalités.

La **cinquième section** établit le **diagnostic du territoire et des activités agricoles et forestières**.

La **sixième section** inclut la **vision concertée** du développement de l'agriculture dans les municipalités du Pontiac.

La **septième section** inclut le **plan d'action** qui prend appui sur le diagnostic du territoire et des activités agricoles et forestières, et la vision concertée du développement de l'agriculture dans le Pontiac.

La **huitième section** dresse la liste des **demandes aux instances** (gouvernement du Québec, mandataires de l'État, municipalités, UPA) afin de favoriser le développement durable de l'agriculture dans les municipalités de la MRC de Pontiac. Ces demandes

s'appuient sur les contraintes auxquelles les acteurs du milieu ont peu ou n'ont pas de possibilité d'intervention.

Enfin, des mentions en caractères bleu gras font référence à des cartes en annexe. La section 5 inclut aussi des mentions en caractères bleu gras qui se réfèrent à la section 1, 2, 3 ou 4 du PDZA.

GLOSSAIRE

Activités agricoles

Pratique de l'agriculture incluant le fait de laisser le sol en jachère, l'entreposage et l'utilisation sur la ferme de produits chimiques, organiques ou minéraux, de machines et de matériel agricoles à des fins agricoles.

Lorsqu'elles sont effectuées sur la ferme par un producteur à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles.

Définition tirée de l'article 1 de la LPTAA.

Agriculture

Culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Définition tirée de l'article 1 de la LPTAA.

Agrotourisme

Activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

Définition proposée par le Groupe de concertation sur l'agrotourisme du Québec.

Érablière

Peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de 4 ha.

Définition tirée de l'article 1 de la LPTAA.

Forêt d'érables à sucre exploitée pour la sève (eau d'érable) dont on fabrique le sirop, la tire et le sucre d'érable.

Définition tirée du grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française du Québec.

Exploitation agricole

Entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production pour en tirer un produit agricole destiné à la vente.

N'est pas compris tout immeuble principalement utilisé ou destiné à des fins d'habitations, d'industrie, de commerce, d'agrément, de loisir ou de sport.

Cette exception ne vise pas les immeubles principalement utilisés ou destinés, soit aux fins de la transformation d'un produit agricole provenant de l'exploitation agricole, soit aux fins du conditionnement ou de la commercialisation d'un tel produit agricole à l'état brut ou transformé sur les lieux de l'exploitation agricole.

Définition tirée du Guide de l'exploitant agricole et du propriétaire non exploitant sur le Programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ.

Industrie bio-alimentaire

Ensemble des activités économiques reliées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture, à la transformation des aliments et des boissons, au commerce de ces produits ainsi qu'à la restauration.

Définition tirée du grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française du Québec.

Milieu humide

Terre inondée ou saturée d'eau assez longtemps pour permettre la mise en place de processus caractérisant ce milieu. Un étang, un marais et une tourbière sont des exemples de milieux humides.

Définition tirée du grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française du Québec.

Paysage

Résultat des interactions entre les populations, leurs activités et les lieux qui les accueillent. Des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et

économiques s'inscrivent ainsi dans la notion de paysage. Le territoire devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur.

Définition du Conseil du paysage québécois dans sa Charte du paysage québécois.

Les paysages sont agricoles lorsqu'ils sont formés par des territoires majoritairement occupés par les cultures agricoles et les pâturages. On peut aussi parler de paysages ruraux lorsqu'on regarde plus largement le territoire agricole accompagné de ses formes construites, tels les villages, les hameaux ou les exploitations agricoles.

Définition du Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac.

Les paysages sont forestiers lorsqu'ils sont formés par des territoires où la forêt prédomine. Les paysages sont agro-forestiers lorsqu'ils sont formés par des territoires où les cultures agricoles et les pâturages sont entremêlés parmi des boisés de superficies variables.

Définition du Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac.

Plan de développement de la zone agricole

Document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé en concertation avec les acteurs du milieu et fait état des actions que l'on choisit de réaliser.

Définition tirée du Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole du MAPAQ.

Pontissois, Pontissoise

Personne qui habite la région du Pontiac. Cette région d'appartenance inclut les 18 municipalités de la MRC de Pontiac et la municipalité de Pontiac, qui fait partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Pour les fins du PDZA, un Pontissois est un résident de la MRC de Pontiac.

Gentilé communément employé pour désigner une personne née, qui habite ou réside dans le Pontiac.

Producteur agricole

Personne engagée dans la production d'un produit agricole, sauf :

- une personne engagée dans cette production à titre de salarié au sens du Code du travail ;
- une personne qui exploite la forêt sauf quand elle exploite la partie boisée de sa ferme ;
- une personne engagée dans la production d'un produit agricole consommé entièrement par elle-même et les membres de sa famille ;
- une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur annuelle inférieure à 5 000 \$ ou, compte tenu de la variation du prix des produits agricoles, à toute autre somme que peut déterminer le gouvernement par décret, lequel entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec ou à toute date ultérieure qui y est fixée.

Définition tirée de l'article 1 de la LPA.

Produit agricole

Tout produit de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aviculture, de l'élevage ou de la forêt, à l'état brut ou transformé partiellement ou entièrement par le producteur ou pour lui, les breuvages ou autres produits d'alimentation en provenant. Le produit de l'aquaculture est assimilé à un produit agricole.

Définition tirée de l'article 1 de la LPA.

Tourisme rural

Tourisme pratiqué en milieu rural. Le tourisme rural n'est pas nécessairement apparenté à l'agriculture, mais peut contribuer à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles et forestières qui s'y trouvent.

Définition formulée à partir de celle du grand dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française du Québec.

Unité foncière

Propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou de plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision. Parcelle est synonyme de lot.

Définition inspirée de celle de la Loi sur la fiscalité municipale.

Usage complémentaire à l'agriculture

Usage lié à l'agriculture et qui rend service à celle-ci. Un usage complémentaire à l'agriculture peut être de type commercial, qui concerne tout bâtiment ou toute utilisation du sol comme les postes de rassemblement pour la vente du bétail et les commerces de vente d'intrant à l'agriculture, excluant les centres de jardin, ou de type industriel, qui concerne tout bâtiment ou toute utilisation du sol comme les activités de transformation ou de traitement primaire des produits agricoles. Ces activités doivent être complémentaires et intégrées aux exploitations agricoles comme prolongement de leur activité principale. Les activités de transformation ne peuvent être détachées de l'entreprise agricole et 50 % des produits transformés doivent provenir de celle-ci.

Définitions tirées de la Politique d'intervention en zone agricole de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides.

Zone agricole

Partie du territoire d'une municipalité locale décrite aux plan et description technique élaborés et adoptés conformément aux articles 49 et 50 de la LPTAA.

Définition tirée de l'article 1 de la LPTAA.

Section 1 LE PONTIAC

Pontiac n'est pas seulement une ancienne marque de voiture ou une ville américaine située dans l'État du Michigan, en banlieue de Détroit, mais aussi un territoire, une région, situé dans l'ouest de la province de Québec. Pontiac était aussi un chef amérindien de la tribu des Outaouais, né vers 1714, qui a réussi, lors de la Rébellion de Pontiac, à mobiliser toutes les tribus de la région des Grands Lacs contre les Britanniques après la victoire de ces derniers sur les Français scellée par le traité de Paris de 1763.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

1.1.1 Localisation

Le Pontiac est situé à l'ouest de l'agglomération urbaine formée par Gatineau et Ottawa, la capitale du Canada. Il est accessible par la route 148 du côté québécois et la route 17 via Renfrew et Pembroke du côté ontarien. La majeure partie de sa population vit dans la vallée de la rivière des Outaouais, qui sert de frontière entre le Québec et l'Ontario.

La MRC de Pontiac, structure régionale mise sur pied le 1^{er} janvier 1983 en vertu de la LAU et remplaçant l'ancienne corporation de comté, couvre aujourd'hui un territoire d'une superficie de 14 131,00 km². Elle est bordée à l'est par les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Vallée-de-la-Gatineau, au nord par la MRC de la Vallée-de-l'Or et à l'ouest par la MRC de Témiscamingue. Au sud, la MRC de Pontiac est bordée par le comté de Renfrew, en Ontario, dont elle est séparée par la rivière des Outaouais.

Carte 1 : Localisation de la MRC de Pontiac

1.1.2 Région d'appartenance

Du point de vue géopolitique, la MRC de Pontiac fait partie de la région administrative de l'Outaouais. Cependant, du point de vue sociolinguistique, elle fait partie de la région du Pontiac qui comprend la municipalité de Pontiac qui, elle,

fait partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dont le territoire est inclus dans celui de la région de la Capitale nationale du Canada.

1.1.3 Proximité de grands marchés nord-américains

Le Pontiac est situé à proximité de grands marchés nord-américains. L'agglomération urbaine formée par Gatineau et Ottawa, qui compte une population de quelque 1,2 million d'habitants selon Statistique Canada, est située à plus ou moins une heure de route du Pontiac. Des grandes villes canadiennes comme Montréal, Québec et Toronto, et américaines comme Buffalo, Rochester, Syracuse et Albany, dans l'État de New York, se situent dans un rayon de 500 km autour de Campbell's Bay, chef-lieu de la MRC de Pontiac.

1.1.4 Organisation municipale

La MRC de Pontiac est composée de 18 municipalités et d'un TNO. Le tableau suivant dresse la liste des municipalités et inclut des renseignements sur leur code géographique, leur désignation et leur superficie selon le MAMOT. Ainsi, les municipalités de Sheenboro, de Mansfield-et-Pontefract et d'Otter Lake sont les plus grandes en termes de superficie. Inversement, Fort-Coulonge, Campbell's Bay, Bryson, Portage-du-Fort et Shawville sont les plus petites municipalités.

TABLEAU 1 **Municipalités de la MRC de Pontiac**

Code	Municipalité	Désignation	Superficie (km ²)	Superficie (ha)
84005	Bristol	Municipalité	234,54	23 454
84010	Shawville	Municipalité	5,40	540
84015	Clarendon	Municipalité	347,81	34 781
84020	Portage-du-Fort	Village	4,24	424
84025	Bryson	Municipalité	3,72	372
84030	Campbell's Bay	Municipalité	3,49	349
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	Municipalité	147,28	14 728
84040	Litchfield	Municipalité	213,89	21 389
84045	Thorne	Municipalité	181,66	18 166
84050	Alley-et-Cawood	Municipalité	325,18	32 518
84055	Otter Lake	Municipalité	494,75	49 475
84060	Fort-Coulonge	Village	3,17	317
84065	Mansfield-et-Pontefract	Municipalité	523,56	52 356
84070	Waltham	Municipalité	403,07	40 307
84082	L'Isle-aux-Allumettes	Municipalité	234,09	23 409
84090	Chichester	Canton	235,40	23 540
84095	Sheenboro	Municipalité	634,35	63 435
84100	Rapides-des-Joachims	Municipalité	257,36	25 736
	Sous-total	Territoire municipalisé	4 255,27	425 527
84902	Lac-Nilgaut	Territoire non organisé	9 875,73	987 573
840	Pontiac	Municipalité régionale de comté	14 131,00	1 413 100

Source : MAMOT, Répertoire des municipalités, 2014.

Carte 2 : Organisation municipale

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

1.2.1 Population permanente et saisonnière

La MRC de Pontiac est le cadre de vie de plus de 14 300 résidents permanents qui habitent dans et autour des agglomérations formées des villages de Chapeau, situé dans la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, de Fort-Coulonge et son prolongement dans le canton de Mansfield, situé dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, de Campbell's Bay, de Shawville, de Bryson, de Davidson, situé dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, de L'Île-du-Grand-Calumet, d'Otter Lake et de Portage-du-Fort. Une autre partie de

la population habite dans de petites agglomérations rurales réparties sur l'ensemble du territoire municipalisé (hors TNO) de la MRC.

À cela s'ajoute une population saisonnière estimée à plus de 11 300 résidents saisonniers habitant le long de la rivière des Outaouais et en bordure de plusieurs lacs, principalement dans les municipalités d'Alleyne-et-Cawood, de Bristol, de L'Isle-aux-Allumettes, de Litchfield, d'Otter Lake, de Sheenboro, de Thorne et de Waltham, où les résidents saisonniers forment plus de 50 % de la population totale de ces municipalités.

TABEAU 2 Population des municipalités de la MRC de Pontiac

Code	Municipalités	Population permanente ¹	Nombre de chalets et de maisons de villégiature ²	Population saisonnière ³	Population totale ⁴	Pourcentage saisonnier ⁵
84050	Alleyne-et-Cawood	168	282	600	768	78,1 %
84005	Bristol	1 128	585	1 381	2 509	55,0 %
84025	Bryson	647	2	5	652	0,8 %
84030	Campbell's Bay	775	0	0	775	—
84090	Chichester	368	81	194	562	34,5 %
84015	Clarendon	1 183	351	826	2 009	41,1 %
84060	Fort-Coulonge	1 377	0	0	1 377	—
84902	Lac-Nilgaut	0	538	1 272	1 272	100,0 %
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	731	113	244	975	25,0 %
84082	L'Isle-aux-Allumettes	1 345	616	1 485	2 830	52,5 %
84040	Litchfield	456	221	586	1 042	56,2 %
84065	Mansfield-et-Pontefract	2 204	421	1 126	3 330	33,8 %
84055	Otter Lake	1 109	629	1 401	2 510	55,6 %
84020	Portage-du-Fort	266	21	50	316	15,8 %
84100	Rapides-des-Joachims	131	63	129	260	41,1 %
84010	Shawville	1 664	0	0	1 664	—
84095	Sheenboro	130	255	625	755	82,8 %
84045	Thorne	292	440	931	1 223	76,1 %
84070	Waltham	384	184	453	837	54,1 %
840	Pontiac	14 358	4 802	11 308	25 666	44,1 %

Notes

- Source : Statistique Canada, données du recensement de 2011.
- Source : Sommaire du rôle d'évaluation, MRC Pontiac, 2011, CUBF 1100 : Chalet ou maison de villégiature.
- La population saisonnière a été calculée de la manière suivante : population permanente (3^e colonne) ÷ nombre de logements privés occupés par des résidents habituels (selon le profil des communautés tirés du recensement de 2011 de Statistique Canada) X nombre de chalets et de maisons de villégiature (4^e colonne).
- La population totale a été calculée de la manière suivante : population permanente + population saisonnière.
- Le pourcentage saisonnier a été calculé de la manière suivante : population saisonnière ÷ population totale X 100.

1.2.2 Évolution démographique

De 2006 à 2011, lors du dernier recensement de Statistique Canada, la population permanente de la MRC de Pontiac est passée de 14 586 à 14 358 habitants, une diminution de 1,6 %.

Durant cette période, les municipalités d'Alleyne-et-Cawood (-32,3 %), de Thorne (-31,6 %), de Rapides-des-Joachims (-23,8 %) et de Sheenboro (-22,2 %) ont connu les plus fortes baisses démographiques dans la MRC de Pontiac. Les municipalités de Chichester (-5,2 %), de Clarendon (-5,2 %), de Litchfield (-5,6 %), de Bristol (-6,8 %), de L'Isle-aux-Allumettes (-6,8 %), de L'Île-du-Grand-Calumet (-6,9 %) et de Portage-du-Fort (-5,0 %) ont aussi connu une baisse significative de leur population. Les municipalités d'Otter Lake (+14,1 %), de Waltham (+6,7 %), de Mansfield-et-Pontefract (+6,2 %), de Shawville (+4,9 %), de Bryson (+4,7 %), de Campbell's Bay (+4,0 %) et de Fort-Coulonge (+1,4 %) ont, quant à elles, connu une croissance démographique.

Selon l'ISQ, la population de la MRC de Pontiac devrait croître à 16 084 habitants d'ici à 2031, une augmentation de 9,0 % par rapport à 2006 où la population était estimée à 14 762 habitants.

1.2.3 Répartition de la population selon l'âge et le sexe

La population de la MRC de Pontiac est vieillissante. Les données du dernier recensement de Statistique Canada, en 2011, indiquent que le nombre de personnes dans les groupes d'âge de 0 à 44 ans a fortement diminué (10,9 %) par rapport au recensement de 2006, alors que les 45 ans et plus ont augmenté de 7,9 %. Ce phénomène pourrait s'expliquer par un faible taux de renouvellement de la population et l'exode des jeunes vers les grands centres urbains.

TABLEAU 3 Répartition de la population selon l'âge

Groupe d'âge	2011	2006
0-14 ans	2 200	2 385
15-29 ans	2 250	2 335
30-44 ans	2 110	2 645
45-54 ans	2 430	2 375
55-64 ans	2 515	2 300
65 ans et plus	2 870	2 565
Total	14 375	14 605

Source : Statistique Canada, recensement de 2006 et 2011.

Selon le dernier recensement de Statistique Canada, en 2011, la proportion des hommes (49,9 %) était légèrement inférieure à celle des femmes (50,1 %). La population âgée de 15 ans et plus représentait 84,7 % de la population de la MRC de Pontiac.

1.2.4 Connaissance des langues officielles

Selon le dernier recensement de Statistique Canada, en 2011, 57,6 % de la population de la MRC de Pontiac ont l'anglais comme langue maternelle. C'est aussi la langue la plus souvent parlée à la maison (64,7 %). Cependant, un peu plus de la moitié (50,8 %) de la population est bilingue, particulièrement les francophones. Le bilinguisme est moins élevé chez les anglophones puisque 46,6 % de ceux-ci ne connaissent que l'anglais.

1.3 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.3.1 Secteurs d'activité et emplois

Selon une compilation effectuée par Emploi Québec à partir des données du recensement de 2006 de Statistique Canada, le secteur des soins de santé est celui où travaillent le plus grand nombre de résidents de la MRC de Pontiac. C'est aussi dans ce secteur que travaillent le plus grand nombre de femmes. Elles y occupent 86,4 % des emplois. Les hommes se retrouvent principalement dans le secteur de la fabrication (90,7 %) et dans le secteur de la construction (96,3 %).

TABLEAU 4 Population en emplois selon les cinq principaux secteurs d'activité

	Hommes	Femmes	Total
Soins de santé et assistance sociale	125	765	885
Fabrication	680	70	750
Commerce	310	435	745
Construction	515	20	535
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	365	120	480
Tous les secteurs d'activité	3 240	2 715	5 955

Source : Statistique Canada, recensement de 2006. Compilations spéciales Emploi-Québec.

Le secteur tertiaire est celui qui procure le plus grand nombre d'emplois à la population de la MRC de Pontiac (69,4 %). Le secteur secondaire arrive au deuxième rang avec 21,7 % des emplois, suivi du secteur primaire avec 8,9 %. Le secteur tertiaire comprend les soins de santé et le commerce. Ces deux derniers font d'ailleurs partie des trois groupes d'emploi occupant le plus grand nombre de travailleurs dans la MRC de Pontiac.

La fabrication et la construction forment le secteur secondaire. Ces deux groupes d'emploi comprennent presque exclusivement des hommes. Le secteur primaire, qui comprend l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche, est aussi principalement occupé par les hommes (76,0 %).

Selon l'ISQ, en 2012, il y avait 4 506 travailleurs de 25 à 64 ans dans la MRC de Pontiac, comparativement à 4 729 travailleurs en 2008. Durant cette période, il y a eu une perte d'emplois de 1,2 % principalement liée à la fermeture d'usines dans l'industrie forestière.

1.3.2 Revenus d'emploi

Selon l'ISQ, le revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25 à 64 ans de la MRC de Pontiac est passé de 34 591 \$ à 38 562 \$ de 2008 à 2012, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,8 %. Le revenu annuel moyen comprend les salaires avant retenues, les pourboires, les prestataires d'assurance-salaire et les revenus nets d'entreprises non constituées en société par le nombre de travailleurs. Le revenu d'emploi moyen ne correspond donc pas nécessairement au salaire moyen des travailleurs selon la définition de l'ISQ.

TABEAU 5 Revenu d'emploi moyen des travailleurs de 25 à 64 ans selon le groupe d'âge, 2008-2012

Groupe d'âge	2012 Revenu (\$)	2008 Revenu (\$)	Taux de croissance annuel moyen (%)
25 à 34 ans	33 922	31 074	2,2
35 à 44 ans	40 518	35 650	3,3
45 à 54 ans	40 246	37 379	1,9
55 à 64 ans	38 173	31 722	4,7

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014.

Il existe un écart marqué entre les femmes et les hommes quant au revenu annuel moyen des travailleurs de 25 à 64 ans. En 2012, le revenu annuel moyen des hommes était 9 113 \$ supérieur à celui des femmes, comparativement à 8 835 \$ en 2008. Cependant, le taux de croissance du revenu annuel moyen des femmes (3,0 %) a été supérieur à celui des hommes (2,5 %) durant la même période.

En 2012, plus de la moitié des travailleurs de 25 à 64 ans ont eu un revenu d'emploi inférieur à 40 000 \$. Cette proportion était plus forte en 2008. À l'inverse, il y a eu une augmentation de la proportion des travailleurs de 25 à 64 ans ayant eu un revenu d'emploi supérieur à 40 000 \$.

TABEAU 6 Répartition en pourcentage du nombre de travailleurs selon la tranche de revenu d'emploi, 2008-2012

Tranche de revenu d'emploi	2012 Pourcentage (%)	2008 Pourcentage (%)
Moins de 20 000 \$	28,8	33,0
20 000 \$ à 39 999 \$	33,6	34,1
40 000 \$ à 59 999 \$	19,7	17,9
60 000 \$ à 79 999 \$	10,7	9,5
80 000 \$ à 99 999 \$	3,4	3,3
100 000 \$ et plus	3,7	2,2

Source : Institut de la statistique du Québec, 2014.

Section 2 CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANIFICATION

La conception du PDZA se situe dans un contexte d'aménagement et de planification du territoire et des activités agricoles. Cet outil vise à favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture, à mettre en valeur le plein potentiel agricole dans une perspective d'accroissement et de diversification des activités agricoles, à promouvoir le développement d'activités complémentaires à l'agriculture, à contribuer à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, et à favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire et la pluralité des activités agricoles dans les milieux agricoles moins dynamiques.

2.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE

2.1.1 Zonage agricole

Dans la MRC de Pontiac, la zone agricole décrétée en vertu de la LPTAA occupe une superficie de 94 418 hectares, ou 944,18 km², et couvre 13 municipalités. Elle représente 24,4 % de tout le territoire municipalisé de la MRC.

TABLEAU 7 Données sur le territoire en zone agricole au 31 mars 2011

MRC de Pontiac	
Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	13
Superficie totale de la zone agricole (ha)	94 418
Superficie occupée par les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ (ha)	40 358
Nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ	260
Pourcentage de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles (%)	43
Superficie du territoire municipalisé de la MRC (ha)	385 441
Superficie totale de la MRC ¹ (ha)	1 290 550
Pourcentage du territoire municipalisé de la MRC en zone agricole (%)	24
Pourcentage du territoire de la MRC en zone agricole (%)	7
Inclusion depuis la révision ² (ha)	393
Exclusion depuis la révision ² (ha)	293

Notes

- 1 Superficie totale en terre de la MRC de Pontiac, englobant les municipalités locales ainsi que le TNO.
- 2 Superficies incluses ou exclues par décision depuis l'entrée en vigueur du décret numéro 720-91, le 29 mai 1991, et ayant fait l'objet d'un avis à l'officier de la publicité des droits. Au Québec, la révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992.

Source : CPTAQ, Rapport annuel de gestion 2010-2011.

Les superficies et la proportion de la zone agricole varient d'un territoire municipal à l'autre. Les municipalités de Bristol et de Clarendon sont les plus touchées par le zonage agricole puisque plus de 70 % de leur territoire est inclus dans la zone agricole. Les municipalités de L'Île-du-Grand-Claumet et de L'Isle-aux-Allumettes ont plus de 50 % de leur territoire compris dans la zone agricole. Les municipalités les moins touchées sont Mansfield-et-Pontefract, Sheenboro, Thorne et Waltham. Les autres municipalités ainsi que le TNO ne sont pas touchées par la zone agricole.

TABLEAU 8 Superficie de la zone agricole par municipalité

Municipalités	Superficie totale ¹ (ha)	Superficie de la zone agricole ² (ha)	Pourcentage ³ (%)
Alleyn-et-Cawood	32 530	—	—
Bristol	23 500	17 128	72,9
Bryson	370	—	—
Campbell's Bay	350	129	36,9
Chichester	23 540	7 191	30,5
Clarendon	34 840	25 946	74,5
Fort-Coulonge	320	—	—
L'Île-du-Grand-Calumet	14 740	8 240	55,9
L'Isle-aux-Allumettes	23 420	14 059	60,0
Lac-Nilgaut	985 150	—	—
Litchfield	21 410	8 082	37,7
Mansfield-et-Pontefract	52 510	5 798	11,0
Otter Lake	49 460	1 791	3,6
Portage-du-Fort	420	—	—
Rapides-des-Joachims	25 710	—	—
Shawville	540	234	43,3
Sheenboro	63 400	3 626	5,7
Thorne	18 180	1 004	5,5
Waltham	40 180	1 954	4,9
Pontiac	1 410 570	95 182	6,7

Notes

1 Source : MAMROT, Répertoire des municipalités, 2012.

2 Source : MRC de Pontiac, 2012.

3 Le pourcentage a été calculé de la manière suivante : superficie de la zone agricole ÷ superficie totale.

Source : MRC de Pontiac, 2012.

Carte 3 : Zone agricole

2.1.2 Orientations gouvernementales

Les orientations gouvernementales sont une importante composante du cadre instauré par la LAU pour l'aménagement du territoire au Québec. Elles circonscrivent les problématiques auxquelles les municipalités locales et les MRC doivent répondre et, en ce sens, elles constituent le véhicule des préoccupations du gouvernement et un outil d'échange entre ce dernier et les MRC sur les questions d'aménagement du territoire.

Le principal document d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire a été publié en 1994. Il a été complété et précisé, au fil des ans, par l'adoption d'autres documents d'orientations portant principalement sur les thèmes de la protection du territoire et des activités agricoles et du développement durable de l'énergie éolienne.

Les orientations gouvernementales établissent aussi les paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole.

En matière agricole, l'orientation, l'objectif général, les objectifs et les attentes exprimés en 2001, 2005 et 2007 sont les suivants :

- **Orientation (2001)**

Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser dans une perspective de développement durable, le développement économique des régions.

Afin de mener à bien la mise en œuvre du régime de protection du territoire et des activités agricoles, le gouvernement du Québec s'appuie sur l'objectif général suivant.

- **Objectif général (2001)**

Privilégier une démarche consensuelle avec les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire agricole afin de trouver des solutions adaptées aux particularités du milieu et acceptable localement.

▪ **1^{er} objectif (2001)**

Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

Attentes

- Reconnaître la zone agricole comme la base territoriale pour la pratique et le développement des activités agricoles et y assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles ;
- Freiner l'empiètement et l'expansion de l'urbanisation en zone agricole ;
- Planifier l'aménagement de la zone agricole et y contrôler les usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités et des exploitations agricoles, notamment par la délimitation au préalable des secteurs agricoles dynamiques, des secteurs agricoles viables devant faire l'objet d'une dynamisation et, enfin, des îlots déstructurés par l'accumulation, au fil du temps, d'usages non agricoles.

▪ **2^{ième} objectif (2001)**

Dans une perspective de développement durable, favoriser la protection et le développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole.

Attentes

- Favoriser un modèle de développement durable de l'agriculture qui contribue à la conservation des ressources, notamment par la protection des rives, du littoral des lacs et des cours d'eau et la protection des sols, la protection des prises de captage d'eau potable, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau en milieu agricole, et la protection des boisés ;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles en zone agricole et à l'interface entre la zone agricole

et les secteurs bâtis en déterminant des distances séparatrices et en recourant au zonage des productions.

▪ **3^{ième} objectif (2001)**

Planifier, en concertation avec le milieu, des actions de développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole.

Attentes

- Élaboration d'un PDZA ;
- Développement des élevages et sa contribution à la vitalité du milieu agricole.

• **Addenda (2005)**

Dans le cadre de son plan d'action sur le développement durable de la production porcine, le gouvernement du Québec a précisé le contenu des orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, et ce, afin de favoriser une compréhension de ces orientations qui reflète le plus fidèlement possible leur finalité.

Dans cette perspective, deux attentes découlant de l'objectif général formulé en 2001 et ayant trait à la responsabilité de la MRC à la zone agricole se sont ajoutés.

1^{ière} attente

- Acquérir une connaissance factuelle du territoire, de ses particularités et de ses enjeux.

2^{ième} attente

- Concilier, dans une perspective de développement durable, les responsabilités des MRC à l'égard du développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole et celles relatives à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles, et évaluer sommairement si les solutions envisagées permettent de favoriser l'atteinte de ce résultat.

Des précisions sont par ailleurs apportées pour assurer une protection plus adéquate du milieu naturel, et plus particulièrement du milieu riverain, des milieux humides et des boisés. De plus, pour faciliter la conciliation, dans une perspective de développement durable, des responsabilités de la MRC à l'égard du développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole et de la cohabitation harmonieuse des activités agricoles et non agricoles, les paramètres pour la détermination des distances séparatrices ont fait l'objet d'assouplissements. Ceux-ci visent les élevages à forte charge d'odeur, soit les élevages de porcs, de veaux de lait, de visons et de renards. Enfin, une section traitant du contingentement des élevages porcins en zone agricole s'est aussi ajoutée.

2.1.3 Grandes orientations de l'aménagement du territoire

En matière de protection du territoire et des activités agricoles, le SAD doit, à l'égard du territoire de la MRC, déterminer les grandes orientations d'aménagement qu'elle estime appropriées pour assurer, dans la zone agricole faisant partie de son territoire, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et, dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

Le SAD actuellement en vigueur détermine des grandes orientations de l'aménagement des milieux agricoles et forestiers situées en zone agricole qui y sont définis. D'autres grandes orientations sont aussi déterminées mais ne touchent pas directement le territoire et les activités agricoles.

2.1.3.1 Milieu agricole

La première grande orientation est de consolider la vocation agricole des parties du territoire dont la fonction dominante est l'agriculture, les objectifs étant :

- d'assurer la pérennité de l'activité agricole dans la structure économique de la MRC en lui maintenant une base territoriale ;
- de minimiser les conflits de voisinage entre les utilisateurs ;
- de développer une agriculture durable ;

- de diversifier les activités agricoles.

La seconde grande orientation est de diversifier les activités dans les secteurs agricoles marginaux, les objectifs étant :

- de redynamiser le milieu agricole en autorisant des usages autres que l'agriculture ;
- de mettre en valeur les parties du territoire ayant un faible potentiel pour l'agriculture.

2.1.3.2 Milieu forestier

La grande orientation est de favoriser l'aménagement durable de la forêt et la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier, les objectifs étant :

- de promouvoir la préservation et la gestion intégrée de toutes les ressources et des potentiels de développement du milieu forestier ;
- d'appliquer des modes de coupe forestière adaptés aux peuplements forestiers tout en limitant les pertes de matière ligneuse ;
- de protéger la régénération présente et assurer une régénération adéquate après les coupes forestières ;
- d'améliorer la possibilité forestière afin de renforcer les avantages socioéconomiques provenant de la ressource en bois.

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire seront à reconsidérer lors de la prochaine révision du SAD afin de tenir compte de la caractérisation du territoire agricole, de la demande à portée collective relativement aux îlots déstructurés de la zone agricole, de la vision concertée et du plan d'action dans le PDZA.

2.1.4 Grandes affectations du territoire

Le SAD actuellement en vigueur détermine deux grandes affectations du territoire dans la zone agricole décrétée en vertu de la LPTAA.

2.1.4.1 Affectation agricole

L'affectation agricole correspond au milieu agricole homogène défini dans le SAD. Elle comprend toute la zone agricole comprise dans les municipalités de Bristol, de Campbell's Bay, de Chichester, de Clarendon, de L'Île-du-Grand-Calumet, de L'Isle-aux-Allumettes, de Litchfield, de Mansfield-et-Pontefract, de Shawville, de Sheenboro et de Waltham. Les activités permises dans l'affectation agricole sont les suivantes :

- les activités agricoles ;
- l'habitation unifamiliale rattachée à une exploitation agricole ;
- l'agrotourisme (gîte à la ferme, visite à la ferme, vente de produits de la ferme, repas champêtre, centre d'interprétation rattaché à une exploitation agricole) ;
- les activités de transformation de type artisanal rattachées à une exploitation agricole ;
- les ventes d'encan d'animaux de ferme et les points de rassemblement des animaux de ferme pour le transport ;
- les équipements à caractère touristique ne nécessitant pas de lourdes infrastructures et mettant en valeur l'activité agricole et le paysage qui s'y rattache, tels un belvédère, une aire de repos et une halte routière, sauf les immeubles protégés définis dans le SAD ;
- les activités d'exploitation et d'aménagement forestier, et de sylviculture.

2.1.4.2 Affectation agro-forestière

L'affectation agro-forestière correspond au milieu agricole à dominance forestière tel que défini dans le SAD. Elle comprend toute la zone agricole comprise dans les municipalités d'Otter Lake et de Thorne. En plus de celles prévues dans l'affectation agricole, les activités permises dans l'affectation agro-forestière sont les suivantes :

- l'habitation unifamiliale (permanente et saisonnière), en autant qu'elle respecte les normes de distance séparatrice par rapport à une exploitation agricole existante en vertu de la LPTAA ;
- les activités récréatives de type extensif.

À l'instar des grandes orientations de l'aménagement du territoire, les grandes affectations du territoire ainsi que les activités permises seront à reconsidérer lors de la révision du SAD afin de tenir compte de la caractérisation du territoire agricole, de la demande à portée collective relativement aux îlots déstructurés de la zone agricole, de la vision concertée et du plan d'action dans le PDZA.

Carte 4 : Grandes affectations du territoire

2.1.5 Zonage des productions

En 2005, la MRC de Pontiac a adopté un règlement visant à encadrer sur son territoire les installations d'élevage à forte charge d'odeur, en particulier les porcs, les veaux de lait, les visons et les renards, conformément à la LAU. Ce règlement contingente les activités agricoles en établissant un zonage des productions, où ces installations d'élevage sont interdites à moins de 1 000 mètres des périmètres d'urbanisation et des centres locaux délimités dans le SAD, et établit des règles applicables à l'implantation des constructions en zone agricole, telles la reconstruction, la modification ou l'agrandissement d'une installation à forte charge d'odeur.

Le règlement prévoit aussi des mesures d'atténuation qui ont pour but de favoriser une insertion harmonieuse des élevages à forte charge d'odeur dans leur environnement selon la nature et l'envergure du projet, de sa localisation, des caractéristiques de son environnement immédiat et des préoccupations exprimées par la population lors de la consultation publique prévue par la loi. Ces mesures visent à atténuer les odeurs qui émanent d'un tel projet : obligation de recouvrir en tout temps tout ouvrage de stockage de lisier, d'incorporer le lisier au sol, de respecter de nouvelles distances séparatrices entre le projet et les usages non agricoles, d'installer un écran brise-odeurs, de munir les ouvrages ou les bâtiments d'équipements destinés à favoriser l'économie de l'eau.

2.1.6 Nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole

La LPTAA contient des mesures favorisant le développement d'une approche globale en matière de gestion de la zone agricole. Les dispositions de l'article 59 de cette loi offrent aux municipalités une alternative dans le traitement des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole. Elles permettent de planifier, dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole. Ces mesures reposent sur une implication et une responsabilisation accrues des instances du milieu dans la protection du territoire et des activités agricoles.

2.2 PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE

L'aménagement et le développement sont deux éléments indissociables de la mise en valeur d'un territoire. Ainsi la planification de la zone agricole est essentielle au développement de l'agriculture puisqu'elle permet d'établir les lignes directrices de l'organisation du territoire de la MRC de Pontiac et de son développement en matière d'agriculture pour les prochaines années. La planification de la zone agricole tient non seulement compte de l'énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire, incluse dans le plan stratégique Vision Pontiac 2020, mais aussi des actions posées par celle-ci pour favoriser la mise en valeur et l'occupation dynamique du territoire agricole.

2.2.1 Plan stratégique Vision Pontiac 2020

En 2009, la MRC et le CLD du Pontiac, en partenariat avec la SADC Pontiac, le MÉIE et DÉC, ont entamé une démarche de planification stratégique afin de redéfinir l'avenir socioéconomique des communautés du Pontiac.

Cette démarche se voulait visionnaire, intégrée et participative. Une série de consultations publiques avec des parties intéressées (y compris des citoyens) dans cinq secteurs clés ont mené à un plan stratégique sur 10 ans pour la MRC et, ultérieurement, à un plan d'action. Le plan stratégique Vision Pontiac 2020 ainsi que le plan d'action peuvent être consultés sur le site Web de la MRC de Pontiac au www.mrcpontiac.qc.ca.

2.2.1.1 Secteurs d'activités composant le plan stratégique

Les cinq secteurs clés du plan stratégique Vision Pontiac 2020 sont les suivants : tourisme, culture et sociocommunautaire, commerces et industries, forêts et milieux naturels, agriculture et agroalimentaire.

2.2.1.2 Constats pour l'agriculture et l'agroalimentaire

Le diagnostic du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que les commentaires formulés lors des consultations publiques ont permis de faire les trois constats suivants :

a) Constat 1 : Manque de transformation et de vente de produits locaux

Agriculture primaire, peu d'infrastructures pour transformer les produits localement, manque de réseau de distribution pour vendre localement les produits, barrières frontalières pour les produits transformés.

b) Constat 2 : Manque de diversification et de produits de spécialité

Production basée sur la grande culture, élevage bovin et production laitière, culture maraîchère en émergence, peu de valeur ajoutée, conditions climatiques et qualité des sols susceptibles de produire une diversité de produits, proximité de marchés potentiels (Gatineau-Ottawa, Montréal, Toronto, Est ontarien).

c) Constat 3 : Manque de renouveau et de promotion agricole

Tendance à travailler individuellement, manque de relève parmi les agriculteurs et producteurs vieillissants, activités agrotouristiques existantes et en devenir.

2.2.1.3 Conditions gagnantes

C'est à partir de ces constats que les quatre conditions gagnantes suivantes ont été déterminées pour les cinq secteurs clés du plan stratégique, en lien avec le développement du secteur agricole et agroalimentaire :

a) Condition gagnante 1 : Le concept de développement durable

Le Pontiac veut se développer de façon durable, ce qui veut dire en prenant en compte l'équilibre entre l'économie, le social et l'environnement afin de créer un milieu viable, vivable et équitable.

b) Condition gagnante 2 : La gouvernance et la qualité associative

Le Pontiac veut se développer solidairement en revoyant les forces et les faiblesses de son modèle de gouvernance actuelle et de la qualité de sa vie associative, y compris le réseautage, que ce soit dans et entre les milieux municipaux, communautaires ou autres.

c) Condition gagnante 3 : Le savoir

Le Pontiac souhaite s'inscrire dans l'économie du savoir en faisant fructifier les connaissances et les savoir-faire, dont l'acquisition et le transfert passeront, entre autres, par la qualité de l'offre en éducation et en formation.

d) Condition gagnante 4 : Les infrastructures

Le Pontiac veut se développer en améliorant ses infrastructures afin de rendre son territoire accessible physiquement et virtuellement, et plus attrayant afin d'améliorer la qualité de vie de sa population.

2.2.1.4 Énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire

C'est par le biais de son plan stratégique que la MRC de Pontiac affirme sa volonté de devenir une MRC d'excellence. Pour le secteur agricole et agroalimentaire, l'énoncé de vision stratégique est le suivant :

« En 2020, le secteur agricole et agroalimentaire sera basé sur des produits de spécialité variés et innovants, confirmant son rôle économique clé. La MRC de Pontiac sera reconnue pour son dynamisme et pour la valeur ajoutée à ses productions, suscitant ainsi des vocations parmi la relève. »

2.2.1.5 Orientations pour le secteur agricole et agroalimentaire

Pour le secteur agricole et agroalimentaire, les orientations contenues dans le plan d'action du plan stratégique sont les suivantes :

a) Orientation 1

Soutenir les 2^e et 3^e transformations ainsi que les circuits-courts de commercialisation.

b) Orientation 2

Encourager les activités de diversification agricole et d'efficacité technico-économique.

c) Orientation 3

Promouvoir et rendre accessible l'agriculture ainsi que l'établissement et le transfert de fermes.

LE PDZA, UN COMPLÉMENT AU PLAN STRATÉGIQUE VISION PONTIAC 2020

Le PDZA est un complément au plan stratégique Vision Pontiac 2020 puisqu'il vient préciser les actions à poser à la suite d'un portrait du territoire et des activités agricoles et forestières, d'un diagnostic et d'une vision concertée du développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC de Pontiac. Cette vision servira d'énoncé de référence à l'élaboration des outils de planification du territoire agricole, particulièrement lors de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

2.2.2 Caractérisation du territoire agricole

En 2012, le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac a procédé à la caractérisation de son territoire agricole. Le rapport issu de cette caractérisation comprend cinq grandes parties portant sur les éléments suivants :

- Portrait du territoire ;
- Potentialités et contraintes pour l'agriculture ;
- Gouvernance ;
- Occupation du territoire ;
- Modèle d'analyse du territoire.

Le rapport de caractérisation du territoire agricole et l'annexe cartographique peuvent être consultés sur le site Web de la MRC de Pontiac au www.mrcpontiac.qc.ca.

2.2.2.1 Objectif

L'objectif de la caractérisation consistait à soutenir l'élaboration d'un PDZA en établissant un portrait du territoire et des activités agricoles dans la MRC de Pontiac. Le résultat recherché était donc d'établir un portrait détaillé du territoire et des activités agricoles en termes de potentialités et de contraintes pour l'agriculture, et en termes d'occupation du territoire.

Plus spécifiquement, la caractérisation du territoire agricole servira à :

- planifier le développement de la zone agricole sur la base des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles ;
- contribuer à la mise en valeur du potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles.

2.2.2.2 Formes du territoire

Le modèle d'analyse proposé tient compte des potentialités et des contraintes du territoire pour l'agriculture et du dynamisme apparent du territoire par l'agriculture. Ce modèle d'analyse est un outil qui permet de comprendre la réalité du terrain par les formes que prend le territoire du point de vue de l'agriculture : le Pontiac agricole, le Pontiac non agricole, les lieux d'exploitation méritoire et les lieux d'occasions d'affaires agricoles. Cet outil aidera les gestionnaires à cibler les parties du territoire visées par le PDZA pour le développement de l'agriculture, et à moduler les politiques d'aménagement en prenant en compte ces réalités.

Carte 5 : Formes du territoire

2.2.3 Demande à portée collective

Le 25 juin 2013, la MRC de Pontiac a soumis une demande à la CPTAQ afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourront être implantées en zone agricole, conformément à

l'article 59 de la LPTAA. La demande vise les 13 municipalités de la MRC qui ont une zone agricole décrétée en vertu de cette loi.

La demande a porté :

- sur 76 îlots déstructurés de la zone agricole ;
- sur des unités foncières vacantes d'une superficie de 10 hectares et plus pour ne pas déstructurer la zone agricole, tous situés dans des milieux agricoles viables et forestiers qui seront délimités dans le prochain SAD.

À la suite de l'entente intervenue le 17 septembre 2013 entre la CPTAQ, l'UPA, la MRC de Pontiac et les municipalités concernées, et de la validation des cartes qui a suivi cette négociation, l'orientation préliminaire devrait bientôt être connue. La MRC et les municipalités concernées auront par la suite à donner leur avis sur celle-ci avant que la décision soit rendue par la CPTAQ.

À la suite de cette décision, la MRC de Pontiac pourra modifier son SAD afin d'inclure les conditions d'implantation résidentielle dans les îlots déstructurés et les unités foncières vacantes de 10 hectares et plus de la zone agricole. Les municipalités concernées devront adopter, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la modification du SAD, adopter un règlement de concordance, conformément à la LAU, incluant ces conditions d'implantation résidentielle en zone agricole.

Lors de la révision de son SAD, la MRC pourra adopter un RCI afin de rendre les conditions d'implantation résidentielle en zone agricole effectives à court terme dans les municipalités concernées.

2.2.3.1 Îlots déstructurés

Les 76 îlots déstructurés de la zone agricole font partie de ce que nous appelons le premier volet de la demande à portée collective. En vertu des orientations gouvernementales, un îlot déstructuré peut être défini comme suit :

« [...] entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur de laquelle subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. »

Plus de la moitié des îlots déstructurés se trouvent dans les milieux agricoles dynamiques et viables de la zone agricole, surtout dans les municipalités de Bristol, de Clarendon, de L'Île-du-Grand-Calumet et de L'Isle-aux-Allumettes. Tous les îlots déstructurés, quel que soit le milieu dans lequel ils se trouvent, sont délimités, voire circonscrits, de manière à ne pas ajouter de contraintes à l'agriculture et ne pas nuire aux possibilités d'accroissement des activités agricoles existantes.

Il existe deux types d'îlots déstructurés sur le territoire de la MRC de Pontiac. Le premier type représente des « îlots avec morcellement », où le morcellement des lots serait autorisé. Le deuxième type représente des « îlots sans morcellement et vacant », où le morcellement des lots ne serait pas autorisé, où l'ajout de nouvelles résidences ne serait permis que sur des lots vacants inclus en tout ou en partie dans ces îlots.

TABLEAU 9 Nombre et types d'îlots déstructurés par type de milieu et par municipalité

Code	Municipalité	Type d'îlot		Type de milieu			Total
		Avec morcellement	Sans morcellement et vacant	Agricole dynamique	Agricole viable	Forestier	
84005	Bristol	15	2	5,5 ¹	6	5,5 ¹	17
84030	Campbell's Bay	0	0	0	0	0	0
84090	Chichester	3	0	1	1	1	3
84015	Clarendon	19	0	10	1	8	19
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	12	0	5	7	0	12
84082	L'Isle-aux-Allumettes	9	0	5	1	3	9
84040	Litchfield	3	0	3	0	0	3
84065	Mansfield-et-Pontefract	11	0	1,5 ¹	0	9,5 ¹	11
84055	Otter Lake	0	0	0	0	0	0
84010	Shawville	0	0	0	0	0	0
84095	Sheenboro	0	0	0	0	0	0
84045	Thorne	0	0	0	0	0	0
84070	Waltham	2	0	0	0	2	2
Total		74	2	31	16	29	76

Note

Un îlot déstructuré compris en partie dans un milieu agricole viable ou forestier compte pour un demi-îlot dans chaque type de milieu.

Source : MRC de Pontiac, 2014.

Le nombre de nouvelles résidences qui pourraient être implantées dans chaque îlot déstructuré est fonction des normes de lotissement des municipalités.

2.2.3.2 Unités foncières vacantes de 10 hectares et plus

Les unités foncières vacantes de 10 hectares et plus en zone agricole font partie de ce que nous appelons le deuxième volet de la demande à portée collective. Ces unités foncières sont situées en tout ou en partie dans les milieux agricoles viables et forestiers où l'implantation de nouvelles résidences serait possible avec l'autorisation de la CPTAQ. Ces unités foncières sont d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole et favoriser le développement de l'agriculture dans ces milieux.

TABLEAU 10 Nombre d'unités foncières vacantes de 10 ha et plus dans les milieux agricoles viables et forestiers par municipalité

Code	Municipalité	Milieu agricole viable			Milieu forestier			Total général
		EAE ¹	EANE ²	Total	EAE ¹	EANE ²	Total	
84005	Bristol	5	9	14	4	60	64	78
84030	Campbell's Bay	0	0	0	0	0	0	0
84090	Chichester	2	5	7	2	36	38	45
84015	Clarendon	1	1	2	15	53	68	70
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	5	5	10	3	13	16	26
84082	L'Isle-aux-Allumettes	8	13	21	14	71	85	106
84040	Litchfield	4	2	6	3	15	18	24
84065	Mansfield-et-Pontefract	2	7	9	6	14	20	29
84055	Otter Lake	1	2	3	0	5	5	8
84010	Shawville	0	0	0	0	0	0	0
84095	Sheenboro	2	2	4	3	3	6	10
84045	Thorne	0	0	0	0	2	2	2
84070	Waltham	0	0	0	2	4	6	6
Total		30	46	76	52	276	328	404

Notes

1. Une EAE signifie une entreprise agricole enregistrée au MAPAQ.
2. Une EANE signifie une entreprise agricole non enregistrée au MAPAQ.

Source : MRC de Pontiac, 2014.

Dans les milieux agricoles dynamiques de la zone agricole, les nouvelles résidences autres que celles prévues en vertu des articles 40, 31.1 et 105 de la LPTAA ne seraient pas permises. Dans les milieux agricoles viables et forestiers, les mêmes règles d'implantation résidentielle pourraient aussi s'appliquer pour ces parties du territoire de la MRC, à l'exception des unités foncières vacantes de 10 hectares et plus où il serait possible d'y implanter de nouvelles résidences dans ces milieux.

2.2.3.3 Secteurs de demande recevable

La demande à portée collective incluait aussi une annexe cartographique délimitant tous les secteurs de demande recevable, c'est-à-dire tous les secteurs de villégiature résidentielle ou ayant cette vocation situés en zone agricole, qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle demande à portée collective. La MRC de Pontiac mise donc sur l'implantation de nouvelles résidences en bordure des lacs et des cours d'eau où les bandes riveraines se trouvent en zone agricole, afin de favoriser ce type de développement dans les municipalités visées.

À l'heure actuelle, il est difficile de déterminer le nombre de nouvelles résidences qui pourraient être implantées dans les secteurs de demande recevable compte tenu de la topographie, de l'accès et des normes de lotissement des municipalités dans lesquels ils se trouvent.

L'implantation de ces nouvelles résidences pourrait se faire de façon séquentielle à partir des lots déjà construits dans ces secteurs. Toutefois, les lots vacants intercalaires à l'intérieur de ceux-ci devraient être tous construits avant de poursuivre la séquence de développement plus loin.

TABLEAU 11 Nombre de secteurs de demande recevable par type de milieu et par municipalité

Code	Municipalité	Type de milieu			Total
		Agricole dynamique	Agricole viable	Forestier	
84005	Bristol	1	0	1	2
84030	Campbell's Bay	0	0	0	0
84090	Chichester	1,5	0	0,5	2
84015	Clarendon	0,5	0	0,5	1
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	0	0	0	0
84082	L'Isle-aux-Allumettes	0	2	0	2
84040	Litchfield	0	0	2	2
84065	Mansfield-et-Pontefract	0	1	0	1
84055	Otter Lake	0	0	0	0
84010	Shawville	0	0	0	0
84095	Sheenboro	0	0	1	1
84045	Thorne	0	0	1	1
84070	Waltham	0	0	0	0
Total		3	3	6	12

Note

Un îlot déstructuré compris en partie dans un milieu agricole viable ou forestier compte pour un demi-îlot pour chaque type de milieu.

Source : MRC de Pontiac, 2014.

Le tableau suivant indique la répartition en superficie et en pourcentage des milieux en zone agricole par municipalité, excluant les îlots déstructurés et les secteurs de demande recevable. Il permet de mieux comprendre le dynamisme de l'agriculture dans chaque municipalité de la MRC de Pontiac.

TABEAU 12 Répartition des milieux en zone agricole par municipalité, excluant les îlots déstructurés et les secteurs de demande recevable

Municipalité	Type de milieu						Total (ha)
	Agricole dynamique		Agricole viable		Forestier		
	Superficie (ha)	Pourcentage (%)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)	Superficie (ha)	Pourcentage (%)	
Bristol	7 826,15	46,1	2 823,70	16,6	6 329,58	37,3	16 979,43
Campbell's Bay	128,41	100,0	0,00	0,0	0,00	0,0	128,41
Chichester	1 377,36	19,2	1 654,41	23,1	4 131,01	57,7	7 162,78
Clarendon	16 698,14	64,6	477,75	1,9	8 664,97	33,5	25 840,86
L'île-du-Grand-Calumet	3 807,99	46,6	3 129,42	38,3	1 234,76	15,1	8 172,17
L'Isle-aux-Allumettes	5 257,15	37,7	3 406,88	24,4	5 277,38	37,9	13 941,41
Litchfield	5 768,03	71,9	633,74	7,9	1 619,10	20,2	8 020,87
Mansfield-et-Pontefract	1 819,39	31,1	1 032,79	17,6	3 002,71	51,3	5 854,89
Otter Lake	0,00	0,0	474,82	26,5	1 318,79	73,5	1 793,61
Shawville	234,22	100,0	0,00	0,0	0,00	0,0	234,22
Sheenboro	1 203,86	33,5	717,36	19,9	1 675,32	46,6	3 596,54
Thorne	0,00	0,0	0,00	0,0	969,90	100,0	969,90
Waltham	0,00	0,0	0,00	0,0	1 947,96	100,0	1 947,96
Total	44 120,70	46,6	14 350,87	15,2	36 171,48	38,2	94 643,05

Source : MRC de Pontiac, 2014.

Carte 6 : Demande à portée collective (art. 59, LPTAA)

2.2.4 Révision du schéma d'aménagement et de développement

La MRC de Pontiac prendra en compte la caractérisation du territoire agricole et la demande à portée collective lors de la prochaine révision de son SAD. Ces deux exercices de planification du territoire traduisent une vision d'ensemble de l'aménagement de la zone agricole et visent à assurer une meilleure protection du territoire et des activités agricoles.

La révision du SAD vise à faciliter la mise en œuvre du plan d'action du PDZA et à favoriser l'occupation dynamique du territoire agricole par l'introduction de nouvelles activités agricoles. La révision du SAD devra aussi contribuer à la revitalisation des municipalités.

2.2.4.1 Types de milieu en zone agricole

Le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac a délimité trois types de milieu en zone agricole selon le couvert forestier et le dynamisme apparent de l'activité agricole : dynamique, viable et forestier. Ces milieux ont été validés lors

de la négociation avec la CPTAQ, l'UPA et les municipalités concernées à la suite de la soumission de la demande à portée collective.

2.2.4.2 Grandes orientations de l'aménagement du territoire agricole

Les nouvelles grandes orientations de l'aménagement du territoire agricole seront énoncées selon le milieu et le dynamisme des activités agricoles dans la MRC de Pontiac. Elles devront aussi être conformes aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles. Le tableau suivant propose les grandes orientations de l'aménagement du territoire qui pourront être retenues selon le type de milieu en zone agricole.

TABEAU 13 Grandes orientations de l'aménagement du territoire proposées selon le type de milieu en zone agricole

Types de milieu	Grandes orientations de l'aménagement du territoire proposées
AGRICOLE DYNAMIQUE • Milieu où le potentiel agricole des sols est élevé, sols utilisés à des fins agricoles ; • Milieu généralement caractérisé par un couvert forestier de moins de 50 %.	• Encourager le maintien des activités agricoles ; • Limiter les usages autres qu'agricoles pour ne pas nuire au développement des activités agricoles.
AGRICOLE VIABLE • Milieu où le potentiel agricole des sols est moyennement élevé, sols moyennement utilisés à des fins agricoles ; • Milieu généralement caractérisé par un couvert forestier variant de 50 à 75 %.	• Permettre l'implantation d'usages complémentaires à l'agriculture, tels la transformation à la ferme et l'agrotourisme, pour apporter un soutien à la rentabilité des exploitations agricoles ; • Limiter les usages autres qu'agricoles pour ne pas nuire au développement des activités agricoles.
AGRICOLE FORESTIER • Milieu où le potentiel agricole des sols est peu élevé, sols peu utilisés à des fins agricoles ; • Milieu généralement caractérisé par un couvert forestier de plus de 75 %.	• Permettre l'implantation d'usages complémentaires à l'agriculture, tels la transformation à la ferme et l'agrotourisme, pour apporter un soutien à la rentabilité des exploitations agricoles ; • Permettre la diversification des activités autres qu'agricoles en prenant en compte la dynamique politique locale.

Source : MRC de Pontiac, 2014.

2.2.4.3 Grandes affectations du territoire agricole

Les grandes affectations du territoire agricole découleront des orientations qui seront retenues et délimitées selon les types de milieu en zone agricole. Les utilisations du territoire qui seront autorisées ne devront pas nuire au développement des activités agricoles. Le tableau suivant propose les grandes affectations du territoire agricole qui pourront être retenues selon le type de milieu en zone agricole.

TABEAU 14 Grandes affectations du territoire proposées selon le type de milieu en zone agricole

Milieu	Affectation du territoire	Secteur
Agricole dynamique	Agricole	Agricole
Agricole viable	Agro-forestière de type 1	Agro-forestier
Agricole forestier	Agro-forestière de type 2	Agro-forestier

Source : MRC de Pontiac, 2014.

Carte 7 : Grandes affectations du territoire proposées selon le type de milieu en zone agricole

2.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Le Guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole, produit par le MAPAQ, définit les objectifs et les bénéfices escomptés du PDZA.

2.3.1 Objectifs du PDZA

2.3.1.1 Selon le MAPAQ

Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon de concilier les objectifs suivants :

- assurer le développement et la pérennité des activités agricoles ;
- atténuer les pressions de l'urbanisation ;
- favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Le PDZA devrait :

- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits ;
- viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché ;
- encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

2.3.1.2 Bénéfices escomptés

Le PDZA peut notamment contribuer à :

- acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles permettant une meilleure appropriation de la zone agricole ;
- enrichir les connaissances concernant les défis qui touchent le milieu agricole (ex. : mise en marché et relève agricole) ;
- mobiliser les acteurs du milieu en ayant pour effet de créer un climat de confiance et une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs municipal et agricole ;
- établir un lieu d'échanges propice à l'élaboration d'une vision concertée du développement de l'agriculture ;
- reconnaître le rôle et l'importance de l'agriculture dans le développement des communautés du Pontiac (ex. : qualité de vie, économie) ;
- déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel de l'agriculture en zone agricole et de réaliser des actions concrètes ;
- bonifier la planification de l'agriculture incluse dans le SAD de la MRC de Pontiac.

2.3.1.3 Attentes vis-à-vis le développement de l'agriculture

Le PDZA devrait répondre aux attentes de la MRC vis-à-vis le développement de l'agriculture, soit :

- la consolidation des activités agricoles existantes dans les milieux agricoles dynamiques ;
- le développement de nouvelles activités agricoles dans les milieux agricoles viables et forestiers ;
- la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la MRC ;
- le développement de l'agriculture qui tient compte de la réalité du milieu.

2.3.2 Rôles et responsabilités des comités de travail

Le mandat de concevoir le PDZA a été confié à la CDE du Pontiac à la suite d'une aide financière accordée par le MAPAQ. Des comités de travail ont été formés. Les rôles et les responsabilités de chacun ont été déterminés, et les attentes envers les acteurs qui ont participé au projet ont aussi été définies en fonction de leur expertise. Une communication efficace avec ceux-ci a été établie.

2.3.2.1 Comité de rédaction

Le comité de rédaction a été responsable de la rédaction du PDZA. Il a été formé des personnes suivantes :

- Madame Amy Taylor, agente en développement rural et agroalimentaire, CDE du Pontiac, jusqu'au 28 février 2014 ;
- Monsieur Jérémie Duchesne, agent de développement rural, agriculture et foresterie, CDE du Pontiac, depuis le 14 avril 2014 ;
- Monsieur Pierre Duchesne, aménagiste, MRC de Pontiac ;
- Monsieur Jean-Jacques Simard, consultant.

2.3.2.2 Comité directeur

Le comité directeur a pris acte de l'état d'avancement des travaux et transmis des directives sur les tâches à réaliser. Il a été formé des personnes suivantes :

- Monsieur Marc Fortin, directeur, CDE du Pontiac ;

- Monsieur Rémi Bertrand, directeur général, MRC de Pontiac ;
- Monsieur Régent Dugas, directeur du territoire, MRC de Pontiac.

2.3.2.3 Comité élargi

Le comité élargi a soutenu les différents comités de travail en apportant une expertise technique ponctuelle. Il a été formé des personnes suivantes :

- Monsieur Yves Lévesque, directeur, Direction régionale de l’Outaouais, MAPAQ ;
- Monsieur François Biron, agronome, conseiller en aménagement, environnement et innovation, Direction régionale de l’Outaouais, MAPAQ ;
- Madame Isabelle McComeau, agronome, Centre de services agricoles de Shawville, MAPAQ ;
- Monsieur Yannick Gignac, conseiller aux opérations régionales, Direction régionale de l’Outaouais, MAMOT ;
- Monsieur Richard Maheu, président, Fédération régionale de l’UPA Outaouais-Laurentides ;
- Monsieur Guillaume Charest-Hallée, conseiller en aménagement et environnement, Fédération régionale de l’UPA Outaouais-Laurentides ;
- Monsieur Denis Dubeau, président, syndicat local de l’UPA du Pontiac ;
- Monsieur Michel Léonard, directeur, Office des producteurs de bois du Pontiac ;
- Monsieur Winston Sunstrum, maire, municipalité de L’Isle-aux-Allumettes ;
- Monsieur Terry Elliott, maire, municipalité de Clarendon ;
- Monsieur Brian Drummond, conseiller, municipalité de Bristol.

2.3.3 Partenaires associés

La conception du PDZA de la MRC de Pontiac est le fruit de la collaboration de plusieurs partenaires qui ont contribué de près ou de loin aux différentes étapes du projet, soit le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières, le diagnostic, la vision concertée et le plan d'action :

- Le MAPAQ ;
- Les employés de la MRC de Pontiac ;
- Les élus de la MRC de Pontiac, dont certains sont producteurs agricoles ;
- La CDE du Pontiac ;
- Le CLD du Pontiac ;
- La SADC du Pontiac ;
- La Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides ;
- Le syndicat local de l'UPA du Pontiac ;
- L'Office des producteurs de bois du Pontiac.

2.3.4 Mécanismes de communication et de consultation

2.3.4.1 Stratégie de communication

La CDE du Pontiac a consulté les producteurs agricoles, les producteurs de bois, les élus de la MRC et les principaux acteurs socio-économiques lors de diverses rencontres afin de les sensibiliser à l'importance de l'agriculture et son développement afin d'accroître la vitalité économique de la MRC. Elle a aussi recueilli leurs préoccupations, leurs commentaires et leurs propositions d'actions lors de la conception du PDZA.

La population du Pontiac sera informée des actions à poser pour le développement de l'agriculture à la suite de l'adoption du PDZA par le conseil

des maires. Les moyens utilisés seront les avis publics et les publiereportages dans les journaux locaux ainsi que des rencontres publiques d'information.

Le PDZA et le plan d'action seront disponibles sur le site Web de la MRC de Pontiac. Des copies imprimées en français et en anglais seront aussi disponibles sur demande.

2.3.4.2 Rôle de la consultation

La consultation des acteurs concernés avait pour but de favoriser l'adhésion des principaux acteurs lors de la conception du PDZA. Elle s'est avérée un outil intéressant, voire essentiel, pour enrichir, améliorer et valider le contenu du PDZA. Les choix des personnes et des méthodes de consultation ont été tributaires des objectifs à poursuivre pour le développement de l'agriculture dans la MRC de Pontiac.

2.3.5 Plan de travail

Un plan de travail a été préalablement établi afin de réaliser le projet. Il comprend les grandes étapes ainsi que les moyens qui ont servi lors de la conception du PDZA. Il comprend aussi un calendrier qui a été révisé pendant la réalisation du projet.

2.3.5.1 Étapes

Les principales étapes ont été les suivantes :

- Dresser un portrait du territoire et des activités agricoles et forestières ;
- Établir un diagnostic à la suite du portrait ;
- Dresser un bilan des consultations auprès des producteurs agricoles, des producteurs de bois, des municipalités et des acteurs socio-économiques du Pontiac ;
- Énoncer une vision concertée du développement de l'agriculture tenant compte du portrait et du diagnostic ;
- Élaborer un plan d'action s'appuyant sur le diagnostic et la vision concertée du développement de l'agriculture dans la MRC de Pontiac.

À chacune de ces étapes, les comités de rédaction, de direction et élargi se sont rencontrés à maintes reprises. Des consultations ont été menées auprès des producteurs agricoles, des producteurs de bois, des élus et des principaux acteurs socio-économiques afin de répondre à leurs questions, de connaître leurs préoccupations et leurs attentes, de recevoir leurs commentaires et leurs propositions d'actions pour le développement de l'agriculture dans la MRC de Pontiac.

2.3.5.2 Calendrier de travail

Le projet a débuté lors d'une première rencontre du comité élargi, qui s'est tenue le 2 mai 2013. Durant cette rencontre, le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac a présenté le rapport de caractérisation du territoire agricole et la CDE du Pontiac a expliqué les principales étapes de réalisation du projet PDZA. Le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières a débuté à la suite de cette rencontre. Le comité de rédaction s'est rencontré à maintes reprises du début jusqu'à la fin du projet.

TABEAU 15 Calendrier de travail

Mois	2013								2014							
	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Étapes																
1. Portrait																
2. Diagnostic																
3. Vision concertée																
4. Plan d'action																
5. Cartographie																
6. Adoption PDZA final																

Source : MRC de Pontiac, 2014.

Un rapport d'étape a été envoyé au MAPAQ et à la fédération régionale de l'UPA le 24 janvier 2014, conformément au protocole d'entente signé en décembre 2012 avec la MRC de Pontiac. À la suite du dépôt de ce rapport, une rencontre

avec le MAPAQ et la fédération régionale de l'UPA a eu lieu le 12 février 2014 pour discuter de la suite du projet et du contenu du PDZA.

La version préliminaire du PDZA a été transmise au MAPAQ et à la fédération régionale de l'UPA le 28 février 2014. Des commentaires sur son contenu ont été formulés lors d'une rencontre avec le consultant le 7 mars suivant.

La rédaction de la version finale du PDZA a débuté à la suite des commentaires reçus sur la version préliminaire. La version finale a été adoptée par le conseil des maires le 26 août 2014.

Le tableau suivant inclut la liste des principales rencontres d'information, des sessions de travail et des consultations relativement au PDZA.

TABLEAU 16 Principales rencontres et consultations relativement au PDZA

Rencontre ou consultation	Date
Comité de rédaction (session de travail)	20 mars 2013
Comité élargi (rencontre d'information)	2 mai 2013
Syndicat local de l'UPA du Pontiac (rencontre d'information)	2 juin 2013
Syndicat local de l'UPA du Pontiac (rencontre d'information)	8 octobre 2013
Producteurs agricoles à Bristol (consultation)	6 novembre 2013
Comité directeur (session de travail)	9 janvier 2014
Acteurs économiques, MAPAQ et UPA (session de travail)	16 janvier 2014
Comité directeur (session de travail)	3 février 2014
Comité élargi (session de travail)	4 février 2014
Comité de rédaction, MAPAQ et UPA (session de travail)	12 février 2014
Comité directeur (session de travail)	17 février 2014
Conseil d'administration de la MRC (rencontre d'information)	18 février 2014
Producteurs agricoles à Chapeau (consultation)	18 février 2014
Comité de rédaction, MAPAQ et UPA (session de travail)	7 mars 2014
AMVFPO (rencontre d'information)	19 mars 2014
Syndicat local de l'UPA du Pontiac (rencontre d'information)	25 mars 2014
OPBP (rencontre d'information)	26 mars 2014
Comité directeur, acteurs économiques et MAPAQ (session de travail)	9 avril 2014
Comité élargi (session de travail)	17 avril 2014
OPBP (consultation)	30 avril 2014
Comité élargi (session de travail)	6 mai 2014
Forum des municipalités	29 mai 2014
Comité directeur et de rédaction (session d'orientation et de travail)	26 juin 2014
Comité élargi (session de travail)	7 juillet 2014

Source : MRC de Pontiac, 2014.

2.3.6 Ressources professionnelles

Les ressources professionnelles impliquées dans la conception du PDZA ont été les suivantes :

- Madame Amy Taylor, agente en développement rural et agroalimentaire, CDE du Pontiac, jusqu'au 28 février 2014 : plan d'action ;
- Monsieur Jérémie Duchesne, agent de développement rural, agriculture et foresterie, CDE du Pontiac, depuis le 14 avril 2014 : toutes les phases du projet ;
- Monsieur Pierre Duchesne, aménagiste, MRC de Pontiac : portrait du territoire et des activités agricoles et forestières ;
- Monsieur Jean-Jacques Simard, agronome, consultant : portrait des activités agricoles et forestières, diagnostic, vision concertée, plan d'action.

Ces ressources professionnelles ont formé le comité de rédaction du PDZA auquel se sont joints occasionnellement celles du MAPAQ et de la fédération régionale de l'UPA :

- Monsieur François Biron, agronome, conseiller en aménagement, environnement et innovation, Direction régionale de l'Outaouais, MAPAQ ;
- Madame Isabelle McComeau, agronome, Centre de services agricoles de Shawville, MAPAQ ;
- Monsieur Guillaume Charest-Hallée, conseiller en aménagement et environnement, Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides ;

Ces ressources professionnelles ont validé le contenu du PDZA jusqu'à la version finale adoptée par le conseil des maires de la MRC de Pontiac.

2.3.7 Montage financier

En vertu du Programme d'appui de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, le MAPAQ a versé à la MRC de Pontiac une aide financière de 24 405 \$ pour la soutenir dans l'élaboration de son PDZA.

Les frais admissibles en vertu de ce programme comprenaient :

- les salaires et les avantages sociaux du personnel de la MRC ;
- les frais de communication, y compris les frais de télécommunication et les frais d'envoi postal ;
- l'impression et la photocopie ;
- l'acquisition de données ;
- le soutien technique et professionnel externe ;
- les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ;
- les frais de consultation publique (salle de réunion, matériel) ;
- les autres coûts directement liés à la démarche du projet préalablement approuvés par le MAPAQ.

La MRC de Pontiac a retenu les services professionnels de monsieur Jean-Jacques Simard, agronome, à titre de consultant. Les honoraires pour remplir le mandat étaient établis selon un montant forfaitaire de 20 160 \$. Les frais de repas, d'hébergement, de déplacement et de stationnement payés par le consultant durant son mandat lui ont été remboursés par la MRC de Pontiac.

Le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac a contribué en nature à la conception du PDZA. Du 7 janvier 2014 jusqu'à son adoption par le conseil des maires, le 26 août 2014, cette contribution a été évaluée à 20 400 \$, calculée selon 3,5 jours par semaine.

De la signature du protocole d'entente avec le MAPAQ jusqu'au 28 février 2014, la contribution en nature de l'agente en développement rural et agroalimentaire de la CDE du Pontiac a été évaluée à 11 000 \$, calculée selon un jour par semaine. Depuis le 14 avril 2014, le nouvel agent en développement rural, agriculture et foresterie, de la CDE du Pontiac a contribué en nature de nombreuses heures de travail à la conception du PDZA.

En 2012, le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac a caractérisé le territoire agricole. Le rapport issu de la caractérisation a servi à établir le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières inclus dans le PDZA. La contribution en nature a été évaluée à 28 500 \$, calculée selon 2,5 jours par

semaine sur 52 semaines, plus les honoraires d'un consultant qui a développé un modèle d'analyse du territoire agricole et les frais de traduction du rapport de caractérisation.

2.3.8 Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le commissaire en développement rural, agriculture et foresterie, de la CDE du Pontiac sera responsable de la mise en œuvre du PDZA, qui mettra sur pied un comité de suivi comprenant les représentants des organisations impliquées dans le développement économique du Pontiac et concernés par le développement de l'agriculture et l'aménagement forestier, tels la MRC, la CDE, le CLD, la SADC, le MAPAQ, l'UPA et l'OPBP. Ce comité établira le mécanisme de suivi et d'évaluation des actions contenues dans le plan d'action du PDZA. Ce mécanisme pourra être élaboré sous la forme d'indicateurs de performance tenant compte des orientations retenues dans le PDZA.

Section 3 PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières constitue l'assise du PDZA. Ce portrait est essentiellement factuel quoiqu'il inclue aussi des données sur le territoire et les activités agricoles et forestières. Il permet de documenter l'état de la situation et de comprendre l'évolution historique ainsi que les tendances récentes en agriculture sur le territoire de la MRC de Pontiac. Il permet aussi de positionner la MRC en faisant des comparaisons entre les données et les particularités de la région de l'Outaouais et du Québec dans son ensemble. C'est à partir de ce portrait que sera établi le diagnostic afin de faire face aux défis et aux enjeux de développement du territoire et des activités agricoles, soutenir le dynamisme agricole, les initiatives locales, l'évolution des pratiques agricoles et la mise en valeur du territoire agricole.

Le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières est complémentaire à celui du rapport de caractérisation qui a été produit par le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac en 2012.

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

Le territoire est l'assise de l'agriculture dans le Pontiac. Le rapport de caractérisation du territoire agricole ainsi que l'annexe cartographique, produit par le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac, décrivent le territoire dans lequel l'agriculture peut s'implanter.

3.1.1 Géologie

Le gneiss est le matériau le plus commun dans le Bouclier canadien qui couvre environ 83 % de tout le territoire de la MRC de Pontiac. Le gneiss est une roche magmatique dérivée du granit qui a été métamorphisée par des conditions de pressions et de températures extrêmes il y a des millions d'années. Le sud de la MRC de Pontiac est principalement calcaire, d'origine sédimentaire, résultant de la précipitation et de la cimentation en milieux aqueux de carbonates de calcium et/ou de coquillages et de squelettes d'animaux. La présence de calcaire aux abords de la rivière des Outaouais témoigne de l'existence passée de la Mer de Champlain, une ancienne mer d'eau salée aujourd'hui disparue qui couvrait, peu

après la dernière glaciation, les basses-terres du Saint-Laurent d’aujourd’hui, incluant la vallée de l’Outaouais. La géologie du socle rocheux conditionne grandement le type de sol et donc les caractéristiques de celui-ci.

3.1.2 Relief

Sur le plan physiographique, la MRC de Pontiac se situe à la rencontre de deux grandes entités, soit les basses-terres du Saint-Laurent, une vaste plaine bordant le fleuve Saint-Laurent et comprenant la vallée de l’Outaouais à l’ouest, et les Laurentides méridionales, qui marquent le rebord méridional du Bouclier canadien, l’une des plus vieilles formations géologiques du monde qui englobe une grande partie du Canada. Les basses-terres du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales marquent non seulement le paysage, fort remarquable, mais elles déterminent aussi le type d’occupation du territoire.

L’agriculture est très présente dans la vallée de l’Outaouais, au sud. On y retrouve un climat plus favorable ainsi que des terres plus propices à l’agriculture. La topographie de cette zone est marquée par une altitude moyenne de 115 mètres. Le dénivelé est peu accidenté puisque ce changement d’altitude s’effectue graduellement sur de longues distances (pente moyenne de 2 % et dénivellation absolue de 25 m/km).

Les Laurentides méridionales, au nord, sont formées de basses collines, de plateaux et de dépressions entrecoupés, ici et là, de massifs dont l’altitude moyenne varie de 240 à 389 mètres. Les plus hautes altitudes atteignent parfois 570 mètres dans le centre et l’est du TNO. Au sud de cette entité, l’agriculture y est parfois présente, mais très marginale, voire en déclin, et localisée dans les quelques vallées qui se trouvent à l’est d’Otter Lake et au nord de Ladysmith.

Selon L’ATINO, environ 87 % du territoire de la MRC de Pontiac présentent des pentes faibles de moins de 5 %. Les pentes les plus fortes sont principalement situées sur le rebord du Bouclier canadien au contact avec la plaine au nord de la rivière des Outaouais.

3.1.3 Pédologie

3.1.3.1 Potentiel agricole des sols selon Paul G. Lajoie

Les sols du Pontiac ont été décrits par le pédologue Paul G. Lajoie dans l'étude qu'il a réalisée pour les comtés de Gatineau et de Pontiac dans les années 1960. Cette étude pédologique présente les sols en fonction de divers facteurs, notamment la texture (argile, sable, limon et mélanges) et en rapport avec leur aptitude pour l'agriculture. La série de sol constitue l'unité de base de la catégorisation fonctionnelle des sols pour l'agriculture.

L'aptitude des sols pour l'agriculture est présentée dans le rapport d'étude pédologique en cinq classes dont les caractéristiques sont celles dans le tableau suivant.

TABEAU 17 Classification des sols selon l'étude pédologique de Paul G. Lajoie

Classe	Caractéristiques
I	Ces sols possèdent des propriétés naturelles (topographie, texture, structure, fertilité, égouttement, absence de pierres) qui les rendent aptes à la pratique de la majorité des cultures courantes, y compris les cultures maraîchères.
II	Ces sols, bien que généralement aptes à la majorité des cultures, présentent quelques limitations, notamment sur le plan de l'égouttement. Ils conviennent généralement mieux aux grandes cultures qu'aux cultures maraîchères. Riches en humus, ces sols requièrent peu de fertilisation ajoutée.
III	Généralement peu pierreux, ces sols sont propices à une gamme étendue de cultures. Ils peuvent être affectés de diverses limitations comme un drainage imparfait ou mauvais. Leur fertilité naturelle est généralement basse mais l'usage d'amendements et de fertilisants permet d'en tirer des rendements appréciables.
IV	Les sols de cette classe présentent des limitations élevées pour la pratique de l'agriculture. Les cultures fourragères et les pâturages intensifs peuvent y être pratiqués. La fertilité naturelle et la teneur en matières organiques de ces sols sont généralement basses.
V	Les sols de cette classe ne conviennent généralement pas à l'agriculture. Affectés par la présence de pierres très nombreuses, ils peuvent néanmoins être utilisés comme pâturages.

Source : Paul G. Lajoie, 1962.

Bien que les sols présentant une aptitude élevée pour l'agriculture se retrouvent généralement en zone agricole telle que décrétée en vertu de la LPTAA, la répartition des sols sur le territoire présente une grande variabilité. Ainsi, en

tenant compte de la classification énoncée précédemment, nous présentons la répartition des sols dans la zone d'étude du rapport de caractérisation du territoire agricole produit par le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac en 2012.

Carte 8 : Potentiel agricole des sols selon Paul G. Lajoie

TABLEAU 18 Répartition des sols selon les classes d'aptitude pour l'agriculture

Municipalités		Classes d'aptitude pour l'agriculture						
		I	II	III	IV	V	Sols non-classés	Totaux
Superficie en zone agricole (ha)								
84005	Bristol	2 242	2 023	4 205	5 832	2 645	129	17 075
84010	Shawville	14	5	57	171			247
84015	Clarendon	4 559	3 167	7 397	7 782	2 629	196	25 730
84020	Portage-du-Fort			1	2			2
84025	Bryson		1			0		1
84030	Campbell's Bay	9	60	62			5	136
84035	L'Île-Grand-Calumet	2 725	1 610	194	1 468	2 107	58	8 162
84040	Litchfield	1 280	2 051	1 698	2 309	773	38	8 149
84045	Thorne				621	371	11	1 003
84050	Alleyne-et-Cawood							0
84055	Otter Lake				1 457	323	7	1 786
84060	Fort-Coulonge			0	1			1
84065	Mansfield-et-Pontefract	426	372	1 853	2 073	1 218	50	5 992
84070	Waltham	392	26	84	392	1 053	2	1 949
84082	L'Isle-aux-Allumettes	2 653	462	3 659	6 343	828	28	13 974
84090	Chichester	1 949		617	2 076	2 371	142	7 156
84095	Sheenboro	749	207	48	925	1 034	129	3 091
Sous-total		16 998	9 984	19 876	31 452	15 353	794	94 456
Superficie hors zone agricole (ha)								
84005	Bristol		46	215	2 645	643	201	3 750
84010	Shawville	33	10	135	101	5	1	286
84015	Clarendon	59	18	603	4 806	1 867	232	7 585
84020	Portage-du-Fort			69	292	0	19	379
84025	Bryson		151			220	29	400
84030	Campbell's Bay	21	80	18	76	4	52	251
84035	L'Île-du-Grand-Calumet	108	179	39	3 782	747	909	5 764
84040	Litchfield	1 171	321	292	2 289	7 752	956	12 782
84045	Thorne	613		958	4 276	10 507	710	17 065
84050	Alleyne-et-Cawood	149		515	8 506	21 887	1 361	32 418
84055	Otter Lake	157		154	9 237	30 818	3 180	43 546
84060	Fort-Coulonge	17		185	16	75	29	321
84065	Mansfield-et-Pontefract	282	135	815	2 416	12 988	1 254	17 891
84070	Waltham	279	66	617	640	10 799	666	13 067
84082	L'Isle-aux-Allumettes	173	60	204	2 471	1 334	384	4 625
84090	Chichester	55		30	556	4 929	161	5 732
84095	Sheenboro	293		53	592	1 220	57	2 215
Sous-total		3 410	1 067	4 901	42 701	105	10 201	168 076
Total		20 408	11 051	24 777	74 153	121	10 995	262 532

Source : MRC de Pontiac, 2012.

De cette répartition, nous pouvons déduire que 50 % des sols situés en zone agricole présentent une aptitude supérieure pour l'agriculture (classes I, II et III). Également, nous constatons que plus de 9 300 hectares de sols des mêmes classes se retrouve hors des limites de la zone agricole.

3.1.3.2 Potentiel des terres pour l'agriculture selon l'ITC

L'ITC est un système de classification du potentiel des terres et de leur utilisation pour l'agriculture, particulièrement pour les grandes cultures. Ce système de classification est utilisé par la CPTAQ pour rendre des décisions relatives à des demandes en zone agricole en vertu de la LPTAA.

La classification du potentiel agricole des terres de l'ITC illustre la variation du potentiel d'un endroit particulier pour la production agricole. Elle indique les classes et les sous-classes établies par la classification des possibilités agricoles des sols, basée sur les caractéristiques du sol déterminées par des levés pédologiques. Dans le tableau suivant, les sols minéraux sont regroupés en sept classes et treize sous-classes selon le potentiel de chaque sol pour la culture de grandes productions végétales. Les sols organiques ne font pas partie de cette classification et sont illustrés comme étant une seule unité distincte.

TABEAU 19 Description des classes de potentiel agricole des terres selon l'ITC

Classe	Description
1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole.
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires.
3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.
6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.
0	Sols organiques (non classés selon leur potentiel).

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2014.

Dans le tableau précédent, les classes indiquent dans quelle mesure le sol impose des limitations à l'utilisation de la machinerie agricole. Les sous-classes,

quant à elles, indiquent le genre des limitations qui, individuellement ou en combinaison, nuisent à l'utilisation des terres agricoles.

TABLEAU 20 Description des sous-classes de potentiel agricole des terres selon l'ITC

Sous-classe	Description
C	Climat défavorable
D	Structure indésirable et/ou faible perméabilité
E	Érosion
F	Faible fertilité
I	Inondations causées par des cours d'eau ou des lacs
M	Manque d'humidité
N	Salinité
P	Pierrosité
R	Roc solide
S	Combinaison de sous-classes
T	Relief
W	Surabondance d'eau
X	Limitation résultant de l'effet cumulatif d'au moins deux désavantages

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2014.

Carte 9 : Potentiel agricole des terres selon l'ITC

TABLEAU 21 Classes de potentiel des terres pour l'agriculture par municipalité

Superficie en zone agricole (ha)

Municipalités		Classes						
		<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>Total</u>
84005	Bristol	0	6 168,24	8 059,45	0	648,34	2 257,35	17 133,3
84010	Shawville	0,66	62,08	171,32	0	0	0	234,06
84015	Clarendon	2 760,92	8 872,58	8 942,80	0	0	5 439,88	26 016,1
84030	Campbell's Bay	0	128,59	0	0	0	0	128,59
84035	L'Île-Grand-Calumet	3 792,51	472,23	964,08	0	0	3 013,15	8 241,97
84040	Litchfield	199,10	5 204,67	1 676,61	0	0	1 002,46	8 082,84
84045	Thorne	0	0	2,43	0	0	1 001,96	1 004,39
84055	Otter Lake	0	0	1 082,51	0	0	708,90	1 791,41
84065	Mansfield-et-Pontefract	0	2 302,52	2 553,02	0	0	1 086,08	5 941,62
84070	Waltham	0	491,50	602,74	0	0	859,42	1 953,66
84082	L'Isle-aux-Allumettes	0	7 948,23	4 721,40	601,77	0	788,05	14 059,4
84090	Chichester	0	689,20	4 093,52	0	0	2 408,37	7 191,09
84095	Sheenboro	0	1 844,57	0	0	0	1 780,88	3 625,45
Sous-total		6 753,19	34 184,4	32 869,8	601,77	648,34	20	95 404,0

Source : MRC de Pontiac, 2014.

3.1.4 Climat

La MRC de Pontiac est principalement caractérisée par un climat modérément froid et humide, au nord. Au sud, les climats sont plus doux et permettent de pratiquer l'agriculture. La saison de croissance y est d'ailleurs l'une des plus longues au Québec.

TABLEAU 22 Climat dans le sud de la MRC de Pontiac

CLIMAT	
Température annuelle moyenne ¹	5,0 °C
Degrés-jours de croissance ²	de 2 800 à 3 400 °C
Longueur de la saison de croissance ³	de 180 à 190 jours
Indice d'aridité ⁴	de 200 à 225
Précipitation annuelle moyenne ⁵	de 800 à 1 000 mm
Couvert neigeux ⁶	200 cm
Fraction nivale ⁷	25 %

Notes

- 1 La température annuelle moyenne de l'air est exprimée en degrés Celsius. Elle est compilée à partir des températures moyennes journalières.
- 2 Un degré-jour de croissance est compté pour chaque degré de température quotidienne se trouvant au-dessus de la température de référence qui est 5,6 °C.
- 3 Nombre de jours où la température moyenne quotidienne dépasse 5,6 °C.
- 4 Nombre annuel moyen de mois où l'on observe des déficits hydriques (en eau) dans les sols multiplié par 100.
- 5 Correspond à la quantité totale annuelle moyenne des précipitations liquides et solides (en millimètres).
- 6 Somme des précipitations accumulées au sol sous forme de neige (en centimètres).
- 7 Proportion de la précipitation annuelle moyenne qui tombe sous forme de neige (pourcentage).

Source : Robitaille, A. et Saucier, J.-P., in *Paysages régionaux du Québec méridional*, Les Publications du Québec, 213 pages.

Plus spécifiquement, la moyenne des degrés-jours cumulés entre avril et septembre varie de 2 815 à 3 001 degrés-jours de croissance (température de référence à 5,6 °C). Elle varie de 3 002 à 3 189 degrés-jours de croissance dans l'extrémité sud-est de la MRC de Pontiac, dans le secteur de Bristol. La longueur de la période sans gel varie de 122 à 134 jours annuellement dans le sud de la MRC, mais elle varie de 135 à 147 jours annuellement dans le secteur de Bristol. Les valeurs des UTM se situent entre 2 507 et 2 766, et peut atteindre 3 026 dans le secteur de Bristol. Il va sans dire que le climat affecte les activités agricoles, plus particulièrement les types de culture pouvant être pratiquée.

Les UTM sont utilisées pour prédire l'arrivée des stades phénologiques, tels que la maturité, durant la saison de croissance. Elles permettent également de décrire le potentiel des régions pour la production de maïs. Les UTM sont également utilisées pour décrire les exigences thermiques des différents hybrides et cultivars pour atteindre la maturité (Agro-météo Québec, 2012).

3.1.5 Réseau hydrographique

Tout le territoire de la MRC de Pontiac fait partie du bassin versant de la rivière des Outaouais, composé des sous-bassins versants des rivières Dumoine, Coulonge, Gatineau, Noire, Penniseault, Quyon, Schyan et Serpentine (crique à Bernard). La zone agricole décrétée en vertu de la LPTAA est incluse dans les sous-bassins versants des rivières Coulonge, Gatineau, Noire, Quyon et Serpentine. C'est dans ces sous-bassins versants que les problématiques environnementales liées aux activités agricoles sont les plus susceptibles de survenir. En effet, les activités agricoles peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité de l'eau lorsqu'elles sont pratiquées en aval d'un cours d'eau.

TABLEAU 23 Bassin et sous-bassins versants

Rivière	Superficie (km ²)	Pourcentage (%) du bassin versant
Coulonge	5 237	91
Dumoine	4 312	51
Gatineau	23 878	6
Noire	2 647	100
Penniseault	141	100
Quyon	423	61
Schyan	582	100
Serpentine	228	10

Source : MDDELCC, 2012.

Quant aux milieux humides, ils sont localisés un peu partout sur le territoire et de superficies variables. Les plus fortes concentrations et les plus grandes superficies se trouvent au sud de la municipalité de Bristol (marais de Bristol), au nord de la municipalité de Clarendon (de part et d'autre de la route 303), au nord-ouest de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet (rivière Barry et secteur du Rocher-Fendu), au sud de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract (près du village de Fort-Coulonge), au centre et à l'est de l'île aux Allumettes.

3.1.6 Couvert forestier

Le couvert forestier occupe plus de la moitié du territoire municipalisé compris en tout ou en partie dans la zone d'étude défini dans le rapport de caractérisation du territoire agricole produit par le Service de l'aménagement de

la MRC de Pontiac en 2012. Les municipalités les plus forestières sont Alleyn-et-Cawood, Otter Lake et Thorne à plus de 80 %. Les parties des municipalités de Chichester, de Mansfield-et-Pontefract et de Sheenboro qui ne sont pas comprises dans cette zone d'étude sont presque exclusivement forestières. Dans ces secteurs, l'agriculture, lorsqu'elle est présente, est marginale, voire en déclin. Elle se pratique surtout dans les fonds de vallée et sur les flancs des coteaux.

La plaine agricole occupe davantage les territoires des municipalités de Bristol (au nord et au sud du massif forestier, situé au centre), de Clarendon (au sud et dans les environs de Shawville) et de L'Isle-aux-Allumettes (dans les environs de Demers-Centre et de Saint-Joseph), où le couvert forestier occupe moins de 50 % de l'ensemble du territoire municipal. Elle occupe dans une moindre mesure les territoires des municipalités de L'Île-du-Grand-Calumet (au centre) et de Litchfield (plaine de Vinton et au nord-est de Campbell's Bay), où le couvert forestier occupe moins du 2/3 de l'ensemble du territoire municipal. Dans les municipalités de Chichester (en particulier dans les environs de Nichabau), de Mansfield-et-Pontefract (canton de Mansfield, au nord du village de Fort-Coulange), de Sheenboro (canton de Sheen) et de Waltham (canton de Waltham), la forêt occupe des superficies très variables selon le dynamisme apparent de l'activité agricole en présence.

TABLEAU 24 Couvert forestier par municipalité

Municipalité	Superficie ² (ha)	Couvert forestier total ¹		Feuillus		Mélangés		Résineux	
		Superficie (ha)	Pourcentage ³ (%)	Superficie (ha)	Pourcentage ⁴ (%)	Superficie (ha)	Pourcentage ⁴ (%)	Superficie (ha)	Pourcentage ⁴ (%)
Alleyne-et-Cawood	32 530	27 008,5	83,0	15 238,5	56,4	10 313,3	38,2	1 456,7	5,4
Bristol	23 500	11 253,0	47,9	2 250,7	20,0	7 243,8	64,4	1 758,5	15,6
Bryson	370	288,9	78,1	115,5	40,0	161,3	55,8	12,1	4,2
Campbell's Bay	350	110,6	31,6	33,9	30,7	76,7	69,4	0,0	0,0
Chichester	23 540	13 202,2	Note 5	5 024,4	38,0	7 323,6	55,5	854,2	6,5
Clarendon	34 840	16 891,9	48,5	4 182,7	24,8	9 754,3	57,7	2 954,9	17,5
Fort-Coulonge	320	147,3	46,0	30,4	20,6	78,9	53,5	38,1	25,9
L'Île-du-Grand-Calumet	14 740	8 239,0	55,9	1 948,1	23,7	4 708,3	57,1	1 582,6	19,2
L'Isle-aux-Allumettes	23 420	11 199,5	47,8	3 089,4	27,6	6 789,8	60,6	1 320,4	11,8
Litchfield	21 410	14 087,9	65,8	6 790,7	48,2	6 642,2	47,1	655,0	4,7
Mansfield-et-Pontefract	52 510	23 307,5	Note 5	13 925,2	59,8	8 444,4	36,2	938,0	4,0
Otter Lake	49 460	41 302,6	83,5	24 753,0	59,9	14 454,2	35,0	2 095,4	5,1
Portage-du-Fort	420	309,4	73,7	33,7	10,9	210,1	67,9	65,6	21,2
Shawville	540	70,8	13,1	19,8	28,0	51,0	72,0	0,0	0,0
Sheenboro	63 400	8 883,2	Note 5	3 516,9	39,6	4 757,5	53,7	608,9	6,9
Thorne	18 180	15 278,9	84,0	6 916,4	45,3	6 847,5	44,8	1 515,1	9,9
Waltham	40 180	14 497,4	Note 5	7 528,6	51,9	6 259,7	43,2	709,1	4,9
Total	399 710	206 078,7	Note 5	95 397,8	46,3	94 116,4	45,7	16 564,5	8,0

Notes

- 1 Couvert forestier total dans la zone d'étude.
- 2 Superficie selon le Répertoire des municipalités de 2012 du MAMROT.
- 3 Pourcentage par rapport à la superficie totale de la municipalité.
- 4 Pourcentage par rapport au couvert forestier total.
- 5 Le couvert forestier total occupe une partie seulement du territoire de la municipalité comprise dans la zone d'étude. Le calcul du pourcentage ne peut donc se faire pour l'ensemble du territoire municipalisé.

Source : MRC de Pontiac, 2012.

Les forêts feuillues et mélangées couvrent 92 % du territoire municipalisé compris en tout ou en partie dans la zone d'étude du rapport de caractérisation du territoire agricole, ces forêts étant de proportions égales. Les forêts mélangées couvrent plus de 50 % de plusieurs municipalités, les plus importantes proportions étant dans les municipalités de Bristol, de Campbell's Bay, de L'Isle-aux-Allumettes, de Portage-du-Fort et de Shawville. Les forêts résineuses se localisent surtout dans les municipalités de Bristol, de Clarendon,

de Fort-Coulonge, de L'Île-du-Grand-Calumet et de Portage-du-Fort où elles constituent plus de 15 % du couvert forestier total dans ces municipalités.

Carte 10 : Couvert forestier et types de peuplement

3.1.7 Peuplements d'érables

Les peuplements d'érables, sans égard à leur superficie, sont identifiés à partir des données du 4^e inventaire du MFFP. Ces peuplements, de superficies variables, sont principalement localisés dans le nord de la zone d'étude définie dans le rapport de caractérisation du territoire agricole. Ils sont principalement composés d'érables à sucre et/ou rouges avec feuillus tolérants à l'ombre. Plus au sud, les peuplements d'érables sont peu ou pas présents. Lorsqu'ils le sont, ils sont de superficies trop restreintes pour être exploités à des fins de production acéricole étant donné leur nombre d'entailles limité.

Selon le MAPAQ, une érablière doit atteindre un seuil minimum de 150 à 200 entailles à l'hectare selon le type d'exploitation, sa taille et le mode de mise en marché pour être rentable.

Carte 11 : Peuplements d'érables

3.1.8 Habitats fauniques

Les habitats fauniques identifiés à l'annexe cartographique du rapport de caractérisation du territoire agricole sont ceux protégés en vertu de la LCMVF. Les habitats fauniques ainsi protégés sont les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, l'habitat du rat musqué, les aires de concentration du cerf de Virginie (ravages de chevreuils), les colonies d'oiseaux (îles, presqu'îles), les héronnières (aires de nidification) et l'habitat de la tortue des bois. Peu de ces habitats fauniques sont localisés dans la zone agricole. Cependant, lorsque ces habitats fauniques sont situés à proximité de champs en culture, ils peuvent être une source de contraintes aux activités agricoles puisqu'ils font subir des pertes de récoltes, particulièrement les ravages de chevreuils.

3.1.9 Occupation du territoire par l'agriculture

La plupart des productions agricoles sont concentrées dans la plaine de la rivière des Outaouais, là où le potentiel agricole des sols est généralement plus élevé. Une partie significative des productions agricoles se trouvent aussi dans des milieux agricoles viables et forestiers, formés de basses collines, de plateaux et de dépressions, où les sols ont parfois des limites modérées à importantes pour la pratique des grandes cultures. Dans ces milieux, il y a une présence de plusieurs friches et de terres agricoles sous-utilisées, dont plusieurs lots vacants qui pourraient être mis en valeur à des fins d'agriculture.

En termes d'occupation du territoire, il s'agit de maintenir, voire consolider, les activités agricoles existantes dans les milieux agricoles dynamiques, de développer et de diversifier les activités agricoles dans les milieux agricoles viables et forestiers. Il s'agit aussi de favoriser l'implantation de l'agriculture hors de la zone agricole lorsque les conditions sont propices à son développement.

3.1.9.1 Utilisation agricole du territoire

L'utilisation agricole du territoire peut être représentée à partir des CUBF inscrits au rôle d'évaluation, qui correspondent à des unités foncières agricoles enregistrées ou non au MAPAQ, situés ou non en zone agricole.

Les CUBF correspondant aux unités foncières agricoles comprennent toutes les productions animales, tels les élevages de bovins de boucherie, de bovins laitiers, de porcs, de moutons, de volailles et la production d'œufs, de chevaux, de chèvres, d'abeilles et les autres types de production animale, les productions végétales, tels l'acériculture, la culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses, la culture de légumes, de fruits ou de noix, l'horticulture ornementale, la production d'arbres de Noël et les autres types de production végétale, ainsi que les autres activités agricoles telles les terrains de pâture et de pacage, et les fermes expérimentales.

En plus des productions végétales et des autres activités agricoles sur le territoire de la MRC de Pontiac, le dynamisme agricole reflète aussi le type et la taille des productions animales correspondant aux données du tableau suivant. Ces données sont utilisées dans le calcul des distances séparatrices relativement à la gestion des odeurs en zone agricole.

TABLEAU 25 Nombre d'unités animales par type de production animale

Groupe ou catégorie d'animaux	Nombre d'animaux équivalent à une unité animale
Vache, taureau, cheval	1
Veaux d'un poids de 225 à 500 kg	2
Veaux d'un poids inférieur à 225 kg chacun	5
Porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kg chacun	5
Porcelets d'un poids inférieur à 20 kg	25
Truies et porcelets non sevrés dans l'année	4
Poules ou coqs	125
Poulet à griller	250
Poulettes en croissance	250
Cailles	1500
Faisans	300
Dindes à griller de 5 à 5,5 kg chacune	100
Dindes à griller de 8,5 à 10 kg chacune	75
Dindes à griller de plus de 13 kg chacune	50
Visons femelles excluant les mâles et les petits	100
Renards femelles excluant les mâles et les petits	40
Moutons et agneaux de l'année	4
Chèvres et chevreaux de l'année	6
Lapins femelles excluant les mâles et les petits	40

Source : MAMOT, Orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles, 2001.

Le dynamisme agricole est particulièrement élevé dans les municipalités de Bristol, de Clarendon, de L'Île-du-Grand-Calumet, de L'Isle-aux-Allumettes et de Litchfield. Les terres en culture, sous-utilisées ou en friches ont un impact sur le dynamisme agricole de l'ensemble des municipalités de la MRC de Pontiac. Ces terres sont représentées à l'aide de la carte éco-forestière du MFFP. Étant donné qu'il n'y a pas d'inventaire plus à jour, il serait utile de les caractériser afin de les mettre en valeur, d'accroître leur productivité ou de les remettre en production.

À la suite de la demande à portée collective soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA, une caractérisation des friches agricoles a été effectuée sur carte par l'analyste de la CPTAQ lors de visites de terrain, mais n'a jamais été validée depuis par la MRC de Pontiac.

Carte 12 : Utilisation agricole du territoire

Carte 13 : Unités animales d'élevage par type de production animale

Carte 14 : Terres en culture et friches

3.1.9.2 Propriétés agricoles et terres louées

La plupart des producteurs agricoles sont propriétaires de leurs terres, avec ou sans animaux. Un bon nombre de producteurs louent des terres agricoles ailleurs que dans la municipalité où se trouve leur exploitation, ou dans une autre municipalité de la MRC de Pontiac. Depuis quelques années, on observe l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents du Québec en vertu de la LATANR. Dans la mise en œuvre du PDZA, il sera important de s'assurer que ces terres sont utilisées à des fins agricoles en prévoyant des mesures incitatives en faveur de l'agriculture.

L'achat de terres par des résidents du Québec qui ne souhaitent les louer à des fins d'agriculture est aussi une problématique qui a été soulevée par les producteurs agricoles de la MRC de Pontiac.

Carte 15 : Agriculteurs propriétaires et locataires

3.1.9.3 Valeur des terres agricoles

La valeur des terres agricoles inscrite au rôle d'évaluation se situe généralement entre 1 001 et 1 500 \$/ha. Elle est particulièrement plus élevée dans certaines parties des municipalités de Bristol et de Clarendon, où elle est supérieure à 1 500 \$/ha. Par contre, la valeur des terres agricoles est moins élevée dans le nord des municipalités de Bristol et de Clarendon, l'ouest de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, ainsi que dans les municipalités de Chichester et de Sheenboro, où elle est inférieure à 1 000 \$/ha. La valeur des terres agricoles est moins élevée au fur et à mesure que l'on approche du Bouclier canadien, où le relief est plus accidenté et le potentiel des sols pour l'agriculture moins grand.

Selon la FADQ, la valeur moyenne des terres agricoles transigées au Québec était de 8 963 \$/ha en 2012, une augmentation de 19,1 % par rapport à l'année précédente. En Outaouais, la valeur moyenne des terres agricoles transigées a varié de 2 532 à 4 433 \$/ha en 2012. La valeur moyenne des terres agricoles transigées varie beaucoup d'une région à l'autre du Québec, les régions de la Montérégie, de Lanaudière et des Laurentides ayant les valeurs les plus élevées (3 à 4,5 fois celles de l'Outaouais).

La FADQ considère les terres agricoles comme étant celles qui regroupent, en plus des terres en culture, toutes les autres superficies agricoles, dont les

pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Pour les transactions de terres comportant des bâtiments, seule la valeur attribuable aux superficies est retenue, celle des bâtiments étant retranchée de la valeur totale de la transaction.

Carte 16 : Valeurs des terres agricoles

3.1.10 Paysages et patrimoine bâti

La MRC de Pontiac regorge de paysages agricoles, agro-forestiers et forestiers, dont certains sont exceptionnels et visibles des principaux axes routiers qui passent à travers son territoire. À titre d'exemple, près de Shawville, les routes 148 et 303 traversent une vaste plaine dont le paysage a été façonné par l'activité agricole, où le patrimoine bâti reflète la principale fonction attribuée à ce territoire et les origines des populations qui s'y sont établi. D'ailleurs, le paysage et le patrimoine bâti sont des témoins du dynamisme agricole dans cette partie du territoire de la MRC de Pontiac.

En 2009, un inventaire du patrimoine bâti a été réalisé par Bergeron Gagnon inc., consultants en patrimoine culturel et en muséologie, pour le compte du CLD du Pontiac. Cet inventaire présente plusieurs exemples de bâtiments, notamment dans la municipalité de Clarendon, qui reflètent le patrimoine bâti agricole dans la MRC de Pontiac.

Carte 17 : Paysages et patrimoine bâti : quelques exemples

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

De façon générale, les activités agricoles ont toujours contribué à la vitalité économique des communautés rurales de la MRC de Pontiac. Elles sont essentielles pour assurer l'occupation du territoire agricole dans les prochaines années. Le virage agroenvironnemental effectué par une majorité des producteurs agricoles depuis plusieurs années est un gage que le développement agricole soutenu par le PDZA se fera de façon durable dans le respect de l'environnement et avec le soutien de la population et des élus.

Le portrait des activités agricoles et complémentaires s'appuie sur une série de données provenant de plusieurs sources :

- Les données de Statistique Canada, qui permettent de constater les tendances de l'évolution de l'agriculture d'un recensement agricole à un autre. Un questionnaire doit être complété pour toute exploitation agricole engagée dans la production de produits agricoles avec l'intention de les vendre, peu importe le niveau de revenu prévu. En 2011, le recensement agricole comprend de nouvelles questions, notamment en ce qui concerne le travail rémunéré, l'accès à l'internet haute-vitesse et les pratiques de conservation et d'aménagement des terres. Le recensement agricole se tient à la mi-mai partout au Canada. La plupart des données sont comparables d'un recensement à un autre. Celles publiées sont disponibles sur le site Web de Statistique Canada ;
- Les données du fichier des exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ correspondant aux fermes ayant des ventes annuelles de 5 000 \$ et plus, et à celles des fermes engagées dans des productions dont le potentiel de ventes annuelles est de 5 000 \$ et plus. Certaines exploitations agricoles qui ne désirent pas faire de demandes aux programmes du MAPAQ font le choix de ne pas s'enregistrer. La période d'enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ se déroule sur plusieurs mois et le formulaire d'enregistrement n'est pas le même d'un enregistrement à l'autre. Il n'est pas toujours possible de comparer certaines données dans le temps contrairement au recensement agricole fédéral. Par contre, plusieurs données sont disponibles par municipalité lorsque le nombre d'exploitations agricoles le permet ;
- La FADQ, données sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour les producteurs de bovins et d'ovins de la MRC de Pontiac pour les années 2009 à 2012 ;
- Les données sur les quotas de lait de la FPLQ pour la MRC de Pontiac, l'Outaouais et le Québec pour les années 2002, 2007, 2012 et 2013 ;
- Le portrait de l'emploi et de la main-d'œuvre pour la MRC de Pontiac d'Emploi Québec sur la base des données du recensement de la population par Statistique Canada en 2006 ;
- Le portrait de la relève agricole en 2011 produit par le MAPAQ ;

- Rencontres ou entrevues téléphoniques avec divers acteurs du milieu ;
- Rapport de caractérisation du territoire agricole produit par le Service de l'aménagement de la MRC de Pontiac en 2012.

3.2.1 Genre de fermes

Les fermes sont classées selon leur principale source de revenu. De 2001 à 2011, on assiste à une consolidation du nombre de fermes engagées dans les productions animales dans la MRC de Pontiac comme dans le reste de l'Outaouais et pour le Québec dans son ensemble. Pour la même période, les fermes déclarant des revenus de grandes cultures (céréales, protéagineux, fourrages et autres cultures diverses) sont en augmentation dans la MRC de Pontiac, l'Outaouais et ailleurs au Québec.

Pour les productions horticoles (légumes, fruits, cultures en serres, pépinières), on constate une augmentation du nombre de fermes déclarantes dans la MRC de Pontiac et en Outaouais, mais une légère décroissance pour le Québec dans son ensemble.

TABLEAU 26 Genre de fermes

Productions	MRC DE PONTIAC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 Fermes	2006 Fermes	2001 Fermes	
Animales	186	255	284	- 35
Grandes cultures	93	52	63	+ 48
Horticoles	25	22	11	+ 127
Nombre de fermes	304	329	358	- 15
Productions	OUTAOUAIS			Variation 2011/2001 (%)
	2011 Fermes	2006 Fermes	2001 Fermes	
Animales	655	846	955	-31
Grandes cultures	392	264	246	+59
Horticoles	121	107	90	+34
Nombre de fermes	1 168	1 217	1 291	- 10
Productions	QUÉBEC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 Fermes	2006 Fermes	2001 Fermes	
Animales	13 760	16 807	18 727	-26
Grandes cultures	11 540	9 724	9 295	+ 24
Horticoles	3 870	3 987	3 903	-1
Nombre de fermes	29 170	30 518	31 925	-9

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.2 Utilisation et mode d'occupation des terres

3.2.2.1 Utilisation des terres agricoles selon le mode de propriété

De 2001 à 2011, dans la MRC de Pontiac, les superficies totales en agriculture ont diminué de 4 042 ha. Durant la même période, il y a une diminution de 4 985 ha en terres possédées, mais une augmentation de 2 435 ha en terres louées. La proportion de terres louées représente 21 % des superficies totales en agriculture alors que 33 % des exploitations agricoles déclarent louer des terres.

TABLEAU 27 Utilisation des terres agricoles selon le mode de propriété

Mode de propriété	2011 Fermes	2011 (ha)
Terres possédées	300	42 874
Terres louées des autres	102	11 168
Terres louées des gouvernements	0	0
Terres en métayage	2	n.d.
Terres utilisées sous d'autres arrangements	16	802
Terres exploitées par d'autres	31	1 921
Superficies totales	304	52 923
Mode de propriété	2006 Fermes	2006 (ha)
Terres possédées	317	42 207
Terres louées des autres	121	11 349
Terres louées des gouvernements	2	n.d.
Terres en métayage	9	n.d.
Terres utilisées sous d'autres arrangements	17	793
Terres exploitées par d'autres	3	150
Superficies totales	329	53 750
Mode de propriété	2001 Fermes	2001 (ha)
Terres possédées	353	47 859
Terres louées des autres	109	8 733
Terres louées des gouvernements	1	n.d.
Terres en métayage	7	n.d.
Terres utilisées sous d'autres arrangements	n.d.	n.d.
Terres exploitées par d'autres	n.d.	n.d.
Superficies totales	358	56 965

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.2.2 Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture

a) La MRC de Pontiac

De 2001 à 2011, dans la MRC de Pontiac, les superficies cultivées ont progressé de 580 ha et celles des pâturages cultivés de 308 ha, même s'il y a eu une consolidation du nombre de fermes. Il y a une diminution de 2 823 ha des pâturages naturels et de 2 192 ha des autres terres durant la même période. La superficie totale des exploitations qui ont répondu au recensement agricole a diminué de 4 042 ha. La tendance est à la diminution du nombre de fermes avec une augmentation des superficies par ferme.

TABLEAU 28 Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture

Mode de culture	2011 Fermes	2011 (ha)
Terres en cultures	276	22 075
Terres en jachère	9	140
Pâturages cultivés	147	7 322
Pâturages naturels	151	5 188
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	233	16 320
Superficies totales	304	52 923
Mode de culture	2006 Fermes	2006 (ha)
Terres en cultures	302	22 142
Terres en jachère	3	0
Pâturages cultivés	151	6 610
Pâturages naturels	191	7 524
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	295	17 474
Superficies totales	329	53 750
Mode de culture	2001 Fermes	2001 (ha)
Terres en cultures	339	21 495
Terres en jachère	7	55
Pâturages cultivés	190	7 014
Pâturages naturels	232	8 011
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	318	20 390
Superficies totales	358	56 965

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

Les données du fichier des producteurs agricoles du MAPAQ de 2010 permettent de faire un parallèle avec les données du recensement agricole de 2011 de Statistique Canada pour la MRC de Pontiac. D'après le recensement agricole, on dénombre 42 fermes de plus, 3 101 ha de terres en culture en plus, 2 706 ha de pâturages cultivés en plus, 397 ha de pâturages naturels en moins et 6 735 ha de superficie totale en plus. Les exploitations agricoles doivent répondre au recensement agricole fédéral alors qu'elles ont le choix de s'enregistrer au MAPAQ, ce qui pourrait expliquer en partie la différence entre les deux sources de données.

TABEAU 29 Comparaison de l'utilisation des terres agricoles selon le mode de culture

Utilisation des terres agricoles	2011 ¹ (ha)	2010 ² (ha)
Terres en cultures	22 075	18 974
Terres en jachère	140	29
Pâturages cultivés	7 322	4 616
Pâturages naturels	5 188	5 585
Autres terres	16 320	16 984
Total	52 923	46 188

Notes

1 Source : Statistique Canada, recensement agricole 2011, total de 304 fermes.

2 Source : Fichier des producteurs agricoles du MAPAQ, 2010, total de 262 fermes.

Source : MRC de Pontiac, 2014.

b) L'Outaouais

De 2001 à 2011, pour la région de l'Outaouais, les superficies cultivées ont progressé de 1 953 ha, même s'il y a une consolidation du nombre de fermes. On remarque une diminution de la superficie des pâturages cultivés de 3 666 ha, de la superficie des pâturages naturels de 6 199 ha et de la superficie des autres terres agricoles de 7 092 ha. La superficie totale des exploitations ayant répondu au recensement agricole a diminué de 14 971 ha. La tendance est à la diminution du nombre de fermes avec une augmentation des superficies par ferme.

TABLEAU 30 Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture en Outaouais

Mode de culture	2011 Fermes	2011 (ha)
Terres en cultures	1 004	67 372
Terres en jachère	26	433
Pâturages cultivés	433	15 167
Pâturages naturels	628	19 109
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	879	55 938
Superficies totales	1 167	174 427
Mode de culture	2006 Fermes	2006 (ha)
Terres en cultures	1 062	67 372
Terres en jachère	25	233
Pâturages cultivés	463	15 920
Pâturages naturels	701	23 184
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	1 091	67 718
Superficies totales	1 217	174 427
Mode de culture	2001 Fermes	2001 (ha)
Terres en cultures	1 151	63 271
Terres en jachère	27	248
Pâturages cultivés	576	18 833
Pâturages naturels	825	25 308
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	1 115	70 439
Superficies totales	1 291	178 099

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

c) Le Québec

De 2001 à 2011, pour le Québec, il y a une faible augmentation des superficies cultivées de 24 822 ha, même s'il y a une consolidation du nombre de fermes. Il y a une réduction très importante de la superficie des pâturages cultivés de 56 507 ha et des pâturages naturels de 51 758 ha. Il y a eu une augmentation de la superficie des autres terres de 7 721 ha, mais une réduction des superficies totales des exploitations ayant répondu au recensement agricole de 75 693 ha. La tendance est à la diminution du nombre de fermes avec une augmentation des superficies par ferme.

TABLEAU 31 Utilisation des terres agricoles selon le mode de culture au Québec

Mode de culture	2011 Fermes	2011 (ha)
Terres en cultures	22 479	1 874 760
Terres en jachère	637	4 529
Pâturages cultivés	7 288	126 334
Pâturages naturels	7 653	134 147
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	21 475	1 065 765
Superficies totales	29 437	3 341 333
Mode de culture	2006 Fermes	2006 (ha)
Terres en cultures	23 967	1 933 274
Terres en jachère	500	4 288
Pâturages cultivés	8 194	147 387
Pâturages naturels	8 649	158 602
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	26 405	1 219 384
Superficies totales	30 675	3 462 935
Mode de culture	2001 Fermes	2001 (ha)
Terres en cultures	26 036	1 849 938
Terres en jachère	551	4 860
Pâturages cultivés	10 727	182 841
Pâturages naturels	10 583	185 905
Autres terres (boisés, terres humides, arbres de Noël)	27 107	1 193 482
Superficies totales	32 139	3 417 026

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.3 Productions végétales

3.2.3.1 Grandes cultures

a) La MRC de Pontiac

De 2001 à 2011, dans la MRC de Pontiac, il y a eu une augmentation des superficies en blé de 314 ha, une réduction des superficies d'avoine de 437 ha, d'orge de 434 ha et de céréales mélangées de 533 ha. Durant la même période, il y a une augmentation des superficies en maïs-grain de 1 143 ha et en soja de 1 279 ha, une diminution des superficies en maïs-ensilage de 36 ha, une augmentation des superficies de prairies à base de luzerne ou mélange de luzerne de 79 ha, et une réduction 760 ha de la superficie des autres cultures fourragères.

TABLEAU 32 Grandes cultures dans la MRC de Pontiac

Grande culture	2011 Fermes	2011 (ha)
Blé	6	314
Avoine	100	1 420
Orge	27	519
Céréales mélangées	11	119
Maïs-grain	41	2 194
Maïs-ensilage	67	1 278
Soja	27	1 279
Canola	2	N.D.
Prairies luzerne et mélange luzerne	152	7 575
Autres foins et cultures fourragères	166	7 080
Grande culture	2006 Fermes	2006 (ha)
Blé	7	307
Avoine	126	1 789
Orge	30	669
Céréales mélangées	15	293
Maïs-grain	25	935
Maïs-ensilage	78	1 720
Soja	4	N.D.
Canola	N.D.	N.D.
Prairies luzerne et mélange luzerne	165	7 487
Autres foins et cultures fourragères	179	8 545
Grande culture	2001 Fermes	2001 (ha)
Blé	0	0
Avoine	124	1 857
Orge	52	953
Céréales mélangées	33	652
Maïs-grain	30	1 051
Maïs-ensilage	81	1 314
Soja	12	N.D.
Canola	0	0
Prairies luzerne et mélange luzerne	178	7 496
Autres foins et cultures fourragères	209	7 840

Source : Statistique Canada, recensements agricoles 2001, 2006 et 2011.

b) L'Outaouais

De 2001 à 2011, dans la région de l'Outaouais, il y a eu une augmentation des superficies en blé de 703 ha, une diminution des superficies en avoine de

1 155 ha, en orge de 1 779 ha et en céréales mélangées de 653 ha. Durant la même période, il y a une augmentation des superficies en maïs-grain de 1 956 ha et en soja de 3 448 ha. Il y a eu aussi une augmentation des superficies de prairies de luzerne et mélange luzerne de 1 769 ha, mais une réduction de la superficie des autres cultures fourragères de 2 248 ha et des superficies en maïs-ensilage de 511 ha.

TABLEAU 33 Grandes cultures en Outaouais

Grande culture	2011 Fermes	2011 (ha)
Blé	19	922
Avoine	260	3 239
Orge	82	1 338
Céréales mélangées	29	275
Maïs-grain	95	5 225
Maïs-ensilage	150	2 184
Soja	88	4 352
Canola	5	161
Prairies luzerne et mélange luzerne	402	16 183
Autres foins et cultures fourragères	683	29 877
Grande culture	2006 Fermes	2006 (ha)
Blé	26	809
Avoine	346	4 453
Orge	111	1 790
Céréales mélangées	29	458
Maïs-grain	72	2 832
Maïs-ensilage	168	2 837
Soja	32	1 511
Canola	N.D.	N.D.
Prairies luzerne et mélange luzerne	420	15 817
Autres foins et cultures fourragères	745	35 525
Grande culture	2001 Fermes	2001 (ha)
Blé	15	219
Avoine	349	4 394
Orge	180	3 117
Céréales mélangées	58	928
Maïs-grain	83	3 269
Maïs-ensilage	197	2 695
Soja	37	904
Canola	N.D.	N.D.
Prairies luzerne et mélange luzerne	422	14 414
Autres foins et cultures fourragères	823	32 125

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

c) Le Québec

De 2001 à 2011, pour le Québec, il y a eu une augmentation des superficies en blé de 8 262 ha, en avoine de 10 335 ha, en soja de 129 074 ha, en maïs-ensilage

de 2 479 ha, en prairies de luzerne et mélange de luzerne de 38 027 ha et en canola. Durant la même période, il y a eu une réduction des superficies en orge de 86 029 ha, en céréales mélangées de 12 788 ha, en maïs-grain de 33 235 ha et en autres cultures fourragères de 51 755 ha.

TABEAU 34 Grandes cultures au Québec

Grande culture	2011 Fermes	2011 (ha)
Blé	1 672	42 560
Avoine	4 680	103 593
Orge	3 140	73 414
Céréales mélangées	1 036	18 092
Maïs-grain	6 160	402 441
Maïs-ensilage	3 848	57 551
Soja	5 964	277 144
Canola	447	16 616
Prairies luzerne et mélange luzerne	7 079	273 253
Autres foins et cultures fourragères	11 880	493 358
Grande culture	2006 Fermes	2006 (ha)
Blé	2 031	54 276
Avoine	5 901	125 751
Orge	4 701	105 831
Céréales mélangées	1 407	26 885
Maïs-grain	6 339	405 029
Maïs-ensilage	4 385	57 580
Soja	4 546	178 161
Canola	N.D.	N.D.
Prairies luzerne et mélange luzerne	7 986	285 896
Autres foins et cultures fourragères	13 363	568 965
Grande culture	2001 Fermes	2001 (ha)
Blé	1 743	34 298
Avoine	5 894	93 258
Orge	7 275	159 443
Céréales mélangées	1 721	30 880
Maïs-grain	7 656	435 676
Maïs-ensilage	4 475	55 072
Soja	4 522	148 070
Canola	N.D.	N.D.
Prairies luzerne et mélange luzerne	7 965	235 226
Autres foins et cultures fourragères	14 615	545 113

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.3.2 Productions horticoles

a) La MRC de Pontiac

De 2001 à 2011, pour la MRC de Pontiac, en plus d'une augmentation importante du nombre de fermes horticoles, on observe une progression des superficies de légumes, de fruits et petits fruits et de cultures en serres. Les superficies déclarées lors du dernier recensement sont de l'ordre de 110 ha. En 2001, les exploitations horticoles déclaraient un peu plus de 10 ha. Les données sur les pépinières ne sont pas disponibles étant donné le faible nombre de fermes déclarantes.

TABEAU 35 Productions horticoles dans la MRC de Pontiac

Production horticole	2011 Fermes	2011 (ha)
Légumes	18	73
Fruits et petits fruits	12	34
Pépinières	2	N.D.
Cultures en serre	11	0,7
Production horticole	2006 Fermes	2006 (ha)
Légumes	12	26
Fruits et petits fruits	10	21
Pépinières	3	N.D.
Cultures en serre	14	0,8
Production horticole	2001 Fermes	2001 (ha)
Légumes	6	N.D.
Fruits et petits fruits	4	10
Pépinières	3	N.D.
Cultures en serre	6	0,2

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

Les données du MAPAQ de 2010 proviennent des informations des entreprises horticoles enregistrées. Il y a un écart important au niveau des superficies déclarées en horticulture entre les données du MAPAQ et celles du recensement agricole de 2011. Le recensement agricole demande aux exploitations de déclarer les superficies prévues pour la vente de produits agricoles. La tendance observée est à la progression des productions horticoles dans la MRC de Pontiac.

TABLEAU 36 Comparaison des productions horticoles dans la MRC de Pontiac

Productions horticoles	2011 ¹ fermes	2011 ¹ (ha)	2010 ² fermes	2010 ² (ha)
Légumes	18	73	10	34
Fruits (champ et verger)	12	34		
Fruits (champ)			12	12
Fruits (verger)			6	12
Pépinières	2	N.D.	N.D.	16
Cultures abritées	11	0,7	8	0,5

Notes

1 Source : Statistique Canada, recensement agricole de 2011, 25 fermes avec revenus horticoles.

2 Source : Fichier des producteurs agricoles du MAPAQ, 2010, 14 fermes avec 1,5 M \$ de revenus horticoles.

Source : MRC de Pontiac, 2014.

b) L'Outaouais

De 2001 à 2011, en plus d'une augmentation importante du nombre de fermes horticoles, il y a une progression importante des superficies de fruits et légumes et petits fruits. Ainsi, il y a une augmentation des superficies en légumes de 184 ha. En 2011, c'est le maïs sucré qui est le légume le plus cultivé, avec 39 fermes déclarantes. Pour les fruits et petits fruits, on observe une progression de 111 ha. On dénombre 16 producteurs de pomme, 21 producteurs de fraise et 23 producteurs de framboise. De 2001 à 2011, il n'y a pas d'augmentation des superficies en pépinières mais il y a une réduction des superficies en serres de 0,7 ha.

TABLEAU 37 Productions horticoles en Outaouais

Production horticole	2011 Fermes	2011 (ha)
Légumes	85	300
Fruits et petits fruits	60	219
Pépinières	19	74
Cultures en serre	48	3,9
Production horticole	2011 Fermes	2011 (ha)
Légumes	66	171
Fruits et petits fruits	46	122
Pépinières	18	120
Cultures en serre	49	4,9
Production horticole	2011 Fermes	2011 (ha)
Légumes	53	116
Fruits et petits fruits	39	108
Pépinières	19	74
Cultures en serre	37	4,6

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

c) Le Québec

De 2001 à 2011, il y a une réduction de 281 producteurs de légumes et une réduction des superficies en légumes de 5 844 ha. Pour la même période, il y a une augmentation de 355 producteurs de fruits et petits fruits et de 14 663 ha en fruits et petits fruits. Il y a une réduction du nombre de producteurs et des superficies en pépinières depuis 2001. Il y a aussi une réduction de 132 producteurs en cultures de pépinière et une diminution de 264 ha des cultures en pépinière. Par contre, on observe une réduction de 145 producteurs de cultures en serre mais une augmentation de 17 ha des superficies des cultures en serres depuis 2001.

TABLEAU 38 Productions horticoles au Québec

Production horticole	2011 Fermes	2011 (ha)
Légumes	1 833	37 657
Fruits et petits fruits	2 238	39 178
Pépinières	495	3 343
Cultures en serre	1014	268
Production horticole	2011 Fermes	2011 (ha)
Légumes	2 052	42 223
Fruits et petits fruits	2 013	28 244
Pépinières	515	4 281
Cultures en serre	1 115	283
Production horticole	2011 Fermes	2011 (ha)
Légumes	2 114	43 501
Fruits et petits fruits	1 883	24 515
Pépinières	627	3 607
Cultures en serre	1 159	251

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.4 Productions animales

3.2.4.1 Principales productions animales

a) La MRC de Pontiac

De 2001 à 2011, dans la MRC de Pontiac, on observe généralement une consolidation du nombre de fermes d'élevage.

En production laitière, il y a une augmentation de 148 vaches laitières. La production de bovins de boucherie est la première production animale de la MRC de Pontiac : il y a une réduction de 1 307 vaches de boucherie, mais une augmentation de 493 bouvillons de 1 an et plus. En production ovine, il y a une augmentation de 207 brebis. En production caprine, il y a 124 chèvres de plus. Les fermes déclarant des chevaux et poneys sont encore en nombre important, mais il y a une réduction de 54 têtes. Il y a une augmentation de 44 lamas et alpagas et on observe une réduction de 972 poules et poulets. Il n'y a qu'un seul élevage de bisons et la production porcine est négligeable, voire inexistante.

TABLEAU 39 Principales productions animales dans la MRC de Pontiac

Production animale	2011 Fermes	2011 Nombre
Vaches laitières	32	1830
Vaches de boucherie	165	10 808
Bouvillons 1 an et plus	59	1 682
Brebis	23	887
Chèvres	11	245
Chevaux et poneys	64	308
Lamas et alpagas	4	47
Bisons	1	N.D.
Poules et poulets	29	911
Porcs	2	N.D.
Production animale	2006 Fermes	2006 Nombre
Vaches laitières	34	1 843
Vaches de boucherie	219	12 901
Bouvillons 1 an et plus	75	1 494
Brebis	15	880
Chèvres	11	267
Chevaux et poneys	76	389
Lamas et alpagas	5	14
Bisons	1	N.D.
Poules et poulets	37	N.D.
Porcs	12	96
Production animale	2001 Fermes	2001 Nombre
Vaches laitières	42	1 682
Vaches de boucherie	251	12 115
Bouvillons 1 an et plus	72	1 189
Brebis	16	680
Chèvres	16	121
Chevaux et poneys	83	362
Lamas et alpagas	3	3
Bisons	1	N.D.
Poules et poulets	39	1 873
Porcs	10	58

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

b) L'Outaouais

De 2001 à 2011, dans la région de l'Outaouais, on observe généralement une consolidation du nombre de fermes d'élevage. En production laitière, il y a une

diminution de 1 474 vaches laitières. La production de bovins de boucherie est la première production animale de la région de l'Outaouais : il y a une réduction de 5 342 vaches de boucherie, mais une augmentation de 1 067 bouvillons de 1 an et plus. En production ovine, il y a une diminution de 429 brebis. En production caprine, il y a 72 chèvres de plus. Les fermes déclarant des chevaux et poneys sont encore en nombre important et on dénombre 287 têtes de plus. Il y a une progression de 97 lamas et alpagas, de 322 bisons et de 40 789 poules et poulet. Par contre, il y a une réduction de 5 936 du nombre de porcs.

TABLEAU 40 Principales productions animales en Outaouais

Production animale	2011 Fermes	2011 Nombre
Vaches laitières	107	4 672
Vaches de boucherie	528	23 787
Bouvillons 1 an et plus	200	3 853
Brebis	93	4 726
Chèvres	46	1 111
Chevaux et poneys	296	2 097
Lamas et alpagas	21	108
Bisons	7	510
Poules et poulets	123	52 603
Porcs	23	2 506
Production animale	2006 Fermes	2006 Nombre
Vaches laitières	118	5 131
Vaches de boucherie	675	23 787
Bouvillons 1 an et plus	232	3 638
Brebis	85	6 017
Chèvres	41	612
Chevaux et poneys	307	2 106
Lamas et alpagas	19	51
Bisons	5	437
Poules et Poulets	128	69 251
Porcs	38	9 255
Production animale	2001 Fermes	2001 Nombre
Vaches laitières	158	6 146
Vaches de boucherie	751	29 129
Bouvillons 1 an et plus	201	2 786
Brebis	75	5 155
Chèvres	56	1 039
Chevaux et poneys	296	1 810
Lamas et alpagas	9	11
Bisons	5	188
Poules et poulets	126	11 814
Porcs	33	8 442

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

c) Le Québec

De 2001 à 2011, au Québec, on observe généralement une consolidation du nombre de fermes d'élevage. La production laitière est la première production animale, mais il y a une diminution de 47 696 vaches laitières. Il y a une

réduction de 20 520 vaches de boucherie, mais une augmentation de 581 bouvillons de 1 an et plus. En production ovine, il y a une diminution de 25 661 brebis. En production caprine, il y a 8 045 chèvres de plus. Les fermes déclarant des chevaux et poneys sont encore en nombre important et on dénombre 2 906 têtes de plus. Il y a une progression de 1 695 lamas et alpagas. Il y a une diminution de 1 812 bisons. On dénombre 2 493 477 poules et poulet. Par contre, il y a une réduction de 170 687 du nombre de porcs.

TABLEAU 41 Principales productions animales au Québec

Production animale	2011 Fermes	2011 Nombre
Vaches laitières	6 432	359 510
Vaches de boucherie	4 575	187 332
Bouvillons 1 an et plus	2 545	82 324
Brebis	1 113	155 848
Chèvres	842	38 915
Chevaux et poneys	3 983	25 190
Lamas et alpagas	275	2 043
Bisons	45	2380
Poules et poulets	2 020	31 705 706
Porcs	1 953	4 096 678
Production animale	2006 Fermes	2006 Nombre
Vaches laitières	7 484	382 363
Vaches de boucherie	5 699	226 236
Bouvillons 1 an et plus	2 872	107 229
Brebis	1 267	181 509
Chèvres	1 070	30 870
Chevaux et poneys	4 259	26 552
Lamas et alpagas	169	758
Bisons	69	4 322
Poules et Poulets	2 271	28 899 216
Porcs	2 454	4 255 637
Production animale	2001 Fermes	2001 Nombre
Vaches laitières	9 115	407 206
Vaches de boucherie	6 130	207 852
Bouvillons 1 an et plus	2805	81 743
Brebis	1 307	149 305
Chèvres	975	27 337
Chevaux et poneys	3 838	22 284
Lamas et alpagas	86	348
Bisons	58	4 192
Poules et poulets	2 144	29 212 229
Porcs	2 743	4 267 365

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.4.2 Production laitière

a) La MRC de Pontiac

Il y a une consolidation du nombre de fermes laitières dans la MRC de Pontiac depuis 2002. Pendant cette période, la quantité de quota a augmenté de 125,6 kg par jour, passant de 922,61 kg par jour en 2002 à 1 048,21 kg par jour en 2013. Les fermes laitières sont presque toutes concentrées dans les municipalités de Bristol, de Clarendon et de Litchfield.

TABEAU 42 Quotas de lait dans la MRC de Pontiac

Année	Fermes	Quota (kg/jour)	Volume (litres)	MRC/Outaouais (%)
2013	20	1 048,21	10 021 994	31,9
2012	24	1 137,14	10 916 305	33,3
2007	27	1 112,65	10 770 911	32,6
2002	28	922,61	9 263 191	27,1

Source : FPLQ, 2014.

b) L'Outaouais

Il y a une consolidation du nombre de fermes laitières dans la région de l'Outaouais depuis 2002. Pendant cette période, la quantité de quota a été réduite de 93,73 kg par jour, passant de 3 420 kg par jour en 2002 à 3 362,27 kg par jour en 2013.

TABEAU 43 Quotas de lait en Outaouais

Année	Fermes	Quota (kg/jour)	Volume (litres)	Outaouais/Québec (%)
2013	79	3 326,27	31 377 284	1,1
2012	84	3 411,94	32 785 669	1,1
2007	96	3 444,13	33 014 278	1,2
2002	119	3 420	34 154 211	1,2

Source : FPLQ, 2014.

c) Le Québec

Il y a une consolidation importante du nombre de fermes laitières au Québec depuis 2002. Pendant cette période, la quantité de quota a augmenté de

4 159,96 kg par jour, passant de 295 679,13 kg par jour en 2002 à 299 839,09 kg par jour en 2013.

TABLEAU 44 Quotas de lait au Québec^{1, 2}

Année	Fermes	Quota (kg/jour)	Volume (litres)
2013	6 050	6 050	2 939 114 437
2012	6 197	6 197	2 965 616 567
2007	6 898	6 898	2 855 068 632
2002	8 461	8 461	2 824 403 126

Notes

- 1 Prix plafond de 1 kg de matière grasse/jour : 25 000 \$.
- 2 Valeur de 100 litres de lait de référence : 74,41 \$ en janvier 2014.

Source : FPLQ, 2014.

3.2.4.3 Production bovine

Les fermes bovines sont réparties partout sur le territoire agricole de la MRC de Pontiac. Elles caractérisent l'agriculture et le paysage agricole du Pontiac.

Une grande partie des fermes bovines de la MRC de Pontiac adhèrent au programme ASRA veaux d'embouche ou bouvillons et bovins d'abattage de la FADQ. Le programme ASRA verse une compensation aux entreprises agricoles lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. En adhérant à l'ASRA, l'entreprise agricole s'engage à participer au programme sur une période de cinq ans et doit assurer la totalité de sa production. Pour pouvoir profiter des compensations lorsqu'elles sont prévues, les fermes bovines assurées doivent être en mesure de cumuler au moins 2 092 kg de veaux vendus selon le poids de vente ou cumuler au moins 7 802 kg de gain assurable pour les bouvillons vendus lorsque les ventes sont admissibles. D'après les représentants de la FADQ, la plupart des fermes bovines admissibles à l'ASRA ont adhéré au programme.

TABLEAU 45 Programme ASRA – Production bovine

Programme Veaux d’embouche	2012	2011	2010	2009
Clients assurés nombre	N.D.	156	165	182
Vaches nombre	N.D.	11 467	12 415	12 575
Clients assurés	133	148	159	162
Veaux d’embouche kg	2 247 583	2 421 319	2 390 249	1 976 393
Programme Bouvillons	2012	2011	2010	2009
Clients assurés nombre	15	18	17	15
Unités assurées kg	463 131	485 579	474 897	470 188

Source : FADQ, 2014.

3.2.4.4 Production ovine

Une grande partie des fermes ovines de la MRC adhèrent au programme ASRA agneaux de la FADQ. Le programme ASRA verse une compensation aux entreprises agricoles lorsque le prix moyen de vente d’un produit est inférieur au revenu stabilisé. En adhérant à l’ASRA, l’entreprise agricole s’engage à participer au programme sur une période de cinq ans et doit assurer la totalité de sa production. Pour pouvoir profiter des compensations lorsqu’elles sont prévues, les fermes ovines assurées doivent être en mesure de cumuler au moins 1 015 kg d’agneaux vendus selon le poids de vente lorsque les ventes sont admissibles. D’après les représentants de la FADQ, la plupart des fermes ovines admissibles à l’ASRA ont adhéré au programme.

TABLEAU 46 Programme ASRA – Production ovine

Programme Agneaux	2012	2011	2010	2009
Clients assurés nombre	9	8	10	10
Brebis nombre	754	879	1 104	1 237
Agneaux kg	24 631	18 418	20 709	16 809

Source : FADQ, 2014.

3.2.4.5 Productions animales autres que laitière, bovine et ovine

On retrouve des fermes d’élevage de chèvres, de chevaux et de diverses espèces animales, principalement dans les municipalités de Bristol, de Clarendon, de Litchfield et de L’île-du-Grand-Calumet.

3.2.4.6 Production de miel

La production de miel est peu développée dans la MRC de Pontiac comparativement aux autres territoires agricoles de l'Outaouais et du Québec.

TABEAU 47 Production de miel

Année de recensement	MRC de Pontiac		Outaouais		Québec	
	Fermes	Colonies	Fermes	Colonies	Fermes	Colonies
2011	4	N.D.	27	605	385	39 656
2006	3	N.D.	17	589	352	35 239
2001	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.5 Caractéristiques des exploitations agricoles

3.2.5.1 Forme juridique

De 2001 à 2011, il y a une augmentation des fermes en sociétés de personnes ou incorporées dans la MRC de Pontiac, l'Outaouais et pour le Québec dans son ensemble. La proportion de fermes individuelles est plus importante dans la MRC de Pontiac et dans la région de l'Outaouais que dans l'ensemble du Québec.

TABLEAU 48 **Forme juridique des fermes**

MRC DE PONTIAC	2011 (%)	2006 (%)	2001 (%)
Fermes individuelles	69,1	70,5	72,1
Fermes sociétés de personnes	23,7	23,4	22,3
Fermes incorporées	7,2	6,1	5,6
Fermes autres formes juridiques	0	0	0
OUTAOUAIS	2011 (%)	2006 (%)	2001 (%)
Fermes individuelles	66,5	70,6	70,2
Fermes sociétés de personnes	23,7	22,4	23,2
Fermes incorporées	9,6	7,0	6,4
Fermes autres formes juridiques	0,2	0	0,2
QUÉBEC	2011 (%)	2006 (%)	2001 (%)
Fermes individuelles	45,4	49,7	51,4
Fermes sociétés de personnes	21,2	25,0	26,6
Fermes incorporées	33,4	25,2	22,0
Fermes autres formes juridiques	0	0,1	0,1

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.5.2 Ordinateurs à la ferme et accès à l'internet

La présence d'ordinateurs à la ferme et de l'accès à l'internet est significative. Par contre, l'accès à l'internet haute vitesse n'est pas disponible dans certaines parties de la MRC de Pontiac ou de la région de l'Outaouais, et ailleurs au Québec. L'accès à l'internet est de plus en plus incontournable pour la gestion des entreprises agricoles. Une ferme sur deux dispose d'un ordinateur et une ferme sur trois peut accéder à l'internet haute vitesse. Cette situation devra être prise en compte dans le plan de communication du PDZA.

TABLEAU 49 **Ordinateur à la ferme et accès à l'internet**

Données	MRC DE PONTIAC Nombre de fermes	OUTAOUAIS Nombre de fermes	QUÉBEC Nombre de fermes
Ordinateur à la ferme	155	627	18 112
Accès à l'internet	147	569	16 171
Accès à l'internet haute vitesse	104	392	11 941
Total des fermes	304	1 167	29 437

Source : Statistique Canada, recensement agricole de 2011.

3.2.5.3 Actifs agricoles

De 2001 à 2011, la valeur des actifs agricoles sont en progression importante dans la MRC de Pontiac, en Outaouais et ailleurs au Québec. En 2011, la moyenne des actifs par ferme était de 780 000 \$ dans la MRC de Pontiac, 737 000 \$ en Outaouais et 1 115 000 \$ dans l'ensemble du Québec. La valeur des fonds de terre et des bâtiments représentent plus de 70 % du total des actifs des fermes. Pour les mêmes périodes, les revenus et les dépenses agricoles sont partout en hausse. En 2011, le revenu moyen par ferme était de 104 000 \$ dans la MRC de Pontiac, 89 000 \$ dans la région de l'Outaouais et 285 000 \$ dans l'ensemble du Québec. Les dépenses moyennes par ferme étaient de 86 000 \$ dans la MRC de Pontiac, 77 000 \$ dans la région de l'Outaouais et 235 000 \$ dans l'ensemble du Québec.

TABLEAU 50 Actifs, revenus et dépenses agricoles

Catégorie	MRC DE PONTIAC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 M \$	2006 M \$	2001 M \$	
Actifs agricoles	237	189	141,9	+67
Revenus agricoles	31,7	27,7	21,8	+45
Dépenses agricoles	26,2	22,8	19,4	+35
Catégorie	OUTAOUAIS			Variation 2011/2001 (%)
	2011 M \$	2006 M \$	2011 M \$	
Actifs agricoles	860	697	521	+65
Revenus agricoles	104	97	79	+31
Dépenses agricoles	90	81	69	+31
Catégorie	QUÉBEC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 M \$	2011 M \$	2011 M \$	
Actifs agricoles	32 826	26 539	21 467	+53
Revenus agricoles	8 402	7 398	6 141	+37
Dépenses agricoles	6 904	6 042	5 107	+35

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

De 2001 à 2011, il y a eu une progression importante de la valeur du fonds de terre et des bâtiments agricoles ainsi que de la valeur du parc de machineries et équipements agricoles dans la MRC de Pontiac, l'Outaouais et l'ensemble du Québec. Durant la même période, il y a une réduction de la valeur des cheptels

dans la MRC de Pontiac et la région de l'Outaouais due à la consolidation des fermes d'élevage.

TABLEAU 51 Catégories d'actifs agricoles

Catégorie	MRC DE PONTIAC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 M \$	2006 M \$	2001 M \$	
Fonds de terre et bâtiments	169,2	125,3	81,5	+ 208
Machinerie et équipements agricoles	44,9	42,3	34,4	+ 31
Animaux et volailles	23,1	21,4	26,1	-12
Valeur totale des actifs agricoles	237,3	189,0	141,9	+67
Catégorie	OUTAOUAIS			Variation 2011/2001 (%)
	2011 M \$	2006 M \$	2011 M \$	
Fonds de terre et bâtiments	659,9	506,7	332,2	+99
Machinerie et équipements agricoles	141,3	133,7	112,3	+26
Animaux et volailles	58,9	56,4	75,5	-17
Valeur totale des actifs agricoles	860,1	697,0	521,0	+65
Catégorie	QUÉBEC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 M \$	2011 M \$	2011 M \$	
Fonds de terre et bâtiments	25 827	20 356	15 671	+65
Machinerie et équipements agricoles	4 860	4 328	3 715	+31
Animaux et volailles	2 139	1 855	2 082	+3
Valeur totale des actifs agricoles	32 826	26 539	21 467	+53

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.5.4 Revenus agricoles

a) Revenus agricoles par tranche

De 2001 à 2011, la proportion de fermes avec des revenus de moins de 50 000 \$ a diminué sensiblement dans la MRC de Pontiac. Elle était de 65,9 % en 2001 alors qu'elle était de 58,9 % en 2011. En 2011, la proportion de fermes avec des revenus de 100 000 \$ et plus s'est appréciée de façon significative, passant de 20,1 % en 2001 à 25 % en 2011.

Dans la région de l'Outaouais, la proportion de fermes avec des revenus de moins de 50 000 \$ est passée de 70,5 % en 2001 à 64,2 % en 2011. En 2011, la

proportion de fermes avec des revenus de 100 000 \$ et plus est passée de 17,6 % en 2001 à 21,7 % en 2011.

Dans l'ensemble du Québec, la proportion de fermes avec des revenus de moins de 50 000 \$ est restée pratiquement la même, elle était de 43,7 % en 2001 et de 42,2 % en 2011. En 2011, la proportion de fermes avec des revenus de 100 000 \$ et plus est passée de 44,2 % en 2001 à 46,8 % en 2011.

TABLEAU 52 Revenus agricoles par tranche

Tranche de revenus	MRC DE PONTIAC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 Fermes	2006 Fermes	2001 Fermes	
Moins de 10 000 \$	73	61	87	-16
De 10 000 \$ à 24 999 \$	63	74	81	-22
De 25 000 \$ à 49 999 \$	43	65	68	-42
De 50 000 \$ à 99 999 \$	49	58	50	-2
100 000 \$ et plus	76	71	72	+ 6
Nombre de fermes	304	329	358	-15
Strate de revenus	OUTAOUAIS			Variation 2011/2001 (%)
	2011 Fermes	2006 Fermes	2001 Fermes	
Moins de 10 000 \$	308	270	361	-15
De 10 000 \$ à 24 999 \$	260	274	345	-25
De 25 000 \$ à 49 999 \$	182	232	204	-11
De 50 000 \$ à 99 999 \$	163	187	154	+6
100 000 \$ et plus	254	254	227	+12
Nombre de fermes	1 168	1 217	1 291	-10
Strate de revenus	QUÉBEC			Variation 2011/2001 (%)
	2011 Fermes	2006 Fermes	2001 Fermes	
Moins de 10 000 \$	4 665	4 554	5 302	-12
De 10 000 \$ à 24 999 \$	4 070	4 234	4 862	-16
De 25 000 \$ à 49 999 \$	3 578	3 802	3 774	-5
De 50 000 \$ à 99 999 \$	3 477	3 860	4 090	-15
100 000 \$ et plus	13 647	14 225	14 111	-3
Nombre de fermes	29 170	30 518	31 925	-9

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

b) Revenus agricoles par municipalité

Ces données de l'enregistrement de 2010 du MAPAQ donnent un aperçu du nombre de fermes et des revenus agricoles par municipalité. On retrouve 54 % des fermes et 60 % des revenus agricoles dans les municipalités de Bristol et de Clarendon, dans un rayon de 15 km autour de Shawville.

TABLEAU 53 Nombre de fermes et revenus agricoles par municipalité

Municipalité	Nombre de fermes	Revenus agricoles (M \$)	Revenus agricoles (%)	Revenus agricoles (\$/ferme)
Bristol	41	2,4	8,0	58 256
Clarendon	101	15,5	51,8	153 630
L'Île-du-Grand-Calumet	18	1,5	5,0	82 185
Litchfield	32	3,5	11,7	108 979
Mansfield-et- Pontefract	12	0,6	2,0	53 323
L'Isle-aux-Allumettes	28	3,1	10,4	111 394
Chichester	8	0,9	3,0	109 866
Sheenboro	9	0,4	1,3	48 623
Autres municipalités (1)	12	2	6,7	165 202
MRC de Pontiac	261	29,9	100,0	114 673

Note

Les municipalités de Shawville, de Campbell's Bay, d'Otter Lake, de Thorne et de Waltham sont regroupées ensemble puisque le nombre de fermes enregistrées y est limité.

Source : Fichier des producteurs agricoles 2010, MAPAQ; portrait octobre 2013.

c) Revenus agricoles par grand secteur de production

Les fermes enregistrées au MAPAQ sont classées selon leur principale source de revenus. De 1999 à 2009, on remarque une consolidation importante des fermes engagées dans la production laitière et de bovins de boucherie. La proportion des revenus de ces productions est passée de 93,4 % en 1999 à 87 % en 2009. Pendant la même période, il y a une progression appréciable du nombre de fermes ovines et autres élevages divers dans la MRC de Pontiac, et une augmentation significative du nombre de fermes engagées dans des productions horticoles ou de grandes cultures commerciales. La diversification des productions agricoles dans la MRC de Pontiac est de plus en plus importante.

La proportion des revenus de la diversification des productions agricoles était de 6,6 % en 1999 alors qu'elle était de 13,0 % en 2009. Les revenus des fermes engagées dans la production ovine et d'élevages divers sont passés de 3,3 % en

1999 à 1,6 % en 2009. Les revenus des productions horticoles étaient négligeables en 1999 alors qu'ils représentaient 4,9 % de tous les revenus agricoles en 2009. Les revenus des fermes engagées dans la production de grandes cultures commerciales sont passés de 3,3 % en 1999 à 6,5 % en 2009.

TABEAU 54 Revenus agricoles par grand secteur de production

Productions agricoles	2009 Fermes	2005 Fermes	1999 Fermes	Variation 2009/1999 (%)
Lait	28	30	34	-18
Bovins de boucherie	174	207	229	-24
Ovins et autres animaux	18	11	11	+64
Sous-total élevages	220	248	274	-20
Légumes, cultures abritées et ornementales	9	7	n.d.	+29 ¹
Fruits et petits-fruits	5	4	n.d.	+25 ¹
Sous-total horticulture	14	11	n.d.	+27 ¹
Céréales et protéagineux	11	7	3	+267
Fourrages, Acériculture, boisés	17	12	18	-6
Sous-total grandes cultures	28	19	21	+33
Total	262	295	295	-11
Productions agricoles	2009 (M \$)	2005 (M \$)	1999 M \$	Variation 2009/1999 (%)
Lait	11,4	8,4	6,8	+ 68
Bovins de boucherie	15,4	15,7	13,1	+ 17
Ovins et autres animaux	0,5	0,4	0,7	-24
Sous-total élevages	27,3	24,5	20,6	+32
Légumes, cultures abritées et ornementales	1,4	0,7	n.d.	+100 ¹
Fruits et petits-fruits	0,1	0	n.d.	n.d.
Sous-total horticulture	1,5	0,7	n.d.	+114 ¹
Céréales et protéagineux	1,7	1	0,4	+367
Fourrages, Acériculture, boisés	0,3	1,6	0,3	+13
Sous-total grandes cultures	2	2,6	0,7	+206
Total	30,8	27,8	21,3	+45

Note

1 Variation (2009/2005).

Source : Fichier des producteurs agricoles du MAPAQ, revenus 5 000 \$ et plus, 2014.

d) Revenus provenant des produits forestiers agricoles

De 2001 à 2011, la contribution des produits forestiers aux revenus des exploitations agricoles est en régression importante dans la MRC de Pontiac, la région de l'Outaouais et ailleurs au Québec.

TABLEAU 55 Revenus provenant des produits forestiers agricoles

MRC DE PONTIAC	2011	2006	2001	Variation 2011/2001 (%)
Nombre de fermes	27	47	67	-60
Revenus produits forestiers agricoles (M \$)	0,24	0,4	0,8	-70
OUTAOUAIS	2011	2006	2001	Variation 2011/2001 (%)
Nombre de fermes	108	195	251	-57
Revenus produits forestiers agricoles (M \$)	1,2	2,8	2,5	-52
QUÉBEC	2011	2006	2001	Variation 2011/2001 (%)
Nombre de fermes	3 954	5 227	6 277	-37
Revenus produits forestiers agricoles M \$	23,6	46,7	44,8	-47

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.5.5 Dépenses d'exploitation

Une grande partie des dépenses d'exploitation sont effectuées en dehors de la MRC de Pontiac, principalement en Ontario, dans la région de Pembroke et ses environs. Dans la MRC de Pontiac, on retrouve principalement des services financiers et professionnels et quelques services de proximité.

TABLEAU 56 Répartition des dépenses d'exploitation des fermes de la MRC de Pontiac en 2010

Catégorie de dépenses	Nombre de fermes	M \$	Dépenses (%)
Engrais et chaux	137	1,5	5,7
Pesticides	91	0,4	1,5
Semences et plants	187	1,4	5,4
Aliments pour animaux	206	2,8	10,7
Animaux	109	2,0	7,7
Services vétérinaires	200	0,8	3,1
Travail à forfait	141	1,2	4,6
Salaires	80	2,2	8,4
Carburants	295	2,1	8,0
Réparation et entretien machinerie et équipements	281	2,2	8,4
Réparation et entretien bâtiments et clôtures	238	0,7	2,7
Location de terres et bâtiments	90	0,5	1,9
Location de machinerie et équipements	29	0,2	0,8
Télécommunications	271	0,8	3,1
Frais d'intérêts	129	1,9	7,3
Autres dépenses	267	5,6	21,5
Total des fermes	304	26,1	100,0

Source : Statistique Canada, recensement agricole de 2011.

3.2.5.6 Employés rémunérés

En 2011, il y a une augmentation très importante du nombre de semaines rémunérées dans les fermes de la MRC de Pontiac, de la région de l'Outaouais et de l'ensemble du Québec malgré la diminution du nombre de fermes déclarant des salaires comparativement aux deux recensements précédents. Le recensement agricole de 2011 permet de connaître pour la première fois le nombre de salariés à temps plein et à temps partiel.

TABLEAU 57 Fermes avec employés à temps plein et à temps partiel

MRC DE PONTIAC	2011 Nombre	2006 Nombre	2001 Nombre	Variation 2011/2001 (%)
Fermes avec employés	80	103	115	-30
Semaines rémunérées	4775	4588	3258	+47
Salariés rémunérés et non rémunérés	195	N.D.	N.D.	-
OUTAOUAIS	2011 Nombre	2006 Nombre	2001 Nombre	Variation 2011/2001 (%)
Fermes avec employés	271	340	375	-28
Semaines rémunérées	18 647	16 418	16 873	+11
Salariés rémunérés et non rémunérés	860	N.D.	N.D.	
QUÉBEC	2011 Nombre	2006 Nombre	2001 Nombre	Variation 2011/2001 (%)
Fermes avec employés	12 897	14 657	16 212	-20
Semaines rémunérées	1 497 471	1 398 861	1 262 840	+19
Salariés rémunérés et non rémunérés	57 488	N.D.	N.D.	-

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.6 Caractéristiques des exploitants agricoles

3.2.6.1 Exploitants agricoles selon l'âge

De 2001 à 2011, la proportion des exploitants de 55 ans et plus est en augmentation dans la MRC de Pontiac, la région de l'Outaouais et l'ensemble du Québec. L'âge moyen des exploitants est plus élevé dans la MRC de Pontiac que dans la région de l'Outaouais et le Québec pour toutes les années de recensement agricole. Une moyenne d'âge élevé des exploitants est un indicateur du besoin de relève agricole afin d'assurer la pérennité des activités agricoles.

TABLEAU 58 Nombre d'exploitants selon l'âge

MRC DE PONTIAC	2011 Nombre	2006 Nombre	2001 Nombre	Variation 2011/2001 (%)
Total des exploitants	420	485	485	-13
Exploitants moins de 35 ans	30	40	40	-25
Exploitants de 35 à 54 ans	165	230	240	-31
Exploitants 55 ans et plus	225	215	205	+10
Âge moyen des exploitants	55,5	53,2	52,4	+6
Fermes	304	329	358	-15
OUTAOUAIS	2011 Nombre	2006 Nombre	2001 Nombre	Variation 2011/2001 (%)
Total des exploitants	1 665	1 715	1 785	-7
Exploitants moins de 35 ans	140	130	175	-20
Exploitants de 35 à 54 ans	760	865	925	-18
Exploitants 55 ans et plus	765	720	685	+12
Âge moyen des exploitants	51,3	52,4	50,9	+1
Fermes	1 167	1 217	1 291	-10
QUÉBEC	2011 Nombre	2006 Nombre	2001 Nombre	Variation 2011/2001 (%)
Total des exploitants	43 925	45 485	47 395	-7
Exploitants moins de 35 ans	4 775	5 160	6 515	-27
Exploitants de 35 à 54 ans	21 700	25 640	28 620	-24
Exploitants 55 ans et plus	17 450	14 685	12 260	+42
Âge moyen des exploitants	49,7	49,3	47,0	+6
Fermes	29 437	30 675	32 139	-8

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

3.2.6.2 Travail à la ferme des exploitants agricoles

De 2001 à 2011, le nombre d'exploitants travaillant plus de 20 heures par semaine à la ferme est en baisse. Durant la même période, le nombre d'exploitants travaillant moins de 20 heures par semaine à la ferme est en augmentation. Un exploitant sur six ne réside pas dans la MRC de Pontiac.

TABLEAU 59 Travail à la ferme des exploitants dans la MRC de Pontiac

Répartition des exploitants	2011 Nombre	2006 Nombre	2001 Nombre	Variation 2011/2001 (%)
Exploitants résidence à la ferme	365	415	435	-16
Exploitants résidence hors ferme	70	50	60	+17
Exploitants travail moins de 20 heures par semaine	115	85	100	+15
Exploitants travail de 20 à 40 heures par semaine	110	140	135	-19
Exploitants travail 40 heures et plus par semaine	210	245	250	-16

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

TABLEAU 60 Faits saillants du portrait des activités agricoles

Tendances observées sur une période d'une dizaine d'années

PRODUCTIONS ANIMALES

- Consolidation du nombre de fermes bovines avec une diminution du nombre de vaches de boucherie, mais une augmentation du nombre de bovins d'engraissement ; la production bovine est la première production agricole de la MRC de Pontiac avec 66 % des fermes ;
- Consolidation du nombre de fermes laitières, mais une augmentation du quota de production ; la production laitière est la deuxième production agricole de la MRC de Pontiac avec 10 % des fermes ;
- Diversification par d'autres productions animales, notamment les élevages ovins, caprins et de chevaux avec 8 % des fermes ;
- Les fermes d'élevage représentent 84 % du nombre total de fermes.

Production bovine

Les fermes bovines sont présentes dans toutes les municipalités qui ont une zone agricole. La MRC de Pontiac est caractérisée depuis toujours par les élevages de bovins de boucherie. En 2011, on y retrouve 50 % du cheptel régional de vaches et 30 % du cheptel régional de bouvillons. Les fermes bovines utilisent la majorité des fourrages et des pâturages de la MRC de Pontiac.

En 2010, le MAPAQ estimait les revenus agricoles des fermes bovines à plus de 15,5 M \$ ou 50 % des revenus agricoles de la MRC de Pontiac. En 2000, ce revenu était estimé à 13,2 M \$ ou 62 % des revenus agricoles.

Production laitière

La grande majorité des fermes laitières sont concentrées dans les municipalités de Bristol, de Clarendon et de Litchfield. Le quota de lait du Pontiac représente 32 % du total de la région de l'Outaouais.

En 2010, le MAPAQ estimait les revenus agricoles des fermes laitières à plus de 11 M \$ ou 35 % des revenus agricoles de la MRC de Pontiac. En 2000, ce revenu était estimé à 6,8 M \$ ou 32 % des revenus agricoles.

Autres élevages

Les fermes ovines sont principalement localisées dans les municipalités de Bristol, de Clarendon, de Litchfield, de L'Île-du-Grand-Calumet, de L'Isle-aux-Allumettes et de Sheenboro. Les autres fermes d'élevage sont concentrées principalement dans les municipalités à l'est du territoire de la MRC de Pontiac. En 2011, on y retrouve 19 % du cheptel régional de brebis.

On retrouve d'autres types d'élevage principalement dans les municipalités de l'est du territoire de la MRC de Pontiac.

En 2010, le MAPAQ estimait les revenus agricoles des fermes ovines et autres types d'élevage à un peu plus de 0,5 M \$ ou 2 % des revenus agricoles de la MRC de Pontiac. En 2000, ce revenu était estimé à 0,7 M \$ ou 3 % des revenus agricole.

En 2010, le MAPAQ estimait les revenus des fermes d'élevage à 27,3 M \$ ou 89 % des revenus agricoles de la MRC de Pontiac. En 2000, ce revenu était estimé à 20,6 M \$ ou 97 % des revenus agricoles.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

- Augmentation du nombre de fermes produisant des grandes cultures commerciales qui représentent la troisième production agricole de la MRC de Pontiac pour les revenus générés ;
- Les fermes de grandes cultures commerciales représentent 11 % du nombre total de fermes ;
- Augmentation du nombre de fermes dans les productions horticoles qui représentent la quatrième production agricole de la MRC de Pontiac pour les revenus générés ;
- Les fermes horticoles représentent 5 % du nombre total de fermes ;

- Les productions fourragères (prairies, ensilages, pâturages cultivés, pâturages naturels) et une grande partie des céréales et protéagineux sont utilisés par les fermes d'élevage ;
- Une ferme sur trois loue des terres et les superficies louées représentent 21 % du total des superficies utilisées à des fins agricoles, soit environ 11 000 ha.

Grandes cultures commerciales

La progression des cultures de maïs-grain et de soja est importante. On retrouve 42 % des superficies régionales de maïs-grain et 29 % des superficies régionales de soja dans la MRC de Pontiac. La production du houblon continue sa progression et la Coop du houblon du Pontiac est bien implantée et a des projets d'expansion. On retrouve 47 % des superficies régionales de prairies de luzerne et à base de luzerne et 26 % des superficies des autres cultures fourragères dans la MRC de Pontiac.

En 2010, le MAPAQ estimait les revenus agricoles des fermes de céréales et protéagineux à plus de 1,7 M \$ ou 6 % des revenus agricoles de la MRC de Pontiac. En 2000, ce revenu était estimé à plus de 0,3 M \$ ou 1,5 % des revenus agricoles.

Les cultures de fourrages pour la vente, la production de sirop d'érable et les ventes provenant des boisés agricoles contribuent quelque peu aux revenus agricoles de la MRC de Pontiac.

En 2010, le MAPAQ estimait les revenus agricoles provenant de la vente de fourrages, de sirop d'érable et des boisés agricoles à moins de 0,4 M \$ ou 1 % des revenus agricoles de la MRC de Pontiac. En 2000, ce revenu était estimé à 0,3 M \$ ou 1,5 % des revenus agricoles.

Productions horticoles

Les productions maraîchères, fruitières et ornementales se sont passablement développées. Les producteurs horticoles comptent sur une partie de la population permanente et les villégiateurs pour la vente de leur production. Certains d'entre eux sont présents au marché public du Pontiac à Shawville. Trois vignobles ouvriront leur porte au public d'ici quelques années. On retrouve 21 % des fermes horticoles régionales dans la MRC de Pontiac.

En 2010, le MAPAQ estimait les revenus agricoles des fermes horticoles à plus de 1,5 M \$ ou 6 % des revenus agricoles de la MRC de Pontiac. En 2000, les revenus horticoles étaient négligeables.

La contribution des fermes en productions végétales aux revenus agricoles de la MRC de Pontiac est de 13 % sur la base de données provenant de l'enregistrement de 2010 du MAPAQ. En 2000, ce revenu était estimé à 3 % des revenus agricoles.

Avec la diversification accrue des productions agricoles et de la consolidation de plusieurs fermes d'élevage (surtout des fermes laitières et bovines), on peut projeter que d'ici quelques années, la contribution des revenus agricoles provenant des élevages pourrait être réduite davantage, alors que celle de la production de grandes cultures commerciales tout comme celles des productions horticoles devraient prendre plus d'importance.

3.2.7 Agroenvironnement

Depuis la mise en œuvre du REA, en juin 2002, bon nombre d'entreprises ont pris un virage agroenvironnemental notamment pour favoriser l'abreuvement des animaux en retrait des cours d'eau, mais aussi pour mettre en place des moyens adéquats pour entreposer et valoriser les fumiers de leurs élevages.

Selon le MAPAQ, en 2011-2012, 83 sites de retrait des animaux des cours d'eau ont été aménagés dans la région de l'Outaouais. Durant la même période, 8 sites d'hivernage conformes aux méthodes alternatives de gestion des fumiers ont aussi été aménagés en plus de 3 ouvrages de stockage des fumiers. En 2011-2012, il y avait deux conseillères en agroenvironnement du MAPAQ qui ont soutenu les conseils d'administration des deux clubs actifs de la région de l'Outaouais : le Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais et le Pontiac Soil Management Club.

Il est difficile, voire impossible, d'obtenir les données en lien avec les investissements faits par les producteurs pour réduire la pollution diffuse notamment par le retrait des animaux des cours d'eau. La plupart de ces investissements ont été faits sur une période de plus de 10 ans et plusieurs des entreprises n'existent plus aujourd'hui, ce qui rend, selon le MAPAQ, la donnée plus ou moins fiable.

Dans la MRC de Pontiac, les superficies en prairie et pâturage représentent 80,5 % des superficies cultivées. La présence de plante pérenne, de par sa densité d'implantation et sa nature pérenne (on ne joue pas avec le sol pendant plusieurs années, ce qui diminue de beaucoup les possibilités d'érosion), agit en quelque sorte comme un filtre pour l'eau avant d'atteindre les cours d'eau.

La nature extensive de la production vache-veau (peu d'intrant, faible densité animale, gestion de fumier solide) explique en bonne partie la situation agroenvironnementale de la MRC de Pontiac.

3.2.8 Transformation

Le fichier des entreprises agricoles de 2010 du MAPAQ mentionne 5 fermes de la MRC de Pontiac qui transforment une partie de leur production comparativement à 43 fermes pour l'ensemble de l'Outaouais. Les données de ces exploitations sont confidentielles.

3.2.9 Mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires

3.2.9.1 Gestion de l'offre

La gestion de l'offre est un moyen d'éviter les surplus ou les pénuries. Un producteur doit produire selon son quota de production. La gestion de l'offre dépend du contrôle sur les importations, d'une politique de prix administrée selon les coûts de production et de la gestion de la production.

Au Canada, elle concerne les productions de lait, d'œufs de consommation, d'œufs d'incubation, de poulets de chair et de dindes. Elle concerne aussi les producteurs de sirop d'érable du Québec qui ne vendent pas directement leur production au consommateur.

Au Québec, c'est la FPLQ qui a la responsabilité de commercialiser tout le lait produit et d'en négocier les conditions de vente aux transformateurs. Le quota d'une vache laitière est actuellement plafonné à une valeur de 25 000 \$ par kilo-jour. La région de l'Outaouais, incluant la MRC de Pontiac, n'est pas admissible au programme de relève (prêt de quota).

La production laitière est la seule production agricole sous gestion de l'offre dans la MRC de Pontiac.

3.2.9.2 Plans conjoints de mise en marché

Un plan conjoint donne la possibilité à des groupes de producteurs agricoles et de pêcheurs de négocier collectivement la mise en marché de leurs produits ou de leur pêche et d'en réglementer des modalités. C'est un moyen d'améliorer les conditions de mise en marché. Une fois approuvé par la Régie des marchés

agricoles et alimentaires du Québec, le plan conjoint s'applique à tous les producteurs agricoles ou tous les pêcheurs visés par le plan conjoint. Chaque plan conjoint permet aux organisations accréditées par la Régie de procéder à des prélèvements selon le volume produit pour permettre l'administration du plan, améliorer la mise en marché et réaliser des activités de recherche et de développement.

Les productions suivantes sont visées par le plan conjoint de mise en marché : lait, porcs, bovins, ovins, chèvres, volailles, œufs de consommation, œufs d'incubation, lapins, pommes de terre, bleuets, pommes, fruits et légumes de transformation, fraises, framboises, cultures commerciales, sirop d'érable et bois.

3.2.9.3 Programme ASRA

Le programme ASRA administré par la FADQ permet de verser une compensation aux entreprises agricoles lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Le revenu stabilisé est basé sur un coût de production établi après une enquête auprès d'entreprises agricoles spécialisées dans chaque secteur. Il est ensuite réévalué annuellement. En adhérant à l'ASRA, un producteur s'engage à participer sur une période de 5 ans. Chaque production assurée doit l'être en totalité. Les producteurs de bovins et d'ovins sont tenus d'étiqueter leur bétail afin d'en assurer la traçabilité.

Les productions suivantes sont couvertes par le programme ASRA : agneaux, veaux d'embouche, bouvillons et bovins d'abattage, veaux de grain, veaux de lait, porcelets, porcs, céréales, maïs-grain et oléagineux, pommes, pommes de terre.

3.2.9.4 Certification des productions biologiques

Un produit agricole certifié biologique se distingue d'un produit conventionnel par ses techniques de production. Ainsi, aucun intrant de synthèse (fertilisants et pesticides) ou de semences génétiquement modifiées ne sont autorisés. L'appellation « biologique » fait partie des appellations réservées et des termes valorisants. Le CARTV est la seule autorité compétente du Québec en matière de certification biologique.

Le fichier des entreprises agricoles de 2010 du MAPAQ mentionne 3 fermes de la MRC de Pontiac qui commercialisent des produits biologiques comparativement à 28 pour l'ensemble de la région de l'Outaouais.

3.2.9.5 Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Le CQIASA est un organisme chargé d'administrer et de contrôler diverses lois du MAPAQ pour les secteurs des productions végétales et animales, des pêches et de l'aquaculture commerciale, de la transformation et la distribution des aliments, de la restauration et de la vente au détail des aliments au Québec.

3.2.9.6 Agence canadienne d'inspection des aliments

L'ACIA est un organisme du gouvernement du Canada chargé d'administrer et de contrôler diverses lois fédérales en lien avec l'agriculture et la mise en marché des produits agricoles.

3.2.9.7 Circuits-courts de mise en marché

Les circuits-courts de mise en marché des produits agricoles de la MRC de Pontiac comprennent le marché public de Shawville, les ventes à la ferme de produits agricoles et transformés, les ventes faites directement par les producteurs agricoles à des établissements de vente au détail d'alimentation et de restauration, les ventes au détail via le marché de solidarité et les ventes faites lors d'événements tels l'exposition agricole de Shawville ou autres activités visant le grand public.

La CDE de Pontiac, avec la collaboration du MAPAQ, pourrait faire parvenir un questionnaire auprès des exploitations agricoles qui commercialisent directement leur production afin de mieux informer la population du Pontiac sur les possibilités d'acheter localement des produits agricoles et agroalimentaires des producteurs du Pontiac.

3.2.10 Agrotourisme et tourisme rural

L'agrotourisme permet à des entreprises agricoles de vendre directement leur production à des consommateurs et de sensibiliser les visiteurs à la réalité du monde agricole, soit à la ferme, au marché public du Pontiac à Shawville ou lors d'événements particuliers. D'autres activités touristiques en milieu rural, qui ne sont pas directement liées aux activités agricoles, peuvent permettre aux

visiteurs intéressés par l'agriculture de vivre d'autres expériences lors de leur séjour dans le Pontiac.

Le développement de l'agrotourisme est une opportunité de diversification des activités et des revenus agricoles pour certaines exploitations agricoles de la MRC de Pontiac.

3.2.10.1 Fichier des producteurs agricoles du MAPAQ

Le fichier des producteurs agricoles du MAPAQ contient des informations sur 8 fermes de la MRC de Pontiac déclarant des activités en agrotourisme.

Il serait intéressant pour la CDE du Pontiac, avec la collaboration du MAPAQ, de valider auprès de ces exploitations agricoles quelles activités sont offertes à la clientèle en vue de mieux supporter le développement de l'agrotourisme dans la MRC de Pontiac. D'après les représentants du MAPAQ, ces exploitations agricoles sont principalement engagées dans la commercialisation de leur production auprès des consommateurs.

3.2.10.2 Guide touristique de l'Outaouais

Dans le guide touristique de Tourisme Outaouais, on mentionne la cidrerie Coronation Hall, qui est la seule entreprise agricole enregistrée au MAPAQ membre de cette association touristique, située dans la municipalité de Bristol. Cette cidrerie possède un verger, fait sur place la transformation et vend ses produits de mai à décembre.

3.2.10.3 Guide touristique du Pontiac

L'édition 2014 du guide touristique du Pontiac mentionne 9 entreprises offrant des visites à la ferme, dont une partie vend en tout ou en partie leur production sur place. Les produits vendus par ces entreprises sont la truite, le bovin, les fruits et légumes, le cerf rouge, le sanglier, le bison, l'agneau et le miel. Le guide touristique du Pontiac annonce aussi 5 entreprises qui vendent des produits de l'érable.

Le guide touristique du Pontiac fait la promotion de plusieurs festivals et événements offrant l'opportunité aux entreprises agricoles de vendre leurs produits, tels l'exposition agricole de Shawville et l'Oktoberfest à Ladysmith.

3.2.10.4 Circuits touristiques

Les circuits touristiques, tels la Virée patrimoniale du Pontiac, le Cycloparc PPJ et les circuits cyclables, font non seulement la promotion des attraits et des services offerts dans le Pontiac, mais ils offrent aussi l'opportunité aux entreprises agricoles de promouvoir et de vendre leurs produits aux gens de passage dans la région. Le parcours Outaouais Gourmet de la TAO permet aussi de mettre en valeur les produits de la ferme à l'échelle de la région de l'Outaouais, dont font partie la cidrerie Coronation Hall et les Fermes Rolling Acres.

Les circuits touristiques ont aussi la particularité de mettre en valeur l'activité agricole et les paysages qui s'y rattachent.

Carte 18 : Agrotourisme, circuit agroalimentaire et route touristique

3.2.11 Relève agricole

Une étude du MAPAQ permet de tracer un portrait de la relève agricole établie en Outaouais en 2011. Les données de l'étude sont disponibles à une échelle régionale, ce qui permet de comparer la situation de l'Outaouais au reste du Québec. Il n'y a pas de données disponibles sur les fermes du Pontiac qui ont répondu au recensement du MAPAQ.

Les faits saillants de l'étude sont les suivants :

a) Mode d'établissement de la relève

- En Outaouais, il y a eu 52 % de démarrage d'entreprise, 45 % de transfert familial et 3 % de relève non apparentée ;
- Au Québec, il y a eu 33 % de démarrage d'entreprise, 59 % de transfert familial et 8 % de relève non apparentée.

b) Niveau de formation

- En Outaouais, 85 % des jeunes de la relève sont titulaires d'un diplôme d'étude postsecondaire ; 33 % ont une formation universitaire ;

- Au Québec, 79 % des jeunes de la relève sont titulaires d'un diplôme d'étude postsecondaire ; 12 % ont une formation universitaire ;

c) Profil de la relève

- En Outaouais, 34 % sont des femmes et 66 % des hommes ;
- Au Québec, 26 % sont des femmes et 74 % des hommes.

d) Relève et revenus agricoles au Québec

- La majorité des transferts familiaux se font dans des entreprises qui ont des revenus de 250 000 \$ et plus ;
- La majorité des démarrages se font dans des entreprises ayant des revenus inférieurs à 250 000 \$.

Il n'existe pas de données sur la relève et les revenus agricoles en Outaouais.

e) Établissement et productions agricoles au Québec

- On remarque plus de transferts de ferme dans le cas des productions contingentées, tels le lait, les volailles et les œufs ;
- On remarque plus de démarrages dans des productions non contingentées ou ne bénéficiant pas de l'ASRA.

Lors de la dernière période d'enregistrement des exploitations agricoles, de 2010 à 2013, le MAPAQ n'a pas collecté d'informations sur la relève agricole alors qu'il le faisait lors des périodes d'enregistrement précédentes. Le MAPAQ prévoit collecter à nouveau des informations sur la relève agricole dès la prochaine période d'enregistrement. Il n'y pas d'informations récentes sur la relève agricole existante sur les entreprises de la MRC de Pontiac. Il est donc primordial d'avoir un portrait juste de la relève agricole en vue d'assurer la pérennité des exploitations agricoles de la MRC de Pontiac. Une enquête sur la relève agricole des fermes du Pontiac pourrait être une action à prévoir dans le PDZA.

Formation de la relève agricole dans la MRC de Pontiac

Depuis 1993, le campus du Collège Héritage de Campbell's Bay offre une formation technique en agriculture. Chaque année, on dénombre 11 à 12 étudiants en moyenne qui suivent plusieurs cours menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales en agriculture. Plusieurs étudiants du Pontiac se sont établis en agriculture après leur formation ou ont trouvé des emplois techniques en lien avec l'agriculture. Depuis 1993, 4 attestations d'études collégiales ont été offertes : gestion des élevages bovins, agrotourisme et productions complémentaires à l'agriculture, gestion agricole et production ovine. La prochaine formation qui débutera en octobre 2014 portera sur la gestion des élevages de bovins de boucherie et de bovins laitiers.

La présence du campus du Collège Héritage a contribué et contribuera à favoriser le transfert de fermes familiales ou le démarrage de nouvelles entreprises agricoles dans la MRC de Pontiac.

3.2.12 Organisation des services à l'agriculture

Certains services financiers, professionnels ou de proximité sont localisés dans la MRC de Pontiac, particulièrement à Shawville et ses environs. La grande partie des services de proximité pour les productions animales et les productions végétales sont plutôt localisés du côté ontarien ou ailleurs en Outaouais et au Québec. En annexe, on retrouve une liste des établissements offrant des produits ou services utiles à la collectivité agricole de la MRC de Pontiac.

3.3 PORTRAIT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

3.3.1 Boisés privés

Le portrait des activités forestières des propriétaires de boisés privés de 4 ha et plus provient des données de l'AMVFPO et de l'OPBP. Ce portrait sommaire a été validé par les représentants de ces deux organisations.

Le nombre de producteurs avec statut est de l'ordre de 10 % dans la MRC de Pontiac, en réduction importante depuis la crise forestière de 2007. Un statut de producteur forestier permet d'avoir accès au Programme de mise en valeur de la forêt privée, au Programme de remboursement des taxes foncières et au Programme de financement forestier du Québec.

TABLEAU 61 Nombre de propriétaires de boisés privés

Catégorie de producteurs	MRC de Pontiac	Outaouais
Producteurs (boisés de 4 ha et plus)	3 000	10 600
Producteurs avec statut	300	1 069

Source : AMVFPO, 2014.

Les faits saillants du portrait des activités forestières des propriétaires de boisés privés de 4 ha et plus sont les suivants :

- Sur les 300 propriétaires de boisés privés de 4 ha et plus avec statut dans la MRC de Pontiac, un peu plus de la moitié sont actifs auprès de l'OPBP ;
- L'âge moyen des producteurs est supérieur à 60 ans dans la région de l'Outaouais, et il est de l'ordre de 62 ans dans la MRC de Pontiac ; il y a peu d'incitatifs pour la relève forestière ;
- Le prélèvement annuel des boisés privés de 4 ha et plus dans la MRC de Pontiac est estimé à 500 000 m³ sur une superficie d'environ 194 225 ha ;
- Le creux de la crise forestière a été atteint en 2009 ; les prélèvements annuels sont de l'ordre de seulement 20 % du potentiel de prélèvement soutenu ou 100 000 m³ au cours des 4 dernières années ;

TABLEAU 62 Mise en marché des producteurs de bois privés

Année de récolte	Résineux (m ³)	Feuillus (m ³)	Total (m ³)
2004	114 816	174 873	289 689
2005	108 055	140 841	248 897
2006	96 852	127 608	224 460
2007	86 741	139 115	225 856
2008	55 688	110 549	166 237
2009	32 464	16 185	48 649
2010	36 620	65 836	102 456
2011	32 975	60 650	93 625
2012	29 105	79 094	108 199
2013	27 072	65 048	92 120

Source : OPBP, 2014.

- Les 6 industries forestières ayant une entente avec l'OPBP se trouvent en Outaouais (deux dans la MRC de Pontiac, deux dans la MRC Papineau et deux dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau), ailleurs au Québec (13) et en Ontario (3) ;
- En 2014, le prélevé annuel de l'OPBP est de 1,95 \$ par tonne métrique verte à la pesée ;
- En Outaouais, les industries forestières s'approvisionnent surtout dans les forêts du domaine public et sont moins dépendantes de la forêt privée en Outaouais comparativement à d'autres régions du Québec ;
- Plusieurs boisés sur des sols minces ont souffert de la sécheresse en 2012 ; il y a eu des pertes importantes et irrécupérables dans certains boisés et plantations forestières ;
- Il y a eu des chablis partiels en 2013 ; ces chablis ont causé des pertes importantes et irrécupérables de matière ligneuse ;
- La contribution régionale du gouvernement du Québec au programme de mise en valeur des forêts privées correspond à 3,9 % des budgets de la province dévolus aux boisés privés, tandis que les superficies forestières productives à aménager du territoire correspondent à 9 % des superficies provinciales ; ce déséquilibre de partage des sommes allouées limite les possibilités d'intervention des intervenants en forêt privée qui offrent des

services sylvicoles et subventions aux activités forestières sur forêt privée ; en 2013, il y a eu 350 prescriptions et rapports d'exécution subventionnés en Outaouais et 100 dans la MRC de Pontiac ;

- La contribution des industries forestières au budget de mise en valeur des forêts privées en Outaouais est fortement réduite depuis la crise forestière de 2007 ; cette contribution est passée de plus d'un million de dollars annuellement en 1998, 1999 et 2000 ; il se situe maintenant à moins de 300 000 \$ par an ;
- Le Groupement forestier de Pontiac, la Société sylvicole de la Haute-Gatineau et Fortech sont les 3 conseillers forestiers accrédités par l'AMVFPO pour la MRC de Pontiac ;
- En Outaouais, il y aurait 200 travailleurs forestiers saisonniers, dont environ le tiers dans la MRC de Pontiac ;
- D'après une étude récente de l'AMVFPO, le revenu généré par l'exploitation des boisés privés (les droits de coupe versés aux producteurs lorsqu'ils récoltent) ne permet plus de couvrir les taxes foncières et scolaires.

3.3.2 Acériculture

a) La MRC de Pontiac

De 2001 à 2011, il y a une consolidation du nombre de fermes acéricoles et une réduction des entailles déclarées. Le nombre d'entailles déclarées est passé de 12 184 à 4 563 entailles durant cette période.

Le fichier des entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ de 2010 mentionne 8 fermes avec 2 650 entailles exploitées sur une superficie de 83 ha et 13 fermes avec un potentiel d'exploitation estimé de 6 800 entailles.

Les superficies en boisés acéricoles sont peu nombreuses dans la zone agricole de la MRC de Pontiac. La plus grande partie des boisés acéricoles avec un potentiel d'exploitation sont localisés sur les lots intra-municipaux et dans le TNO.

b) L'Outaouais

De 2001 à 2011, il y a eu une augmentation importante du nombre d'entailles déclarées avec une faible diminution du nombre de fermes déclarantes. D'un peu moins de 189 000 entailles en 2001, il y avait plus de 292 000 entailles en 2011.

En 2014, 15 entreprises acéricoles de l'Outaouais, aucune dans la MRC de Pontiac, détiennent un contingentement d'environ 205 000 entailles exploitées. Depuis 2010, la FPAQ n'a pas contingenté, car les inventaires sont en augmentation continue.

c) Le Québec

De 2001 à 2011, il y a eu une progression du nombre de fermes et d'entailles déclarées. D'un peu moins de 31 millions d'entailles en 2001, il y avait près de 41 millions d'entailles en 2011.

TABLEAU 63 Nombre de fermes et d'entailles d'érables

Année de recensement	MRC de Pontiac		Outaouais		Québec	
	Fermes	Entailles	Fermes	Entailles	Fermes	Entailles
2011	20	4 563	111	292 252	7 639	40 632 512
2006	17	12 169	97	272 846	7 054	34 675 949
2001	27	12 184	120	188 616	7 254	30 695 200

Source : Statistique Canada, recensements agricoles de 2001, 2006 et 2011.

TABLEAU 64 Nombre d'entreprises acéricoles et d'entailles en Outaouais en 2014

Nombre d'entreprises acéricoles	Nombre total d'entailles exploitées	Nombre d'entailles Forêts Privées	Nombre d'entailles Terres Publiques
15	204 800	99 900	104 900

Source : FPAQ, 2014.

Section 4 BILAN DE LA CONSULTATION

La consultation des producteurs agricoles, des acteurs socio-économiques, des autres acteurs du milieu et des municipalités de la MRC de Pontiac a constitué un instrument privilégié lors de la conception du PDZA. Elle a permis aux acteurs qui y ont participé de poser des questions, d'exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et leurs opinions ou de formuler des commentaires et des propositions sur des sujets particuliers. Tout en favorisant l'adhésion des personnes mobilisées à la démarche, la consultation s'est avéré un outil intéressant pour enrichir, améliorer et valider le contenu du PDZA. Le choix des personnes et des méthodes de consultation ont été tributaires des objectifs poursuivis lors de la conception du PDZA.

4.1 PRODUCTEURS AGRICOLES

Les producteurs agricoles de la MRC de Pontiac ont été convoqués à participer à la rencontre de Bristol du 6 novembre 2013 (25 participants) et à celle de Chapeau (22 participants) du 18 février 2014. Ils ont été consultés sur divers volets touchant le secteur agricole et l'agroalimentaire dans la MRC de Pontiac. Nous avons voulu connaître leur opinion relativement aux forces et faiblesses du Pontiac agricole, aux services conseils disponibles, aux besoins en recherche et innovation, à la disponibilité des terres, aux modes de mise en marché, aux besoins de main-d'œuvre agricole, à la formation agricole et à la relève.

4.1.1 Points forts

- Plusieurs sols à bon potentiel agricole ;
- Plusieurs terres sont drainées ;
- Prix d'achat des terres abordable comparativement à d'autres régions du Québec ;
- Présence d'un centre de grains ;
- Proximité des marchés de Gatineau, d'Ottawa et de Pembroke ;
- Marché public de Shawville.

4.1.2 Points faibles

- Manque de relève agricole ;
- Manque de fierté ;
- Méconnaissance de la population de la réalité agricole ;
- Pas de concessionnaire de machinerie agricole dans le Pontiac ;
- Manque de services de proximité ;
- Manque de main-d'œuvre agricole spécialisée ;
- Manque de promotion du territoire agricole ;
- Pas d'abattoir ou de centre de conditionnement des viandes ;
- Frais élevés de transport des animaux vers les abattoirs ;
- Friches et terres sous-utilisées ;
- Terres disponibles mais mal drainées ;
- Propriétaires de terres agricoles non intéressés à signer un bail ;
- Cours d'eau agricoles à nettoyer ;
- Présence de barrages de castors ;
- Manque d'information sur les services-conseils disponibles ;
- Manque d'information sur les exigences réglementaires pour la mise en marché des produits agricoles.

4.1.3 Évolution de l'agriculture dans la MRC de Pontiac

- Âge des exploitants agricoles et besoin de relève ;

- Vente de fermes sans relève à d'autres exploitants agricoles ;
- Moins de fermes, mais plus grandes ;
- Plus de grandes cultures commerciales ;
- Plus de production de fruits et légumes ;
- Continuer à supporter les principales productions animales.

4.1.4 Défis à rencontrer

- Respect de la réglementation agricole en général ;
- Respect des exigences environnementales ;
- Respect des exigences provinciales ou fédérales pour la mise en marché des produits agricoles ;
- Mise en place d'un établissement pour la vente au détail des produits agricoles du Pontiac ;
- Mise en place d'un centre de transformation des aliments ;
- Achat local de produits agricoles du Pontiac ;
- Faire connaître l'importance économique et sociale du milieu agricole.

4.1.5 Besoins exprimés

- Formation de la main-d'œuvre agricole ;
- Mise en commun de la main-d'œuvre agricole ;
- Activités de formation et d'information adaptées ;
- Planification et organisation de la mise en marché locale et régionale des producteurs de fruits, de légumes et de viande ;

- Soutien technique pour l'obtention de permis et le respect de la réglementation en vigueur ;
- Information sur les programmes d'aide et les services-conseils disponibles ;
- Soutien à la diversification des activités agricoles ;
- Soutien aux principales productions agricoles.

4.1.6 Projets potentiels pour le PDZA

- Banque d'employés/employeurs (partage de main-d'œuvre) ;
- Incubateur de ferme (modèle de la plate-forme de L'Ange-Gardien) ;
- Concours de labour ;
- Activités sociales pour les agriculteurs (danses folkloriques) ;
- Prix agricole lors du Gala de la Chambre de commerce du Pontiac ;
- Mise à jour de la carte de la CDE du Pontiac indiquant les fermes et autres établissements où on peut retrouver des produits agricoles à vendre.

4.1.7 Demandes au gouvernement du Québec

- Au MAPAQ : élaborer un programme d'aide financière pour réduire le coût de transport des animaux vers les abattoirs ;
- Au MAPAQ : élaborer un programme d'aide financière pour réduire le coût de nettoyage des cours d'eau et de drainage des terres agricoles ;
- Au MAPAQ : élaborer un programme d'aide financière pour réduire le coût de chaulage des terres ;
- Au MAPAQ : moduler l'application des critères d'admissibilité à certains programmes d'aide financière ;

- Au MDDELCC : moduler l'application de la réglementation sur l'environnement ;
- Au MTQ : harmoniser l'application de la réglementation sur la signalisation commerciale.

4.1.8 Demandes aux municipalités

- Favoriser le nettoyage des cours d'eau agricoles.

4.1.9 Demande à la FPLQ

- Ajouter la MRC de Pontiac à la liste des territoires admissibles au programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières.

Lors de réunions régulières du syndicat local de l'UPA du Pontiac du 10 juin 2013 et du 4 février 2014, du mini-congrès du 8 octobre 2013 et de l'assemblée générale du 25 mars 2014, les représentants élus et certains producteurs agricoles ont été informés de l'état d'avancement du PDZA et consultés sur des actions à prévoir pour le développement de l'agriculture dans la MRC de Pontiac.

4.2 ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les acteurs socio-économiques ont été consultés le 4 février 2014 au CLD du Pontiac. Des représentants de la MRC de Pontiac, de la CDE du Pontiac, de la SADC Pontiac, de la fédération régionale de l'UPA et du MAPAQ ont apporté des suggestions en vue des étapes subséquentes du PDZA et commenté une liste provisoire de projets.

4.3 AUTRES ACTEURS DU MILIEU

Plusieurs autres acteurs du milieu ont été contactés ou rencontrés afin de compléter le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières, valider le diagnostic, élaborer la vision concertée, identifier et prioriser les actions du plan d'action du PDZA.

TABLEAU 65 Acteurs du milieu et leur implication dans la conception du PDZA

Acteurs du milieu	Dates	Objet
MAPAQ	Mars 2013 à août 2014	Participation au comité élargi Statistiques agricoles du Pontiac Portrait des services disponibles Participation au plan d'action Commentaires sur le PDZA Approbation du PDZA Participation au comité de suivi
TAO	Mars 2013	Démarche de consultation sur le plan stratégique de la MRC de Pontiac
Statistique Canada	Mars 2013	Site Web : recensements agricoles de 2001, de 2006 et de 2011
CQIASA	Février 2014	Établissements du Pontiac sous inspection du MAPAQ
Fédération régionale de l'UPA	Mai 2013 à août 2014	Participation au comité élargi Participation au plan d'action Commentaires sur le PDZA Informations sur le plan conjoint acéricole
Syndicat local de l'UPA du Pontiac	Mai 2013 à août 2014	Participation au comité élargi Participation au plan d'action Participation au comité de suivi
FPAQ	Juin 2014	Statistiques sur les contingentements acéricoles en Outaouais
FPLQ	Mars 2014	Statistiques sur les contingentements laitiers du Pontiac, de l'Outaouais et du Québec
OPBP	Mars 2014 à août 2014	Statistiques forestières sur le Pontiac Validation du portrait forestier Participation au comité élargi Participation au plan d'action Participation au comité de suivi
AMVFPO	Mars 2014	Statistiques forestières du Pontiac Validation du portrait forestier
FADQ	Octobre 2013 et février 2014	Statistiques sur les programmes ASRA Programme de financement forestier
PSMC	Mars 2014	Clientèle et services offerts
Pierre Bélanger agro-consultant	Mars 2014	Clientèle et services offerts
MRC de Pontiac et municipalités	Mars 2013 à août 2014	Participation au comité élargi Participation au comité directeur Participation au comité de rédaction Participation au plan d'action Participation au comité de suivi Adoption du PDZA

Acteurs du milieu	Dates	Objet
CDE du Pontiac	Mars 2013 à août 2014	Responsable de la conception du PDZA Portrait des services disponibles Participation au comité élargi Participation au comité directeur Participation au comité de rédaction Participation au plan d'action Participation au comité de suivi
CLD du Pontiac	Février à août 2014	Participation au plan d'action Participation au comité de suivi
CLD des Collines-de-l'Outaouais	Février et mars 2014	Coordination du projet de banque de terres
SADC du Pontiac	Février à août 2014	Participation au plan d'action Participation au comité de suivi
Campus Collège Héritage	Juin 2014	Informations sur les AEC en agriculture

Source : MRC de Pontiac, 2014.

4.4 MUNICIPALITÉS

Le conseil des maires a été informé du PDZA dès le début du projet. Les principaux objectifs et le contenu du PDZA ont été présentés lors d'une rencontre tenue le 18 février 2014. Des maires nouvellement élus ont demandé plus d'information sur certains projets de la MRC de Pontiac dont la demande à portée collective en lien avec le PDZA. Les élus souhaitent obtenir une copie anglaise du PDZA avant son adoption par le conseil des maires.

Lors d'une rencontre du comité du 17 avril 2014, il a été proposé de rencontrer les conseillers municipaux afin de leur permettre de s'approprier la démarche de conception du PDZA. Un forum des municipalités a par la suite eu lieu le 29 mai 2014. À cette occasion, le maire de la municipalité de Bolton-Ouest, monsieur Donald Badger, a présenté l'expérience de conception du PDZA de la MRC de Brome-Missisquoi, en Montérégie, et répondu à plusieurs questions et préoccupations des représentants des municipalités du Pontiac qui y étaient présents.

À la suite de ce forum, les élus des municipalités de L'Isle-aux-Allumettes, de Thorne et d'Otter Lake ont demandé à la CDE du Pontiac, responsable du projet, de rencontrer leur conseil municipal afin de présenter à nouveau la démarche de conception du PDZA et de répondre à leurs questions et préoccupations avant son adoption par le conseil des maires.

4.5 COMITÉ DIRECTEUR

Le comité de rédaction a rencontré plusieurs fois le comité directeur afin de lui faire connaître l'état d'avancement du PDZA. Le comité directeur s'est assuré que la conception du PDZA progresse selon l'échéancier établi avant son adoption par le conseil des maires. Il a aussi transmis des directives quant à l'orientation du projet et fait des suggestions sur le contenu du PDZA.

4.6 COMITÉ ÉLARGI

Le comité élargi s'est rencontré à quelques reprises à partir de mai 2013. Il a beaucoup contribué à bonifier le contenu du PDZA avant son adoption par le conseil des maires.

Section 5 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Le diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses du secteur agricole ainsi que les opportunités et les contraintes dans la MRC de Pontiac. Il est établi à partir des constats dégagés lors de l'analyse des données colligées et des études complémentaires réalisées au moment de dresser le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières. Il s'appuie également sur les résultats de la consultation menée auprès des groupes cibles. Cette étape définit ultérieurement une vision cohérente de l'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC de Pontiac et oriente les actions prévues dans plan d'action du PDZA.

5.1 FORCES

Les forces représentent l'ensemble des avantages qu'on retrouve dans la MRC de Pontiac.

5.1.1 Territoire

- Proximité de grands marchés comme Gatineau, Ottawa et Pembroke ;

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

1.1.3 Proximité de grands marchés nord-américains

- Population des villégiateurs importante en période estivale, ce qui est un atout pour les producteurs horticoles et les éleveurs qui mettent en marché leurs viandes ;

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

1.2.1 Population permanente et saisonnière

- Aptitude des sols et conditions climatiques favorables au développement des activités agricoles, principalement dans le sud de la MRC de Pontiac ;

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.2 Relief

3.1.3 Pédologie

3.1.3.1 Potentiel agricole des sols selon Paul G. Lajoie

3.1.3.2 Potentiel des terres pour l'agriculture selon l'ITC

3.1.4 Climat

- Prix des terres agricoles relativement bas comparativement à d'autres régions du Québec ;

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.9 Occupation du territoire par l'agriculture

3.1.9.3 Valeur des terres agricoles

- Paysages agricoles exceptionnels le long de certains axes routiers et le patrimoine bâti agricole.

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.10 Paysages et patrimoine bâti

5.1.2 Activités agricoles et complémentaires

- Diversification des activités agricoles par les grandes cultures commerciales, les productions maraîchères, les productions fruitières et par certaines productions animales autres que les productions laitière et bovine ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.5 Caractéristiques des exploitations agricoles

3.2.5.4 Revenus agricoles

- Situation agroenvironnementale intéressante à la suite des investissements des producteurs agricoles du Pontiac et par l'importance des productions fourragères et des pâturages qui permettent la réduction de la pollution diffuse ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.7 Agroenvironnement

- Existence d'un marché public à Shawville ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.10 Agrotourisme et tourisme rural

- Présence d'un campus du Collège Héritage à Campbell's Bay offrant des attestations d'études collégiales en agriculture ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.11 Relève agricole

- Plusieurs services en lien avec l'agriculture offerts à Shawville ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.12 Organisation des services à l'agriculture

- Bonne collaboration de la MRC de Pontiac, de la CDE du Pontiac, du CLD du Pontiac, de la SADC Pontiac et du Centre de services agricoles du MAPAQ de Shawville avec les représentants du milieu agricole et les promoteurs de nouveaux projets agricoles.

Consultation des acteurs socio-économiques et du comité élargi

5.1.3 Activités forestières

- Diversité d'essences forestières ;

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.6 Couvert forestier

- Existence d'un centre de la biomasse dans le parc industriel régional du Pontiac.

Consultation du comité directeur

5.2 FAIBLESSES

Les faiblesses représentent des manques qui peuvent être corrigés par l'intervention d'acteurs du milieu local et régional.

5.2.1 Territoire

- Présence significative de friches arbustives et herbacées dans certaines parties du territoire agricole ;

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.9 Occupation du territoire par l'agriculture

3.1.9.1 Utilisation agricole du territoire

- Certains propriétaires ne sont pas intéressés à signer un bail de location de terres pour fins d'agriculture ;

Consultation des producteurs agricoles

- Cours d'eau agricoles ayant besoin d'être nettoyés pour assurer l'efficacité des systèmes de drainage souterrain ;

Consultation des producteurs agricoles

- Instabilité du réseau de distribution hydroélectrique pouvant causer des dommages matériels à certaines fermes de l'ouest de la MRC de Pontiac ;

Consultation des producteurs agricoles

- Systèmes de drainage souterrain ayant besoin d'être remplacés ;

Consultation du comité élargi

- Paysages dégradés par des bâtiments, des machineries, des équipements ou des véhicules usagés à l'abandon près de certaines routes identifiées pour le développement de l'agrotourisme.

Consultation du comité directeur

5.2.2 Activités agricoles et complémentaires

- Accès à l'internet haute vitesse et communications par téléphonie cellulaire non disponibles dans certaines parties du territoire de la MRC de Pontiac, ce qui a un impact sur la gestion et la commercialisation de plusieurs fermes ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.5 Caractéristiques des exploitations agricoles

3.2.5.2 Ordinateurs à la ferme et accès à l'internet

- Transfert des entreprises agricoles difficile en raison des faibles revenus anticipés ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.5 Caractéristiques des exploitations agricoles

3.2.5.4 Revenus agricoles

- Participation de peu d'exploitations agricoles de la MRC de Pontiac au Parcours Outaouais Gourmet de la TAO ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.10 Agrotourisme et tourisme rural

3.2.10.4 Circuits touristiques

- Pénurie de main-d'œuvre agricole pour certaines fermes ;

Consultation des producteurs agricoles

- Méconnaissance de la population de l'importance du secteur agricole dans l'économie de la MRC de Pontiac ;

Consultation des producteurs agricoles

- Aucun abattoir et aucun centre de conditionnement des viandes dans le territoire, ce qui impose des frais élevés de transport vers les abattoirs et limite les possibilités de commercialisation des fermes d'élevage ;

Consultation des producteurs agricoles

- Méconnaissance des normes d'inspection provinciales et fédérales des exploitants agricoles qui veulent vendre leur production ;

Consultation des producteurs agricoles

- Dommages aux récoltes causés par le cerf de virginie, l'ours noir et le dindon sauvage ;

Consultation des producteurs agricoles

- Pertes animales causées par les prédateurs tels le coyote et le loup ;

Consultation des producteurs agricoles

- Signalisation déficiente de certaines entreprises agricoles par rapport à la réglementation du MTQ ;

Consultation du comité élargi

- Manque d'entrepreneurs agricoles.

Consultation des acteurs socio-économiques

5.2.3 Activités forestières

- Difficultés de mise en marché des producteurs de bois privés.

3.3 PORTRAIT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

3.3.1 Boisés privés

5.3 CONTRAINTES

Les contraintes représentent des obstacles ou des empêchements sur lesquels les acteurs du milieu ont peu ou n'ont pas de possibilité d'intervention.

5.3.1 Territoire

- Sols moins favorables aux grandes cultures commerciales dans certaines parties du territoire.

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.2 Relief

3.1.3 Pédologie

3.1.3.1 Potentiel agricole des sols selon Paul G. Lajoie

3.1.3.2 Potentiel des terres pour l'agriculture selon l'ITC

5.3.2 Activités agricoles et complémentaires

- Lourdeur administrative rattachée aux normes des programmes d'aide et des règlements en général, particulièrement en environnement.

Consultation des producteurs agricoles

5.3.3 Activités forestières

- Approvisionnement des industries forestières sur les terres publiques au détriment des propriétaires de boisés privés ;

3.3 PORTRAIT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

3.3.1 Boisés privés

- Aucun contingentement acéricole depuis 2010.

3.3 PORTRAIT DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

3.3.2 Acériculture

5.4 OPPORTUNITÉS

Les opportunités sont des idées ou des projets pouvant apporter des changements ou de la nouveauté. Elles peuvent aussi être des éléments existants sous-utilisés.

5.4.1 Territoire

- Possibilité de commercialiser les produits agricoles dans les marchés de Gatineau, d'Ottawa et de Pembroke ;

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

1.1.3 Proximité de grands marchés nord-américains

- Dispositions de la LPTAA permettant à la MRC de Pontiac de faire une demande à portée collective afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles peuvent être implantées en zone agricole, en lien avec le développement de l'agriculture, et favorisant l'occupation dynamique du territoire ;

2.2 PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE

2.2.3 Demande à portée collective

2.2.3.1 Îlots déstructurés

2.2.3.2 Unités foncières vacantes de 10 hectares et plus

- Possibilité de récupérer des terres agricoles sous-utilisées ou en friches à des fins d'agriculture ;

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.9 Occupation du territoire par l'agriculture

3.1.9.1 Utilisation agricole du territoire

- Prix des terres relativement bas pouvant aider la relève agricole à s'établir.

3.1 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.1.9 Occupation du territoire par l'agriculture

3.1.9.3 Valeur des terres agricoles

5.4.2 Activités agricoles et complémentaires

- Possibilité pour des entrepreneurs agricoles du Pontiac de joindre des circuits-courts de mise en marché de l'Outaouais ;

3.2 PORTRAIT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES

3.2.9 Mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires

3.2.9.7 Circuits-courts de mise en marché

- Possibilité pour des entrepreneurs agricoles de louer des terres ou d'acheter des fermes dans la MRC de Pontiac ;

Consultation des producteurs agricoles

- Possibilité pour les entrepreneurs agricoles de réduire leurs dépenses d'exploitation en se regroupant pour partager la main-d'œuvre, la machinerie ou les équipements ;

Consultation des acteurs socio-économiques

- Possibilité pour des entrepreneurs agricoles de se regrouper pour rendre disponible les produits agroalimentaires du territoire à la population locale et estivante.

Consultation des acteurs socio-économiques

5.4.3 Activités forestières

- Possibilité pour les acériculteurs d'exploiter des érablières, notamment sur les TPI, à la suite d'une caractérisation des boisés acéricoles ;

3.2 PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

3.2.7 Peuplements d'érables

- Potentiel de développement des produits forestiers ligneux et non ligneux ;

Consultation des directeurs et des acteurs socio-économiques

- Possibilité d'élaborer une entente entre le MAPAQ, le MFFP et l'AMVFPO pour identifier les parties du territoire agricole où des travaux d'aménagement forestier subventionnés pourraient être réalisés (selon le modèle d'entente intervenue dans la région de l'Estrie).

Consultation des producteurs de boisés privés

Section 6 VISION CONCERTÉE

La vision concertée est une composante essentielle du PDZA. Elle donne une ligne directrice au plan de développement de la zone agricole et contribue à mobiliser les forces vives du milieu. Elle est en quelque sorte le reflet de notre vision d'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC. La vision concertée prend aussi en compte le plan stratégique Vision Pontiac 2020, qui est le point de départ des actions préconisées dans le plan d'action du PDZA.

6.1 DÉFINITION

Dans son guide d'élaboration d'un PDZA, le MAPAQ définit la vision stratégique comme étant une représentation explicite du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. S'adressant aux forces vives du milieu, elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent pour la mise en œuvre d'une ambition commune, dans ce cas-ci le développement agricole et agroalimentaire dans la MRC de Pontiac.

La vision stratégique se situe en amont du processus de planification territoriale. Elle est le fruit d'un exercice de détermination des orientations à privilégier concernant les citoyens et les partenaires économiques, sociaux, communautaires et culturels, publics ou privés. Elle fournit les lignes directrices en fonction desquelles les responsables publics devraient orienter leurs actions afin qu'elles soient solidaires, cohérentes et convergentes.

6.2 VISION PONTIAC 2020

L'agriculture et l'agroalimentaire forment l'un des cinq secteurs d'activités qui composent le plan stratégique Vision Pontiac 2020, qui comprend un énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire.

6.2.1 Énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire

La MRC de Pontiac affirme sa volonté de devenir une MRC d'excellence. Ainsi, l'énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire est le suivant :

« En 2020, le secteur agricole et agroalimentaire sera basé sur des produits de spécialité variés et innovants, confirmant son rôle économique clé. La MRC de Pontiac sera reconnue pour son dynamisme et pour la valeur ajoutée à ses productions, suscitant ainsi des vocations parmi la relève. »

6.2.2 Orientations découlant de l'énoncé de vision stratégique

Les orientations découlant de l'énoncé de vision stratégique sont :

- de soutenir les 2^e et 3^e transformations ainsi que les circuits-courts de commercialisation ;
- d'encourager les activités de diversification agricole et d'efficacité technico-économique ;
- de promouvoir et rendre accessible l'agriculture ainsi que l'établissement et le transfert de fermes.

6.3 VISION CONCERTÉE À LA SUITE DE LA CONSULTATION

L'énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire inclus dans le plan stratégique Vision Pontiac 2020 a été reformulé à la suite de la consultation des acteurs du milieu concernés par le développement agricole et de agroalimentaire dans la MRC de Pontiac.

Ainsi, l'énoncé de vision concertée se lit maintenant comme suit :

« En 2020, la MRC de Pontiac sera une destination incontournable pour l'établissement agricole, la relève et les visiteurs. Son industrie agricole sera basée sur une agriculture traditionnelle diversifiée, prospère et respectueuse de l'environnement. Elle sera complétée par de nouvelles exploitations agricoles émergentes et innovantes. Ce sera une terre nourricière qui misera sur les 2^e et 3^e transformations, qui ciblera les marchés locaux et extérieurs. Ses paysages agricoles uniques seront préservés et mis en valeur. Elle sera un modèle en termes d'échanges de bonnes pratiques avec les autres régions du Québec. »

6.3.1 Émergence d'une vision concertée

Afin de favoriser l'émergence d'une vision concertée, qui est la plus complète et représentative de la dynamique territoriale de la MRC de Pontiac, nous avons procédé à la mise en commun des orientations proposées lors de la consultation.

Pour faire l'exercice de concertation, nous avons retenu quatre approches à partir de l'énoncé de vision stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire inclus dans le plan stratégique Vision Pontiac 2020, soit :

- les *potentialités du territoire agricole et forestier* ;
- la *consultation des acteurs du milieu* ;
- la *recommandation du MAPAQ* ;
- la *mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024*.

6.3.1.1 L'approche des *potentialités du territoire agricole et forestier*

Cette approche s'appuie sur la caractérisation du territoire agricole [et forestier], qui comprend la zone agricole décrétée en vertu de la LPTAA et tout territoire hors de cette zone agricole, et sur la demande à portée collective soumise en vertu de l'article 59 de cette même loi. Ces deux exercices de planification du territoire ont permis d'identifier les milieux agricoles dynamiques, viables et forestiers propices au développement agricole et agroalimentaire, et de circonscrire les îlots déstructurés afin de ne pas nuire aux possibilités d'accroissement des activités agricoles.

6.3.1.2 L'approche de la *consultation des acteurs du milieu*

Cette approche met en relief le portrait et le diagnostic du territoire et des activités agricoles et forestières, qui cible notre vision concertée et oriente les actions préconisées dans le plan d'action, c'est-à-dire les enjeux, les défis, les besoins et les stratégies identifiés par les différents groupes impliqués tels les agriculteurs, les citoyens et les divers groupes intersectoriels.

L'information a été recueillie lors de plusieurs assemblées de consultation, soit celle organisée conjointement avec la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais, qui s'est tenue en novembre 2012, afin d'élaborer la planification stratégique de la TCAO 2013-2018, celles tenues par la MRC en 2009 dans le cadre de son exercice de planification stratégique (Vision Pontiac 2020), ainsi que lors du forum des municipalités qui s'est tenu en mai 2014.

Plusieurs rencontres avec le comité élargi (MAPAQ, UPA, CLD, SADC, CDE, MRC, OPBP, représentants des élus) se sont tenues, et une dizaine de visites de terrain ont été effectuées pour rencontrer les différents groupes sectoriels (producteurs laitiers, producteurs bovins, producteurs de houblon, producteurs de céréales, cueilleurs de champignons, herboristes, producteurs de légumes biologiques et destinations agro-touristiques).

Le constat qui se dégage du portrait et du diagnostic du territoire et des activités agricoles et forestières met l'accent sur quatre dimensions : le renforcement (commercial, technique, main-d'œuvre, relève et financier), la prospection (concepts agricoles novateurs et filières agricoles émergentes), la multifonctionnalité (contribution de l'agriculture à la qualité de vie des communautés) et la complémentarité (transformation à la ferme et agrotourisme). Ces quatre dimensions constituent les axes d'intervention du plan d'action du PDZA.

6.3.1.3 L'approche de la *recommandation du MAPAQ*

Cette approche est représentée dans le guide d'élaboration d'un PDZA, qui témoigne de l'expérience de huit MRC et leurs partenaires qui ont travaillé de manière concertée sur la conception d'un PDZA dans le cadre de projets pilotes lancés en 2008. L'expérience de ces huit MRC, ainsi que tous les acteurs qui ont participé de près ou de loin à la conception du guide d'élaboration, s'intègre dans notre vision concertée puisqu'en tirant des leçons des apprentissages de ces MRC, il constitue un riche laboratoire qui a inspiré notre démarche territoriale.

En somme, la vision concertée devrait :

- Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles ;
- Atténuer les pressions de l'urbanisation ;
- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire ;
- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits ;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché ;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

6.3.1.4 L'approche de la *mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024*

Cette approche nous propose de formaliser un système de gestion du développement de la zone agricole, uniforme pour tous, dans lequel les intervenants de tous les secteurs se reconnaissent puisqu'il stimule la participation citoyenne.

En vertu de l'article 21.30 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22-1), la MRC de Pontiac a conclu une entente avec le gouvernement du Québec en vertu du pacte rural 2014-2019, et s'engage à la mise en place de conditions favorables à la réflexion, la mobilisation, l'action et la réalisation de projets au sein de chaque communauté et sur l'ensemble du territoire.

Le PDZA représente alors un véhicule privilégié d'identification de cible de réalisation de projets territoriaux, conformément aux engagements décrits dans le protocole d'entente entre la MRC et le gouvernement du Québec.

6.4 ORIENTATIONS DÉCOULANT DE LA VISION CONCERTÉE

La vision concertée s'articule autour de dix orientations. Ces orientations sont les suivantes :

1. Miser sur un développement agricole qui a le potentiel de soutenir l'autonomie de notre marché local et régional ;
2. Miser sur un développement agricole qui a un potentiel de 2^e et de 3^e transformations ;
3. Miser sur un développement agricole qui a le potentiel de diversifier l'économie locale et ainsi combler le vide laissé par l'essoufflement de l'industrie forestière ;
4. Miser sur un développement agricole qui a le potentiel de revitaliser nos villages et soutenir notre secteur économique fort en émergence : le tourisme ;

5. Miser sur un développement agricole qui a déjà fait ses preuves sur les marchés locaux et internationaux (études réalisées par le MAPAQ, l'UPA, la FPCCQ et AAC) ;
6. Miser sur un développement agricole qui nous permettra de réduire notre empreinte écologique et nos émissions de gaz à effets de serre ;
7. Miser sur un développement agricole qui, à terme, nous permettra de réduire notre dépendance au pétrole ;
8. Miser sur un développement agricole qui nous permettra de faire partie des pionniers et des leaders de la transition qui s'opère présentement au Québec (Un Québec local, bio et équitable) ;
9. Miser sur un développement agricole qui stimulera la relève et l'établissement de nouveaux agriculteurs ;
10. Miser sur un développement agricole qui vise l'innovation et les échanges de bonnes pratiques avec les autres MRC du Québec.

6.5 CONSIDÉRATION GÉNÉRALE

La vision concertée ne s'inscrit pas comme un processus fermé, ayant un début et une fin, mais plutôt comme un processus continu qui nous permet de catalyser les interventions du passé dans un système d'optimisation des ressources et des potentialités du territoire, soutenu localement, régionalement et nationalement.

Le PDZA nous permet non seulement de mieux visualiser les potentialités du territoire, mais il offre un espace de concertation qui harmonisera les mandats des intervenants et créera une accélération dans le développement de projets agricoles et agroalimentaires structurants.

Section 7 PLAN D’ACTION

Le plan d’action constitue une étape charnière du PDZA. Il prend appui sur le portrait du territoire et des activités agricoles et forestières, le diagnostic et la vision concertée établis précédemment. Il décrit les moyens que la MRC utilisera pour atteindre ses objectifs en matière de développement du territoire et des activités agricoles. Le plan d’action détermine les actions à réaliser, les outils et les moyens pour répondre aux enjeux, aux orientations et aux objectifs définis dans le PDZA.

7.1 AXES D’INTERVENTION

Le plan d’action préconise 31 actions en fonction des 9 projets retenus. Ces projets sont regroupés selon 4 axes d’intervention.

7.1.1 Renforcement

Cet axe d’intervention comprend quatre projets et quinze actions visant à renforcer, voire soutenir, l’agriculture et l’agroalimentaire dans la MRC de Pontiac. Il inclut les volets suivants : commercial, technique et financier, ainsi que la main-d’œuvre et la relève.

7.1.2 Prospection

Cet axe d’intervention comprend un projet et trois actions en lien avec la recherche et le développement de concepts agricoles novateurs ainsi que les filières agricoles émergentes pouvant soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire dans la MRC de Pontiac.

7.1.3 Complémentarité

Cet axe d’intervention comprend deux projets et cinq actions en lien avec les activités complémentaires aux activités agricoles et permettant de soutenir leur développement et leur mise en valeur, telle la transformation et l’agrotourisme.

7.1.4 Multifonctionnalité

Cet axe d'intervention comprend deux projets et huit actions visant à promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire et son importance au développement des communautés du Pontiac.

7.2 PROJETS RETENUS

Les projets retenus dans le plan d'action sont regroupés selon les quatre axes d'intervention identifiés précédemment. Ils sont listés dans le tableau suivant.

TABLEAU 66 Axes d'intervention et projets retenus dans le plan d'action du PDZA

AXES D'INTERVENTION ET PROJETS RETENUS
Plan d'action
AXE D'INTERVENTION 1 : RENFORCEMENT Commercial, technique, main-d'œuvre, relève et financier Projet 1 : Harmonisation et complémentarité des services en agriculture et agroalimentaire Projet 2 : Service conseil en commercialisation Projet 3 : Aide à l'établissement Projet 4 : Agriculture innovante et diversifiée
AXE D'INTERVENTION 2 : PROSPECTION Concepts agricoles novateurs et filières agricoles émergentes Projet 5 : Prospection et développement des PFNL
AXE D'INTERVENTION 3 : COMPLÉMENTARITÉ Transformation et agrotourisme Projet 6 : Filière houblon Projet 7 : Circuit court de productions animales
AXE D'INTERVENTION 4 : MULTIFONCTIONNALITÉ Contribution de l'agriculture au développement des communautés Projet 8 : Tournée des municipalités Projet 9 : Marchés publics

7.3 ACTIONS PRÉCONISÉES

Les actions préconisées sont décrites dans les fiches de projet en annexe A. Chaque fiche nomme les projets retenus et décrit les actions préconisées, l'échéance proposée, le porteur de projet et les partenaires potentiels à la réalisation du projet retenu.

7.4 MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du plan d'action sera essentiellement assumée par la CDE. D'autres organisations seront aussi appelées à porter certains projets selon leur champ d'expertise ou d'intervention. La CDE s'assurera alors de coordonner les actions lors des rencontres de suivi.

7.4.1 Comité de suivi

Un comité de suivi des projets sera mis sur pied dès l'adoption du plan d'action par le conseil des maires. Ce comité comprendra des représentants des organisations impliqués dans le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le MRC de Pontiac. Il sera responsable d'établir les mécanismes de suivi de chaque projet contenu dans le plan d'action. Ces mécanismes pourront être élaborés sous forme d'indicateurs de performance tenant compte des orientations contenues dans le PDZA. Le comité de suivi se rencontrerait une fois à tous les trois mois.

7.4.2 Bilan annuel

Un bilan sera déposé à chaque année au conseil des maires de la MRC de Pontiac afin de faire état de l'avancement des projets.

Section 8 DEMANDES AUX INSTANCES

Lors de la consultation des producteurs agricoles, des demandes ont été adressées au gouvernement du Québec, aux municipalités et à la Fédération des producteurs de lait du Québec afin d'appuyer le développement agricole et agroalimentaire dans la MRC de Pontiac. Découlant de certaines problématiques vécues par les producteurs agricoles, ces demandes font partie du portrait et du diagnostic du territoire et des activités agricoles et forestières.

8.1 DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au MAPAQ, les producteurs agricoles demandent :

- l'élaboration d'un programme d'aide financière pour réduire le coût de transport des animaux vers les abattoirs ;
- l'élaboration d'un programme d'aide financière pour réduire le coût de nettoyage des cours d'eau et de drainage des terres agricoles ;
- l'élaboration d'un programme d'aide financière pour réduire le coût de chaulage des terres ;
- la modulation de l'application des critères d'admissibilité à certains programmes d'aide financière.

Au MDDELCC, les producteurs agricoles demandent :

- la modulation de l'application de la réglementation sur l'environnement.

Au MTQ, les producteurs agricoles demandent :

- l'harmonisation de l'application de la réglementation sur la signalisation commerciale.

8.2 DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS

Aux municipalités, les producteurs agricoles demandent :

- de favoriser le nettoyage des cours d'eau agricoles.

8.3 DEMANDE À LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

À la Fédération des producteurs de lait du Québec, les producteurs agricoles demandent :

- l'ajout de la MRC de Pontiac à la liste des territoires admissibles au programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières.

CONCLUSION

Le plan de développement de la zone agricole est le fruit d'une longue réflexion en concertation avec les différents acteurs du milieu concernés par le développement du secteur agricole et agroalimentaire dans la MRC de Pontiac. Il permet de mieux comprendre le territoire et les activités agricoles, de déceler les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces auxquelles la MRC fait face aujourd'hui. Le plan d'action qui en découle permettra d'outiller le monde agricole et les communautés afin de relever les défis pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la MRC de Pontiac. L'objectif est donc de favoriser le maintien, voire la consolidation, des activités agricoles dans les milieux agricoles dynamiques, et d'encourager le développement des activités agricoles et complémentaires dans les milieux agricoles viables et forestiers.



ANNEXE A

FICHES DE PROJET DU PLAN D'ACTION

AXE D'INTERVENTION 1 : RENFORCEMENT	
PROJET 1	HARMONISATION ET COMPLÉMENTARITÉ DES SERVICES EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
3.2.12 Organisation des services à l'agriculture	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
1.1 Établir les engagements ainsi que des mécanismes de suivi en concertation avec les partenaires offrant des services en agriculture et agroalimentaire ; 1.2 Mettre en place un comité de suivi trimestriel.	2015
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CDE	MAPAQ, CLD, MRC, TAO, SADC, MUNICIPALITÉS

AXE D'INTERVENTION 1 : RENFORCEMENT	
PROJET 2	SERVICE CONSEIL EN COMMERCIALISATION
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
3.2.5 Caractéristiques des exploitations agricoles 3.2.9 Mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
2.1 Effectuer un diagnostic des entreprises (identification et évaluation des besoins) ; 2.2 Élaborer un plan de commercialisation avec chacune d'elles (marché cible, segmentation de la clientèle, produits et services principaux et complémentaires, stratégie de prix, plan de vente et de distribution, plan de publicité et de promotion) ; 2.3 Évaluer la mise en place d'un service de veille stratégique commerciale (tendances et opportunités) en impliquant le Réseau Agriconseils Outaouais ; 2.4 Renforcer l'accompagnement en vue de la mise en marché (ex : grossistes, distributeurs, détaillants, supermarchés, restaurateurs, etc.) ; 2.5 Favoriser le soutien aux regroupements d'entreprises dédiés à la commercialisation.	2015-2020
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
TAO	CDE, CLD, MAPAQ, SADC, RÉSEAU AGRIC-CONSEILS OUTAOUAIS

AXE D'INTERVENTION 1 : RENFORCEMENT	
PROJET 3	AIDE À L'ÉTABLISSEMENT
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
3.1.9 Occupation du territoire par l'agriculture 3.2.5 Caractéristiques des exploitations agricoles 3.2.6 Caractéristiques des exploitants agricoles 3.2.11 Relève agricole	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
3.1 Adhérer à une banque de terre (outil géomatique) ; 3.2 Évaluer les mesures permettant d'assurer la relève en agriculture ; 3.3 Mettre en place des incitatifs avec les municipalités pour encourager la relève agricole ; 3.4 Promouvoir le Pontiac agricole.	2015-2020
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CDE	MRC, CLD, MAPAQ, SADC, MUNICIPALITÉS

AXE D'INTERVENTION 1 : RENFORCEMENT	
PROJET 4	AGRICULTURE INNOVANTE ET DIVERSIFIÉE
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
3.2.3 Productions végétales	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
4.1 Poursuivre la démarche d'identification de nouvelles filières porteuses ; 4.2 Établir des liens avec des centres de recherche en agriculture ; 4.3 Organiser des visites exploratoires de projets innovants ; 4.4 Évaluer l'apport de la biomasse agricole dans l'étude en cours sur la valorisation de la biomasse forestière.	2015 à 2020
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CDE	MRC, CLD, MAPAQ, SADC, UPA, FPCCQ, AAC

AXE D'INTERVENTION 2 : PROSPECTION	
PROJET 5	PROSPECTION ET DÉVELOPPEMENT DES PFNL
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
Tableau 55 Revenus provenant des produits forestiers agricoles	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
5.1 S'intégrer dans la démarche nationale proposée par l'Association pour la commercialisation des PFNL ; 5.2 Valider le potentiel commercial des PFNL ; 5.3 Soutenir le développement entrepreneurial lié aux PFNL.	2015 à 2020
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CDE	MRC, CLD, MAPAQ, SADC, UPA, FPCCQ, AAC, ACPFNL

AXE D'INTERVENTION 3 : COMPLÉMENTARITÉ	
PROJET 6	FILIÈRE HOUBLON
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
3.2.3 Productions végétales 3.2.8 Transformation	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
6.1 Soutenir le projet de granuleuse à chacune des étapes de sa réalisation (plan de faisabilité, plan d'affaires, plan de financement, plan opérationnel et plan de commercialisation) ; 6.2 Renforcer la gouvernance de la Coopérative de solidarité du houblon du Pontiac ; 6.3 Accroître la production de houblon dans le Pontiac (nombre de houblonnières, superficies et tonnes cultivées).	2015 à 2020
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CSHP	CDE, MRC, CLD, MAPAQ, SADC, UPA, FPCCQ, AAC

AXE D'INTERVENTION 3 : COMPLÉMENTARITÉ	
PROJET 7	CIRCUITS COURTS DE PRODUCTIONS ANIMALES
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA 3.2.4 Productions animales 3.2.9 Mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
7.1 Travailler avec abattoirs existants ; 7.2 Soutenir les producteurs dans leur mise en marché.	2015 à 2020
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CDE	MRC, CLD, SADC, MAPAQ, CDROL

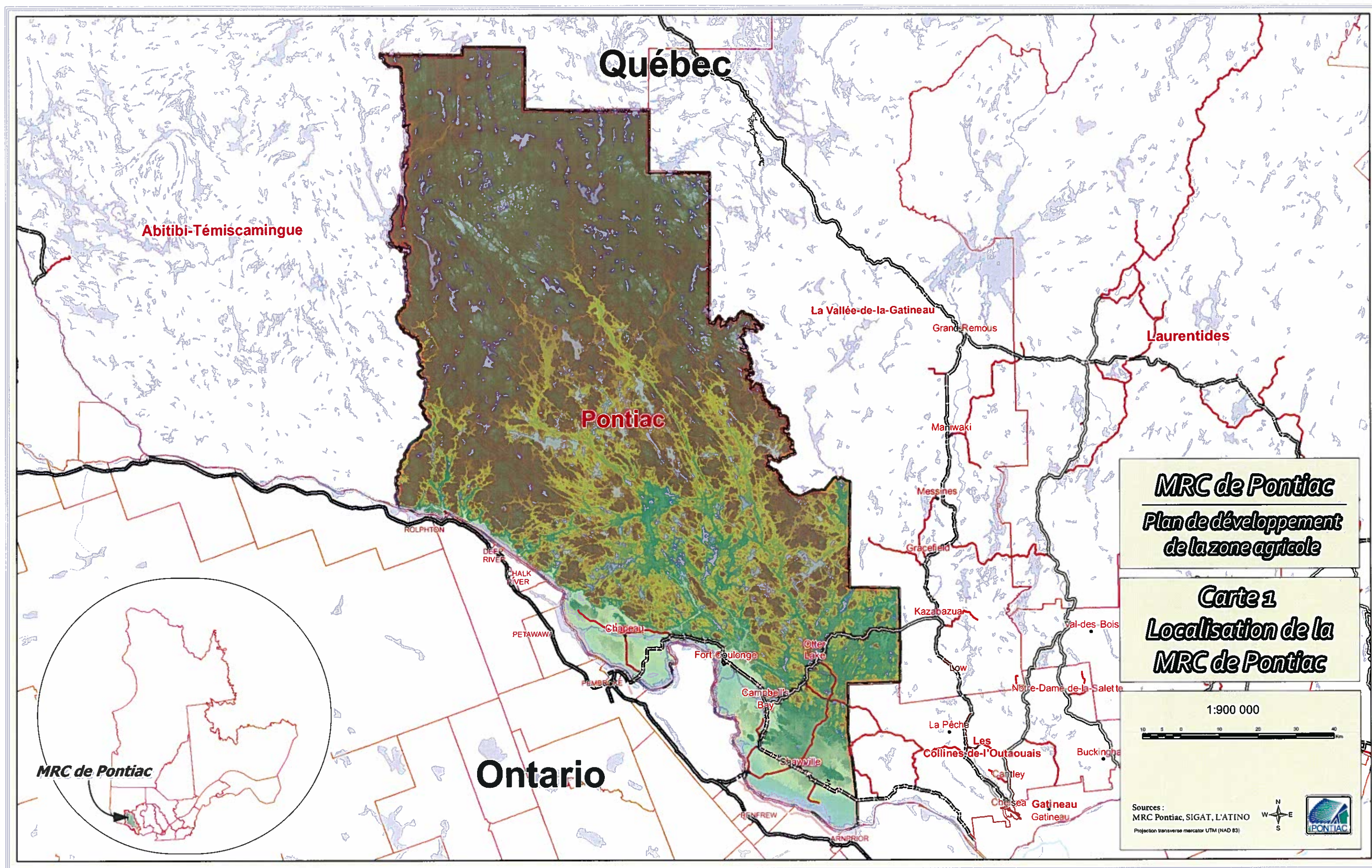
AXE D'INTERVENTION 4 : MULTIFONCTIONNALITÉ	
PROJET 8	TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
<u>CONTEXTE D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE</u> 2.2.1 Planification stratégique Vision Pontiac 2020 2.2.2 Caractérisation du territoire agricole 2.2.3 Demande à portée collective 2.2.4 Révision du schéma d'aménagement et de développement	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
8.1 Valider les priorités des municipalités quant au développement de la zone agricole ; 8.2 Identifier les rôles des municipalités dans la mise en œuvre du PDZA ; 8.3 Développer une politique municipale appuyant la mise en œuvre du PDZA ; 8.4 Travailler avec les municipalités qui veulent activement s'impliquer dans le développement de la zone agricole ; 8.5 Organiser une tournée des élus.	2015
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CDE	MRC, CLD, SADC, MAPAQ, MUNICIPALITÉS

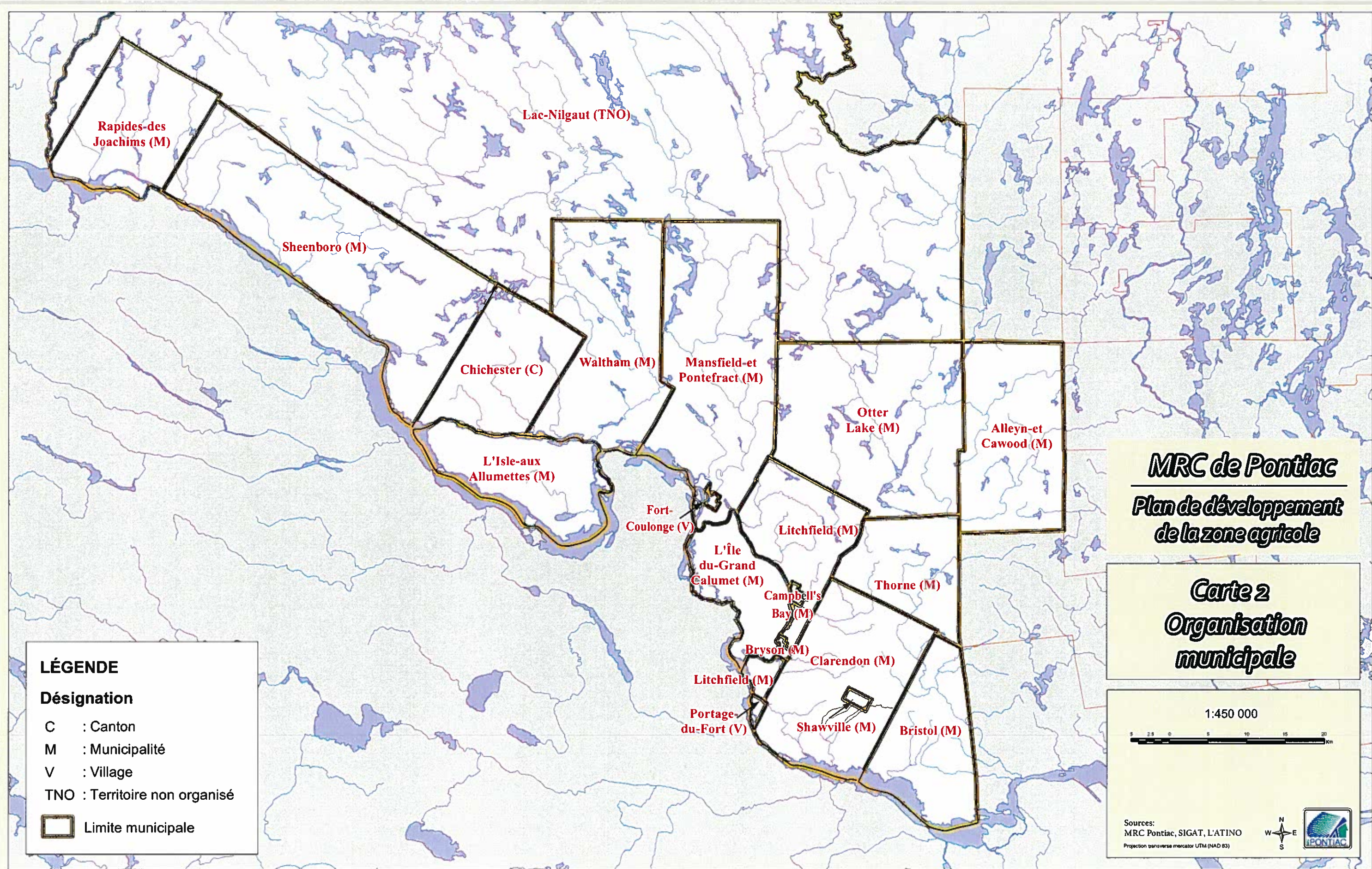
AXE D'INTERVENTION 4 : MULTIFONCTIONNALITÉ	
PROJET 9	MARCHÉS PUBLICS
RÉFÉRENCE AU PORTRAIT DU PDZA	
3.2.9 Mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires 3.2.10 Agrotourisme et tourisme rural	
ACTIONS PRÉCONISÉES	ÉCHÉANCE
9.1 Consolider la gouvernance des marchés publics ; 9.2 Soutenir et promouvoir l'achat local et les marchés publics ; 9.3 Évaluer la pertinence d'organiser un événement interprovincial mettant en vedette les producteurs agricoles du Pontiac et ceux de la vallée de l'Outaouais du côté ontarien.	2015 à 2020
PORTEUR DU PROJET	PARTENAIRES POTENTIELS
CDE	MRC, CLD, SADC, TAO, MAPAQ, CDROL, AMPQ, MUNICIPALITÉS



ANNEXE B

CARTOGRAPHIE





MRC de Pontiac
Plan de développement
de la zone agricole

Carte 2
Organisation
municipale

LÉGENDE

Désignation

C : Canton

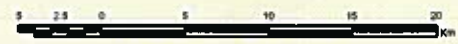
M : Municipalité

V : Village

TNO : Territoire non organisé

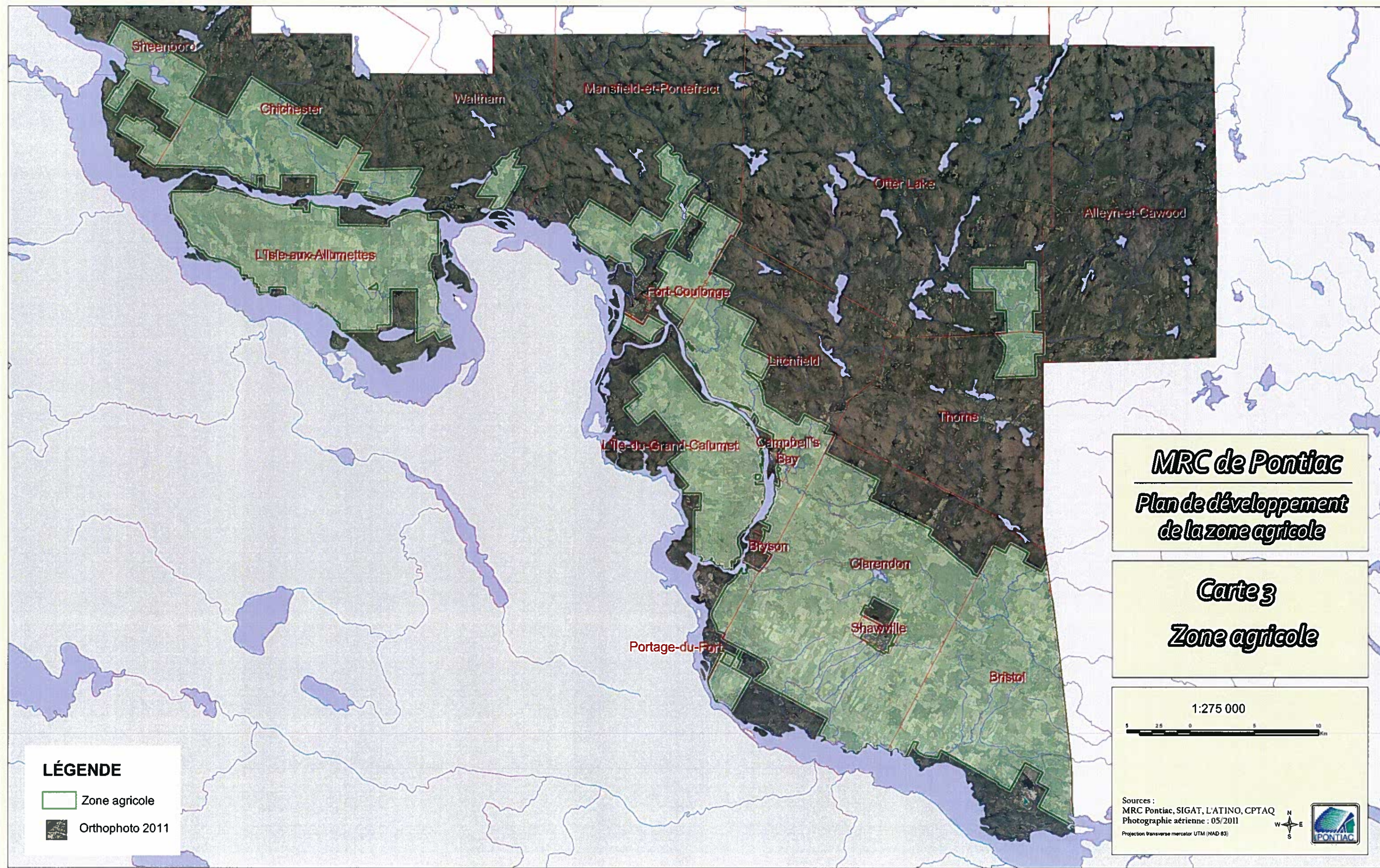
 Limite municipale

1:450 000



Sources:
MRC Pontiac, SIGAT, L'ATINO
Projection transverse mercator UTM (NAD 83)



LÉGENDE

-  Zone agricole
-  Orthophoto 2011

MRC de Pontiac
Plan de développement
de la zone agricole

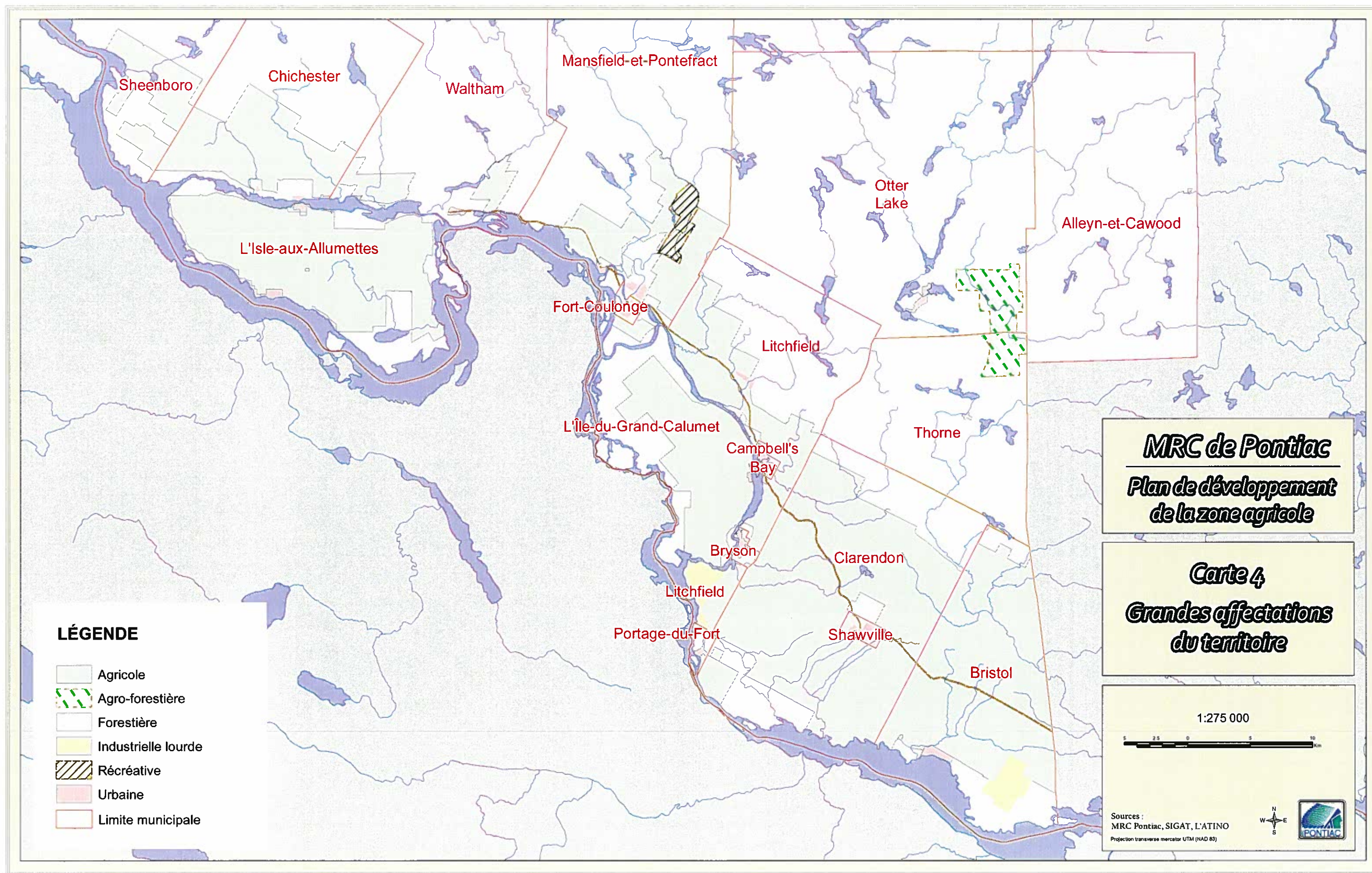
Carte 3
Zone agricole

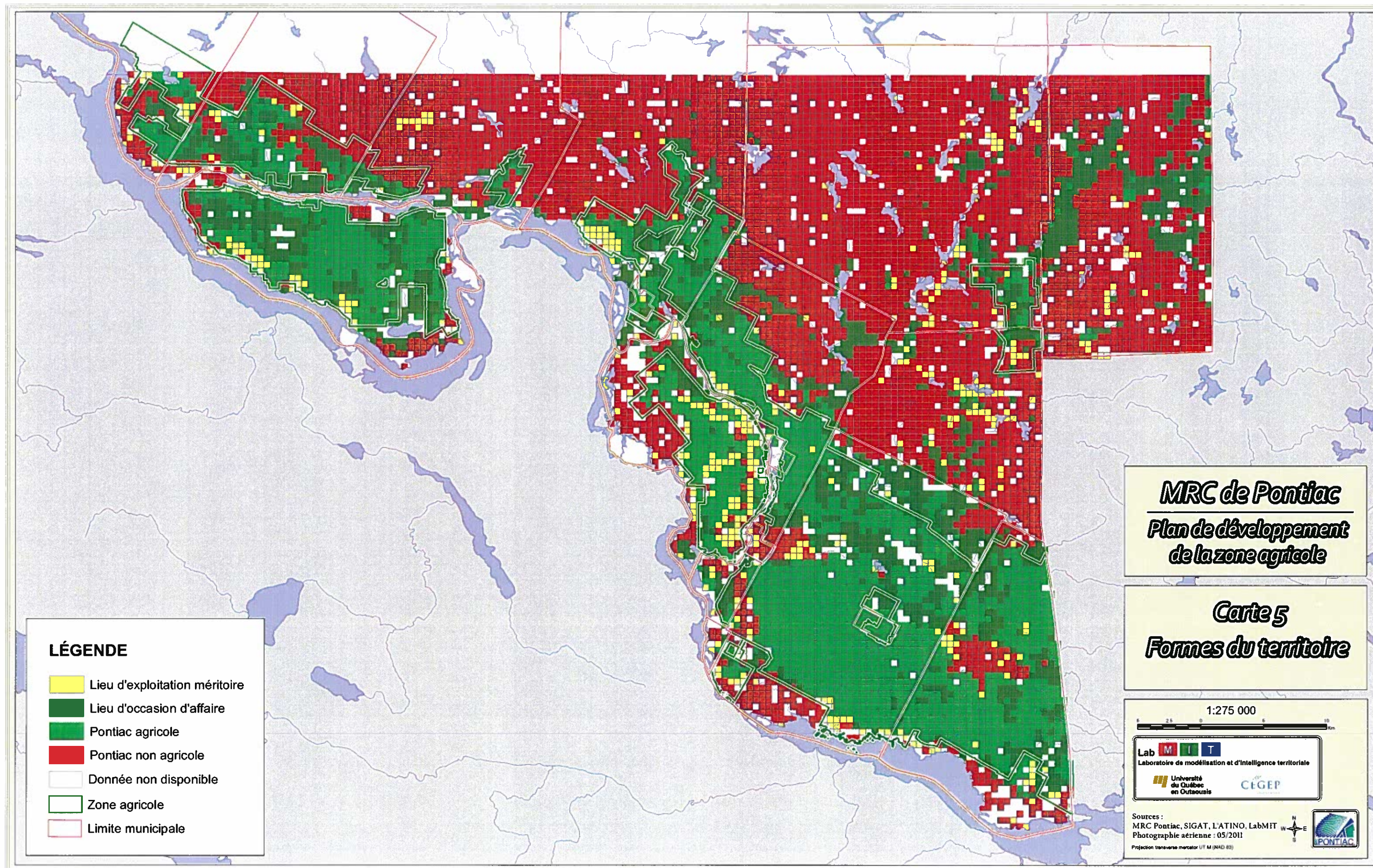
1:275 000



Sources :
MRC Pontiac, SIGAT, L'ATINO, CPTAQ
Photographie aérienne : 05/2011
Projection transverse mercator UTM (NAD 83)







Typologie des milieux, îlots déstructurés et unités foncières vacantes de 10 ha et plus

NOMBRES D'UNITÉS FONCIÈRES DE 10 HECTARES ET PLUS			
MUNICIPALITÉ	AGRICOLE VIABLE	FORESTIER	TOTAL
BRISTOL	15	62	77
CHICHESTER	7	38	45
CLARENDON	2	67	69
L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET	10	16	26
L'ISLE-AUX-ALLUMETTES	21	85	106
LITCHFIELD	6	18	24
MANSFIELD-ET-PONTEFRACT	9	20	29
OTTER LAKE	3	5	8
SHEENBORO	4	8	12
THORNE		2	2
WALTHAM		6	6
CAMPBELL'S BAY ET SHAWVILLE			0
TOTAL	77	327	404

LÉGENDE

Îlots déstructurés

84005-01 LAC O'BONS (LAC CHURCH)	84015-09 LAC OREEN (LAC PRENDERGAST)	84040-04 CH MCGUIRE
84005-02 CHEMIN DE BELFAST/CHEMIN GOLDMINE NORD	84015-10 LAC RICHARDSON (LAC DU DON) 1	84006-01 DONAIRE DES MAROIS
84005-03 CHEMIN DE DUBLIN	84015-11 LAC RICHARDSON (LAC DU DON) 2	84006-02 CHEMIN DU GRAND-MARAIS
84005-04 WYMAN	84015-12 RADFORD	84006-03 LE PATROCHEMIN DE LA PASSE
84006-05 CHEMIN DE WYMAN/ROUTE 148	84015-13 ROUTE 148 - SE ET SE CONCESSIONS	84006-04 CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU
84005-06 CHEMIN FIFTH LINE EST 1	84015-14 CHEMIN TELFORD	84006-05 DAVIDSON - RUE ROMEO-BOUCHER/RUE RICHARD
84005-08 BAIE HÔRE	84015-15 STARK'S CORNERS	84006-07 ROUTE 148/RUE SEAU DIXON
84005-09 CHEMIN DE BRISTOL UNES 1	84015-16 ROUTE 303 BUDICHEMIN PARKMAN	84006-08 CHEMIN DU BOIS-FRANC - RANG 4
84005-10 CHEMIN DE BRISTOL UNES 2	84015-17 CHEMIN FRONT 1	84006-09 LAC LA FREMIERE
84005-11 CHEMIN DE BRISTOL UNES 3	84015-18 CHEMIN FRONT 2	84006-10 RIVIERE COULONDE - RANG 8
84005-12 CHEMIN DAYLIER	84015-19 CLARENDON POINT	84006-11 CHEMIN DU BOIS-FRANC/RUE DAVIS
84005-13 ELUSIDE	84015-01 CHEMIN DE LA MONTAGNE	84006-12 CHEMIN DU BOIS-FRANC - RANG 8
84005-14 CHEMIN RIVER 1	84015-02 DUFFVILLE	84070-01 CARROLL
84005-15 CHEMIN RIVER 2	84015-03 CHEMIN DES OUTAQUAIS 1	84070-02 CHEMIN CHAPEAU-WALTHAM
84005-16 BAIE HAUGHTON	84015-04 CHEMIN DES OUTAQUAIS 2	84082-02 ROUTE 148 / CHEMIN DE PEMBRIDGE ET CHEMIN AIRPORT
84005-17 CALDWELL	84015-05 RUE GAUTHIER	84082-03 CHEMIN DE DESJARDINSVILLE
84005-18 CHEMIN DE BRISTOL-CLARENDON SUORROUTE 148	84015-06 CHEMIN DES OUTAQUAIS 4	84082-04 CHEMIN DE DESJARDINSVILLE 2
84015-01 ROUTE 148 - SE CONCESSION	84015-07 MONTÉE MONSIEUR-URMARTTEL 1	84082-05 DEVERS-CENTRE
84015-02 CHEMIN DE CALUMET EST ET CHEMIN HERBIE	84015-08 MONTÉE MONSIEUR-URMARTTEL 2	84082-06 CHEMIN DU RANG-CHO
84015-03 CHEMIN HEATH 1	84015-09 TANCREDIA	84082-07 WABASH
84015-04 CHEMIN HEATH 2	84015-10 CHEMIN DE DUNRAVEN/CHEMIN DE LA MHE	84082-08 CH DE LA CULBUTE/CROISSANT FRANÇOISE ET CH CLORA
84015-05 ROUTE 303 NORD - SE CONCESSION	84015-11 DUNRAVEN	84082-09 CH DE PEMBRIDGE / CH PHELAN ET CH LARIVIERE
84015-06 ROUTE 303 NORD - SE CONCESSION/CHEMIN WESLEY	84015-12 FRESHWATER	84090-01 NICHASBAU
84015-07 CHARTERIS	84015-03 ROUTE 148 / CH HAYES	
84015-08 CHEMIN DE LA 11E CONCESSION	84015-04 ROUTE 148 / CH LAFOREST (CH LAFORET) ET CH BARR	

Types de milieu

AD	Agricole dynamique
AV	Agricole viable
FO	Forestier

Unités foncières vacantes de 10ha et plus

Unité foncière vacante de 10ha et plus majoritairement
Unité foncière vacante de 10ha et plus majoritairement

Cadastre rénové
Cadastre non rénové
Zone non agricole

MRC de Pontiac Plan de développement de la zone agricole

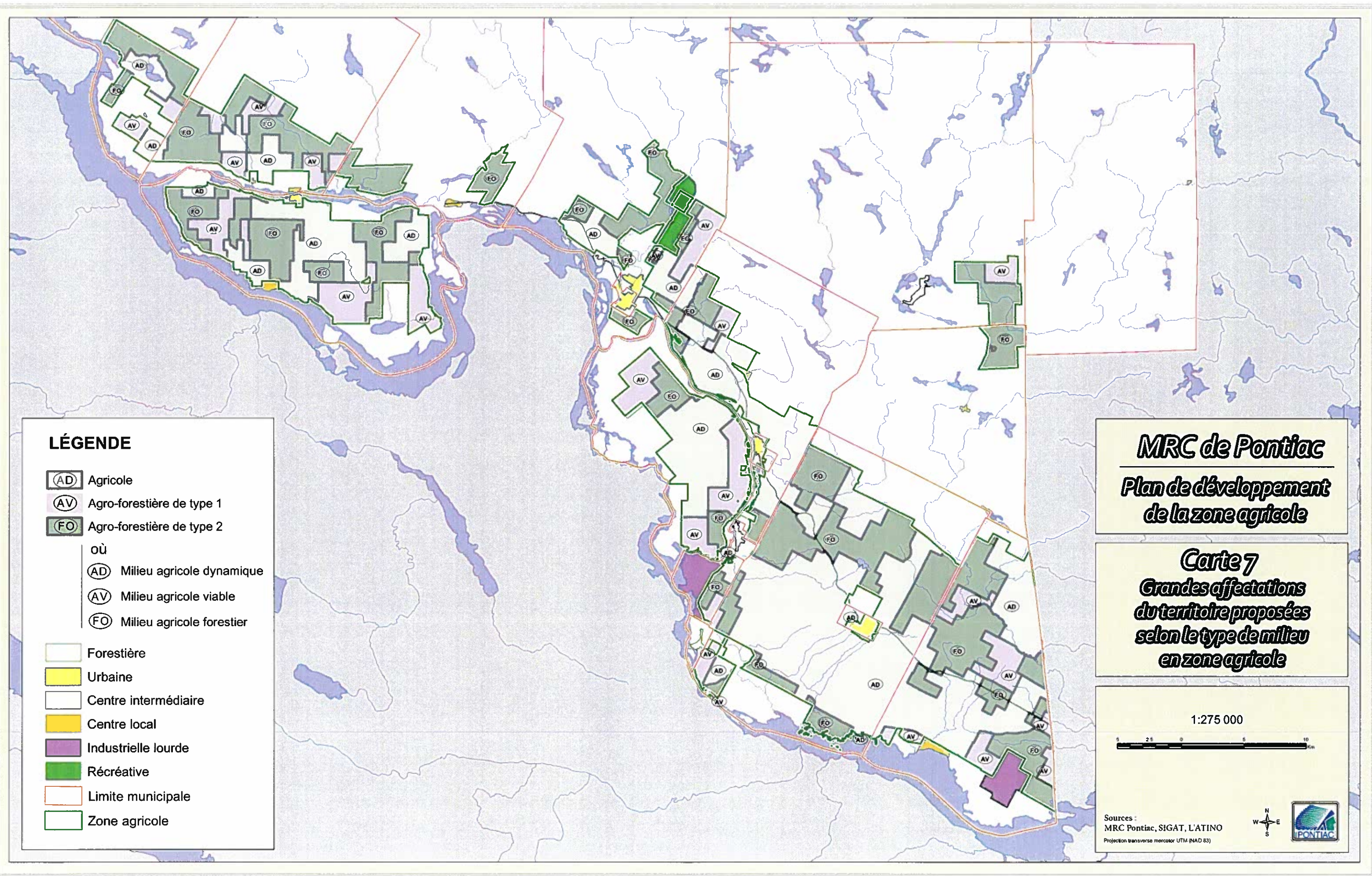
Carte 6 Demande à portée collective (article 59, LPTAA)

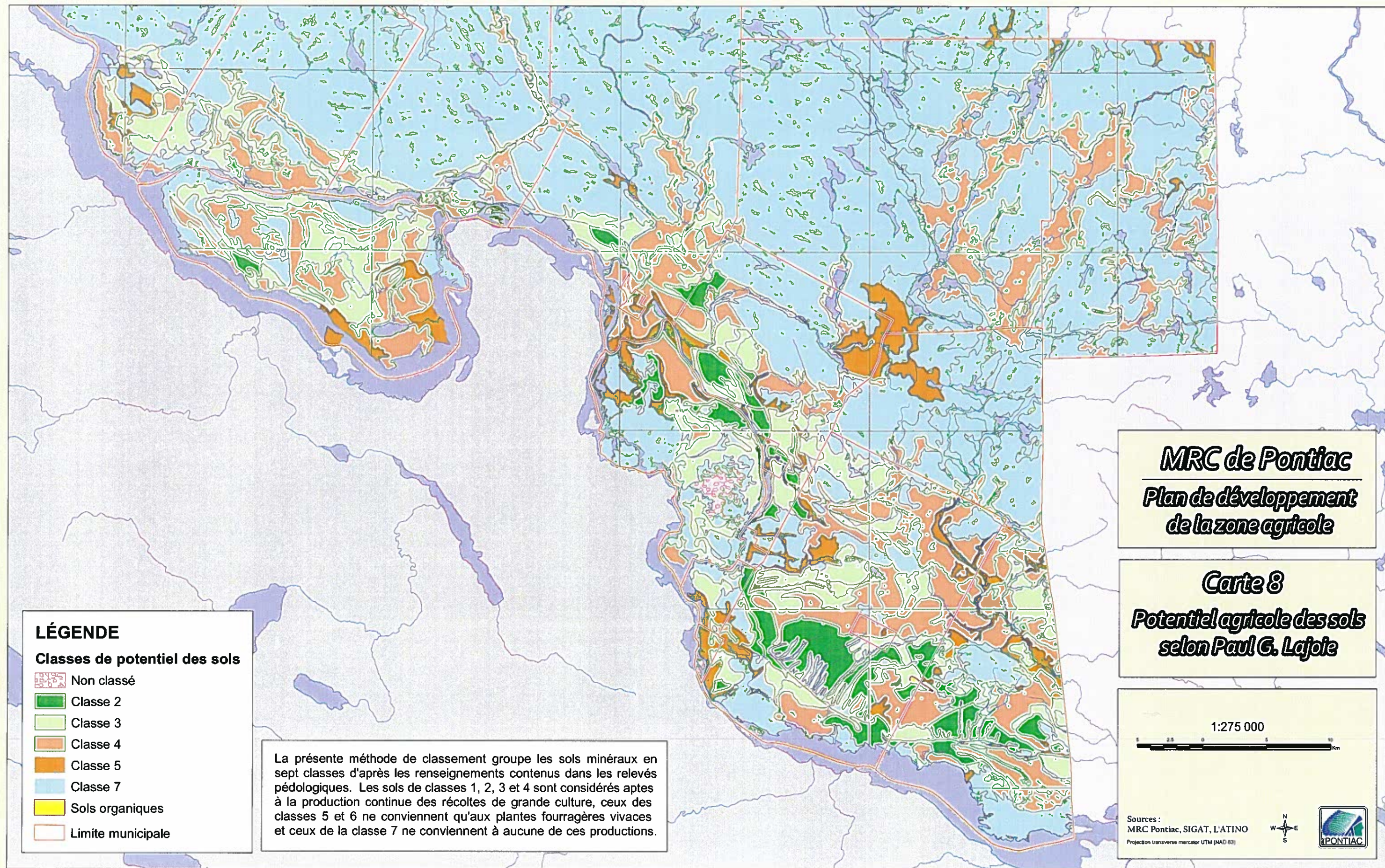
1:275 000

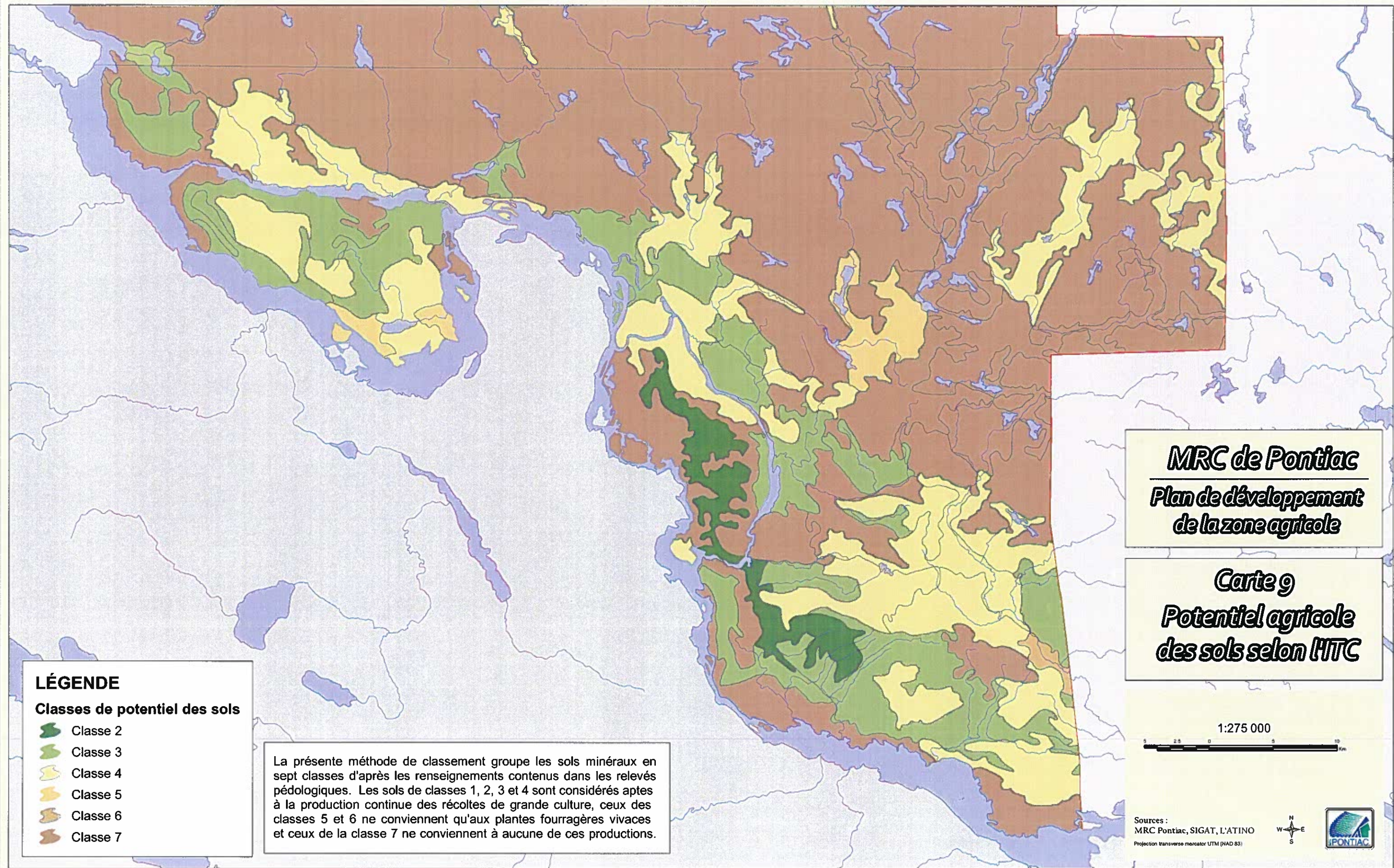
Sources :
MRC Pontiac, SIGAT, LATINO
Photographie aérienne : 05/2011

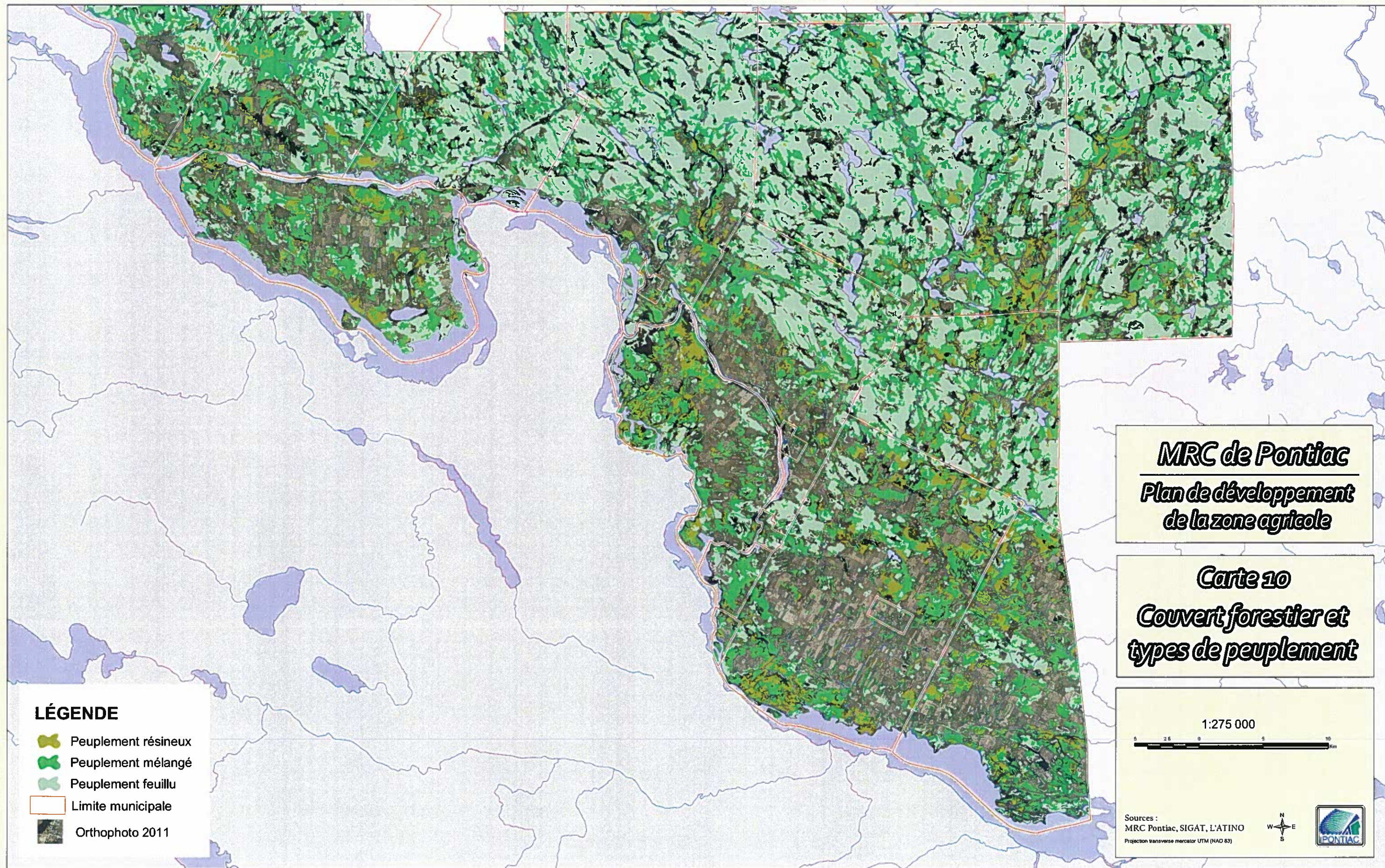
Projection transverse mercator UTM (NAD 83)













LÉGENDE

- Érables rouges
- Érables à sucre et/ou rouges
- Zone agricole
- Limite municipale

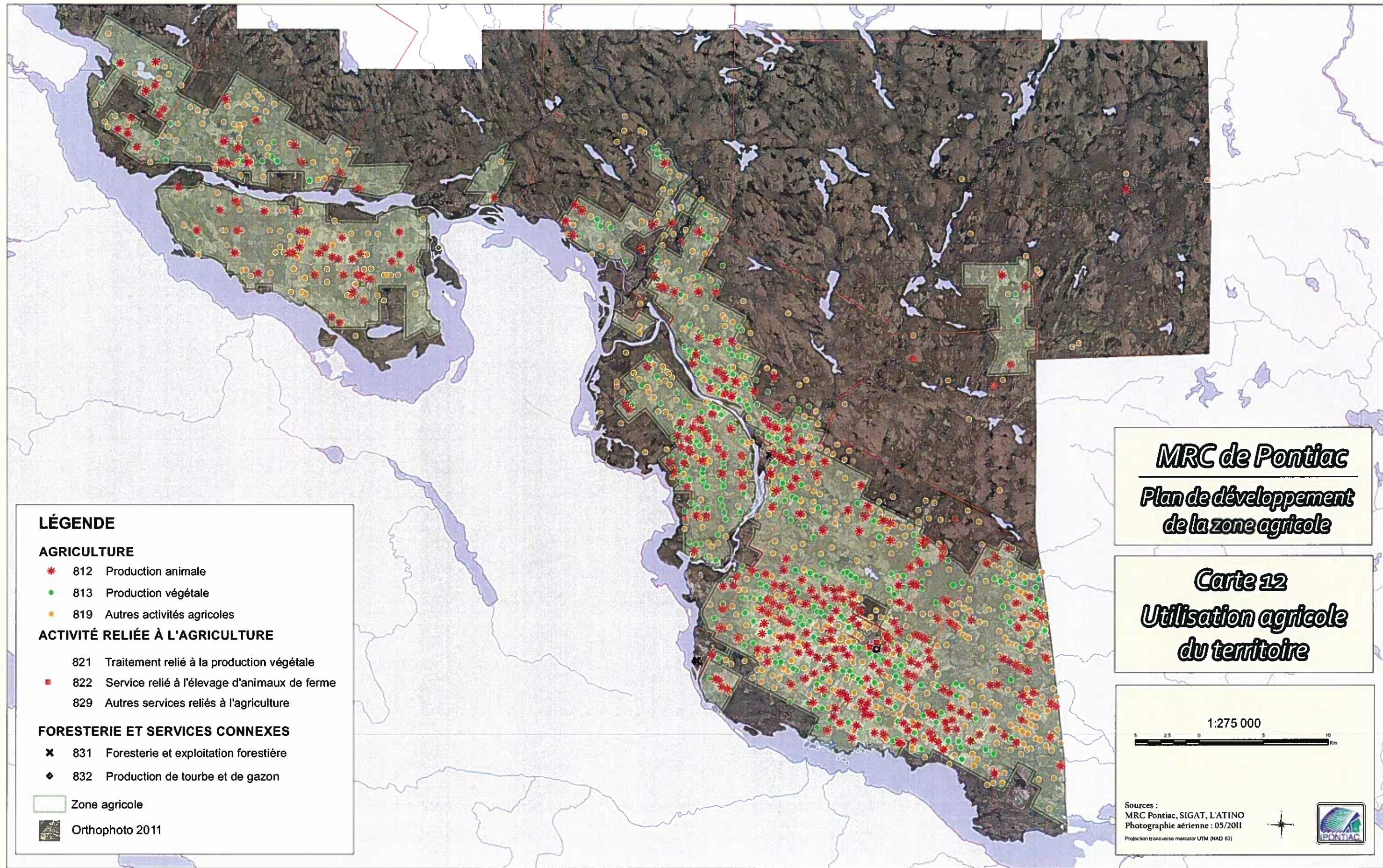
MRC de Pontiac
Plan de développement
de la zone agricole

Carte 11
Peuplements
d'érables

1:275 000

Sources :
MRC Pontiac, SIGAT, L'ATINO
Projection transverse mercator UTM (NAD 83)





LÉGENDE

AGRICULTURE

- 812 Production animale
- 813 Production végétale
- 819 Autres activités agricoles

ACTIVITÉ RELIÉE À L'AGRICULTURE

- 821 Traitement relié à la production végétale
- 822 Service relié à l'élevage d'animaux de ferme
- 829 Autres services reliés à l'agriculture

FORESTERIE ET SERVICES CONNEXES

- 831 Foresterie et exploitation forestière
- 832 Production de tourbe et de gazon

- Zone agricole
- Orthophoto 2011

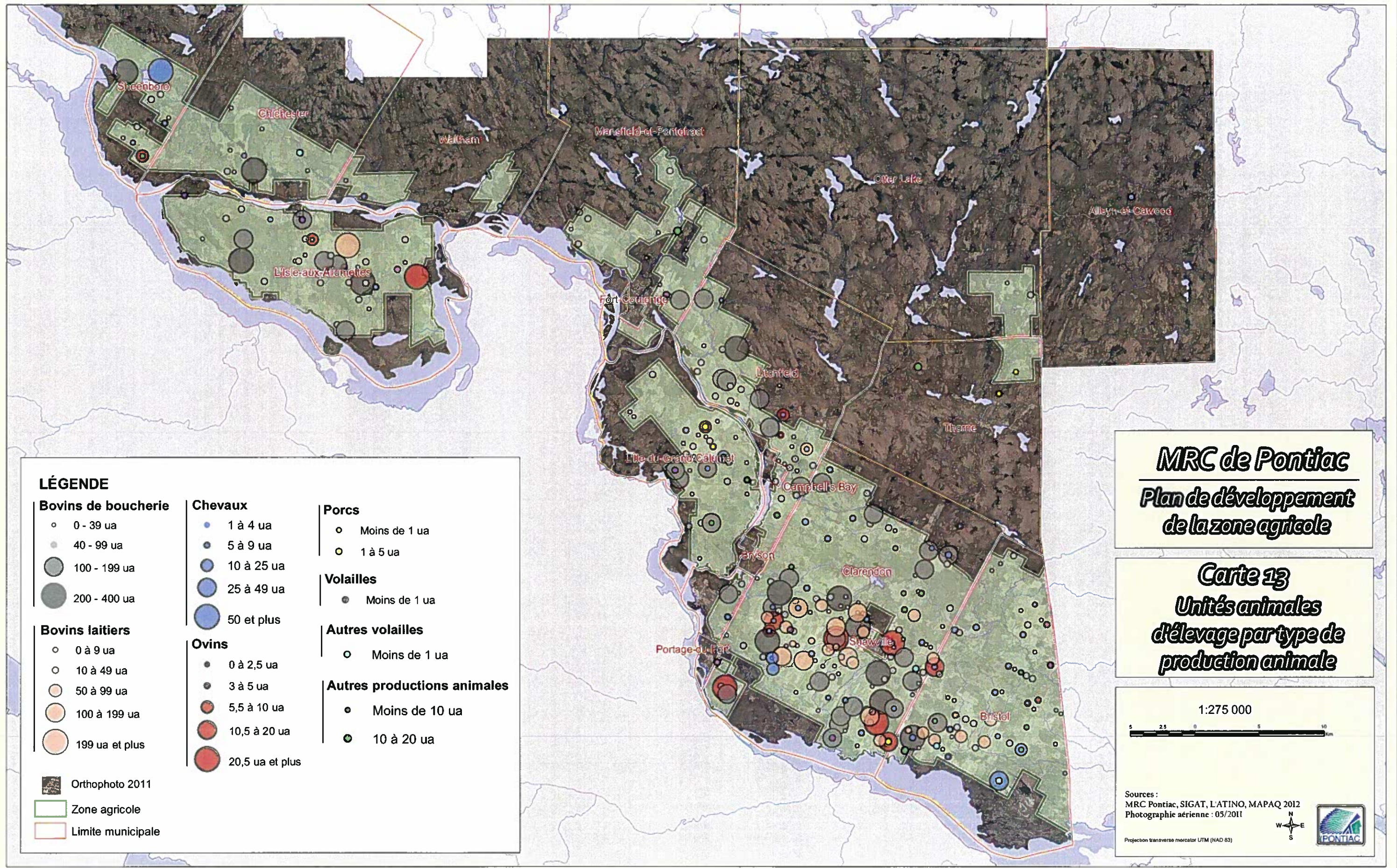
MRC de Pontiac
Plan de développement
de la zone agricole

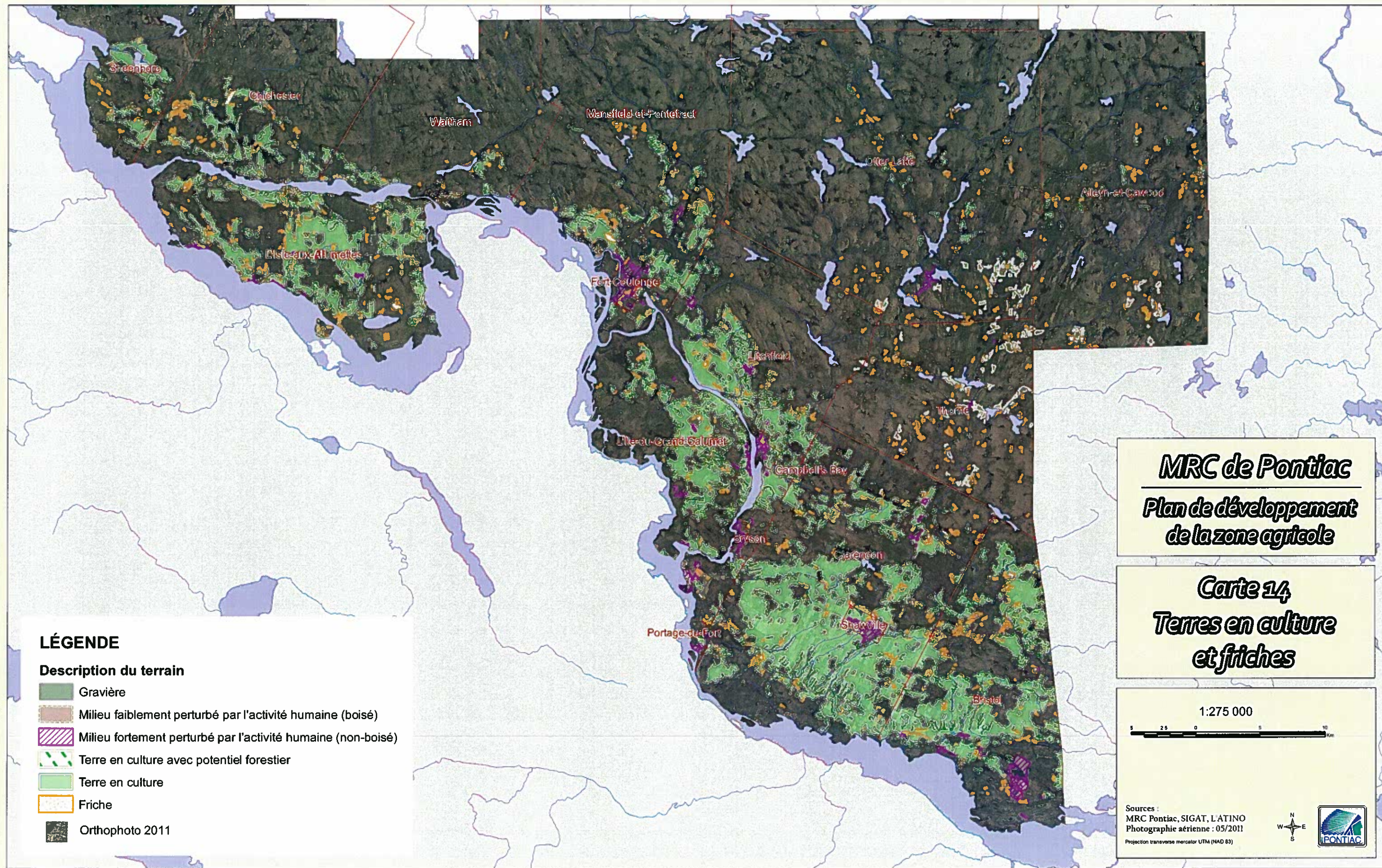
Carte 12
Utilisation agricole
du territoire

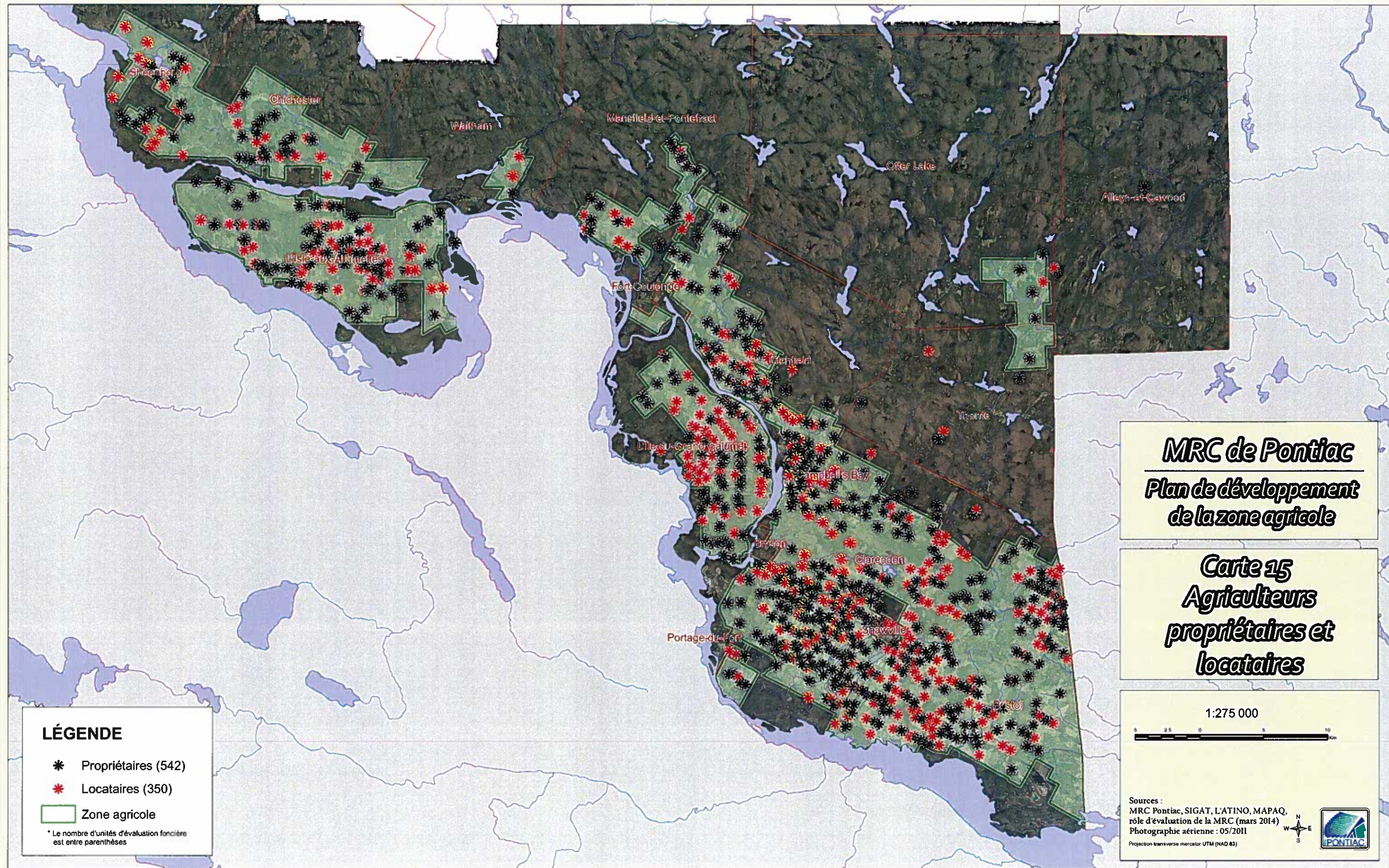
1:275 000
0 2.5 5 10 km

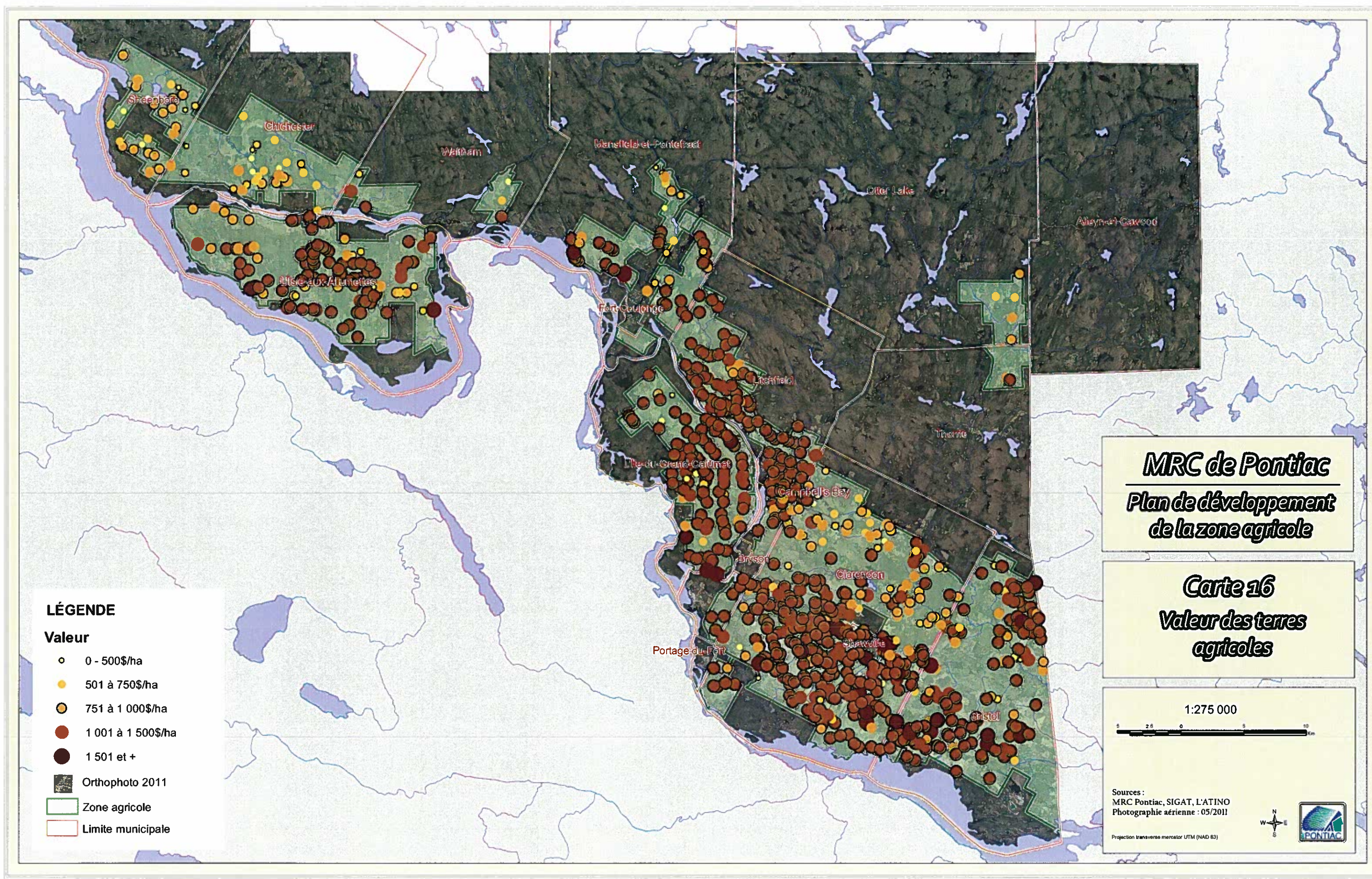
Sources :
MRC Pontiac, SIGAT, L'ATINO
Photographie aérienne : 05/2011
Projection transverse mercator UTM (NAD 83)











LÉGENDE

Valeur

- 0 - 500\$/ha
- 501 à 750\$/ha
- 751 à 1 000\$/ha
- 1 001 à 1 500\$/ha
- 1 501 et +

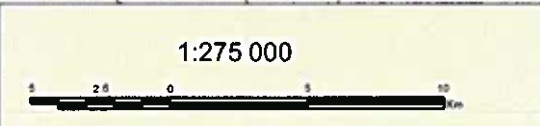
Orthophoto 2011

Zone agricole

Limite municipale

MRC de Pontiac
Plan de développement
de la zone agricole

Carte 16
Valeur des terres
agricoles



Sources :
MRC Pontiac, SIGAT, L'ATINO
Photographie aérienne : 05/2011

Projection transverse mercator UTM (NAD 83)





MRC de Pontiac
Plan de développement
de la zone agricole

Carte 17
Paysages et patrimoine
bâti : quelques exemples

1:275 000

Sources :
MRC Pontiac, SIGAT, L'ATINO
Photographie aérienne : 05/2011

Projection transverse mercator UTM (NAD 83)

